



**AGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
PYRÉNÉES-ORIENTALES

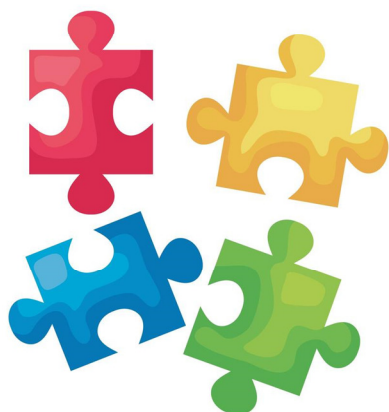
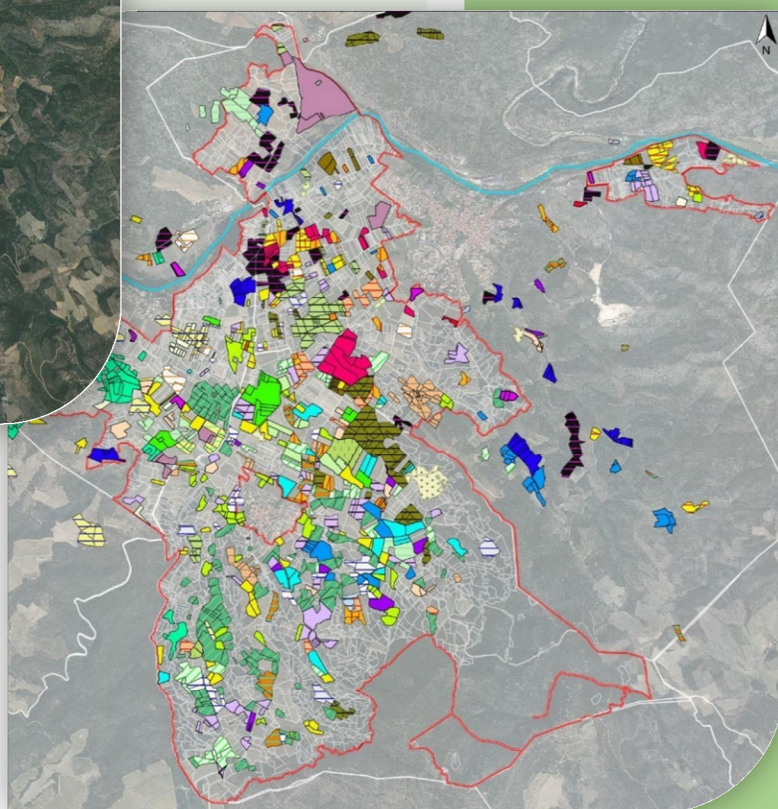


Mars 2022

Mise à jour en Octobre  
2022

## Rapport d'étude sur l'opportunité de mettre en œuvre une procédure d'aménagement rural sur les communes d'Estagel, Latour-de-France et Montner

Partie agricole – Chambre d'agriculture des Pyrénées-Orientales



## Sommaire :

<b>1. Contexte et méthodologie</b> .....	<b>4</b>
1.1 Le travail de la Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Orientales : caractérisation de l'activité agricole ....	5
1.2 Localisation du périmètre d'étude .....	7
<b>2. Caractérisation de l'agriculture</b> .....	<b>8</b>
2.1 L'occupation des sols du périmètre d'étude.....	9
2.2 Focus sur les friches du secteur d'étude .....	11
2.3 Les déclarations PAC 2020 .....	12
2.4 Géologie des sols.....	13
2.5 Lithologie des sols .....	15
2.6 Les aptitudes culturales des sols .....	16
2.7 Etat des lieux des réseaux d'irrigation et de l'accès à la ressource en eau par forage.....	17
Localisation du périmètre irrigable .....	17
L'accès à la ressource en eau par forage .....	20
2.8 Les aires d'alimentation de captage.....	21
2.9 Le zonage des Appellations d'origine protégée et contrôlée .....	23
Détails sur les AOC/AOP viticoles dans la zone d'étude.....	25
L'AOC/AOP Abricots rouges du Roussillon .....	26
2.10 Les sièges d'exploitation dans le périmètre d'étude .....	27
2.11 Etat des documents d'urbanisme .....	28
2.12 Projet pastoral de la Tourèze, en ovins allaitants .....	29
2.13 La desserte agricole dans la zone d'étude .....	30
Analyse de la desserte agricole, à dire d'expert.....	32
2.14 Les caves coopératives présentes dans le secteur d'étude.....	33
<b>3. La phase d'enquête</b> .....	<b>34</b>
3.1 Les enquêtes auprès des exploitants : préambule et détails de l'échantillon enquêté.....	35
3.2 Caractérisation des exploitations synthèse des enquêtées : .....	36
Répartition des exploitations par structure .....	36
Répartition des exploitations en démarche Bio, HVE3 ou conventionnelles.....	37
L'emprise foncière en fonction de l'âge des exploitants.....	38
Etat des transmissions des exploitations.....	40

Les exploitations et la mise en œuvre d'un potentiel Aménagement Foncier Agricole Forestier et Environnemental .....	41
Synthèse de l'emprise foncière des exploitations .....	58
Synthèse des dynamiques des exploitations et des volontés d'échange.....	59
Identification de problématiques locales suite aux enquêtes.....	62
<b>4. Eléments de compréhension des enjeux agricoles sur le territoire d'étude.....</b>	<b>64</b>
Secteur 1 : La plaine d'Estagel, Latour-de-France .....	64
Secteur 2 : Nord/Est de Montner .....	65
Secteur 3 : Sud de la commune de Montner.....	66
Secteur 4 : Latour-de-France, partie Ouest de la commune de Montner.....	67
Secteur 5 : Nord de la commune d'Estagel (Terres rouges).....	68
Secteur 6 : Au Sud du village d'Estagel.....	69
Secteur 7 : Est de la commune d'Estagel en limite communale avec Calce.....	70
<b>5. Grille AFOM .....</b>	<b>71</b>
<b>6. Synthèse : Intentions et besoins des exploitants du périmètre.....</b>	<b>73</b>
6.1 Synthèse des informations recueillies sur les intentions et besoins des exploitants en matière d'aménagement foncier.....	74
6.2 Synthèse des informations recueillies sur les autres problématiques et outils fonciers.....	76
6.3 Schéma - Synthèse des possibilités d'agir sur le foncier.....	77
<b>7. Analyse complémentaire portant sur des secteurs situés en dehors du périmètre d'étude initial.....</b>	<b>78</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>81</b>
Questionnaire d'enquêtes.....	82
Charte d'engagements des actions agricoles en faveur de la reconquête de l'eau des Captages de Latour de France « P1 et P2 » D'Estagel « P1 et F2 Bis Château d'eau » .....	84
<b>TABLE DES ILLUSTRATIONS .....</b>	<b>114</b>

## 1. Contexte et méthodologie

Réalisation d'une étude d'aménagement foncier sur les communes d'Estagel, Latour-de-France et Montner

### **Note méthodologique :**

Les communes d'Estagel, Latour-de-France et Montner sont situées à une trentaine de kilomètres au nord-ouest de Perpignan dans le secteur : moyenne vallée de l'Agly. Ce secteur, majoritairement viticole, est reconnu pour la qualité de son terroir.

Toutefois, et malgré un ancrage historique avéré de son identité viticole, le secteur de la Plaine d'Estagel pâtit depuis quelques années d'une diminution des terres agricoles au profit d'un développement de l'urbanisation (principalement sur les communes d'Estagel et de Latour-de-France).

Ce phénomène, entraînant une consommation de foncier rural, favorisant la rétention et la spéculation foncière au détriment du développement des activités agricoles, augmente le développement de friches, les risques d'incendie et l'appauvrissement des paysages.

Devant ce constat, ces trois communes ont souhaité étudier, avec l'appui du Département, l'opportunité que pourrait présenter le lancement d'une opération d'aménagement foncier dans un projet de restructuration du foncier et qui pourrait constituer une solution pour favoriser, entre autre, la reprise agricole.

Les objectifs du projet de restructuration sont :

- restructurer un foncier agricole de qualité, partiellement irrigué,
- lutter contre le développement des friches,
- faciliter la diversification de l'activité agricole,
- favoriser les dynamiques et les projets de reprises agricoles,
- lutter contre un appauvrissement des paysages,
- répondre aux enjeux de protection des aires de captages d'alimentation en eau potable et de gestion du risque incendie.

Il a bien été noté que ce dernier revêt une importance de premier ordre pour les communes.

Dans ce cadre, les trois communes ont saisi le Département en vue de la constitution d'une Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier (CIAF) qui a été instituée par délibération du Département du 20/11/2017 et constituée par arrêté de sa Présidente du 11/03/2019.

Cette étude d'aménagement, réalisée sous la maîtrise d'ouvrage du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales, a pour objet d'identifier, de délimiter et de quantifier les besoins afin d'apprécier l'opportunité d'un aménagement foncier et, le cas échéant, de proposer, dans le cadre du dispositif départemental, le mode d'aménagement approprié.

## 1.1 Le travail de la Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Orientales : caractérisation de l'activité agricole

Les différents thèmes abordés ci-dessous s'attachent à décrire l'agriculture sur le territoire d'étude.

### **L'occupation des sols :**

L'occupation des sols a été réalisée par croisement de fichiers (Mes parcelles 2019/2020, RPG 2020, données internes CA66) et photo-interprétation (Orthophoto HD IGN 2018). L'ensemble de ces informations a permis de dresser la carte de l'occupation des sols et de faire des calculs de surface par culture.

### **Un focus sur les friches :**

Les friches sont également issues d'un travail par photo-interprétation et ne sont donc pas liées à un travail de relevé de terrain. Deux types de friches ont été distingués : friche herbacée et friche arbustive. Une troisième catégorie aurait pu être rajoutée, ce sont les friches arborées mais celles-ci se confondent avec les espaces « naturels » et ne sont donc pas les parcelles les plus pertinentes à traiter.

### **Les déclarations PAC :**

L'analyse des déclarations à la PAC a vocation à nous éclairer sur l'usage des sols et les dynamiques agricoles du territoire d'étude. Elle donne le détail des cultures sur l'année 2020. Pour rappel ces données sont issues des déclarations des exploitants et ne sont pas exhaustives.

### **L'analyse des sols et mise en évidence des aptitudes culturales :**

Cette partie de l'étude, qui est en lien direct avec l'occupation des sols, permet d'appréhender les usages agricoles possibles. Aussi, elle nous renseigne sur les aptitudes culturales en fonction des différents types de sols présents.

### **Etat des lieux des réseaux d'irrigation et élément de compréhension sur la gestion de la thématique de l'eau:**

Le périmètre d'étude est concerné par l'ASA de la Plaine d'Estagel. A partir d'un captage sur l'Agly, elle gère un réseau sous pression et gravitaire permettant l'arrosage de son périmètre qui se situe à cheval sur les 3 communes d'Estagel, Latour-de-France et Montner. La zone d'étude étant concernée par des aires de captages prioritaires, un chapitre a donc été consacré à cette thématique pour comprendre les interactions que cela peut avoir avec l'agriculture et les pratiques mis en œuvre par les différents plans d'actions.

### **Zonage des Appellations d'origine contrôlée et démarches de qualité :**

Le périmètre d'étude fait l'objet de différents périmètres d'Appellations ou de démarches de qualité. La Chambre d'agriculture a dressé une cartographie de ces différents périmètres (AOC/AOP viticoles notamment).

### **La desserte agricole :**

Un travail cartographique a été effectué sur la desserte agricole du secteur d'étude, celui-ci permet de repérer/localiser les chemins agricoles. Enfin lors de la phase d'enquête, il a été demandé aux exploitants si des chemins leur posaient des problèmes particuliers. Nous avons également demandé à des personnes expertes du secteur si des chemins étaient connus pour être en mauvais état.

### **- Structure des exploitations agricoles :**

Sur la base d'enquêtes auprès des exploitants de la zone d'étude nous avons cherché à connaître les caractéristiques des parcelles exploitées et la structure de l'exploitation :

- Le parcellaire des exploitants,
- Le type de culture (cépage, année de plantation...),

- Le mode de conduite de la culture (bio, hve...),
- Le mode de faire-valoir,
- L'irrigation de la parcelle (accès à l'eau, type d'irrigation...),
- L'état de la transmission de l'exploitation, si l'exploitant a plus de 57 ans.

De même, il y est détaillé les projets à l'échelle de l'exploitation comme la volonté de s'agrandir, de se repositionner sur un secteur ou de vendre l'exploitation...

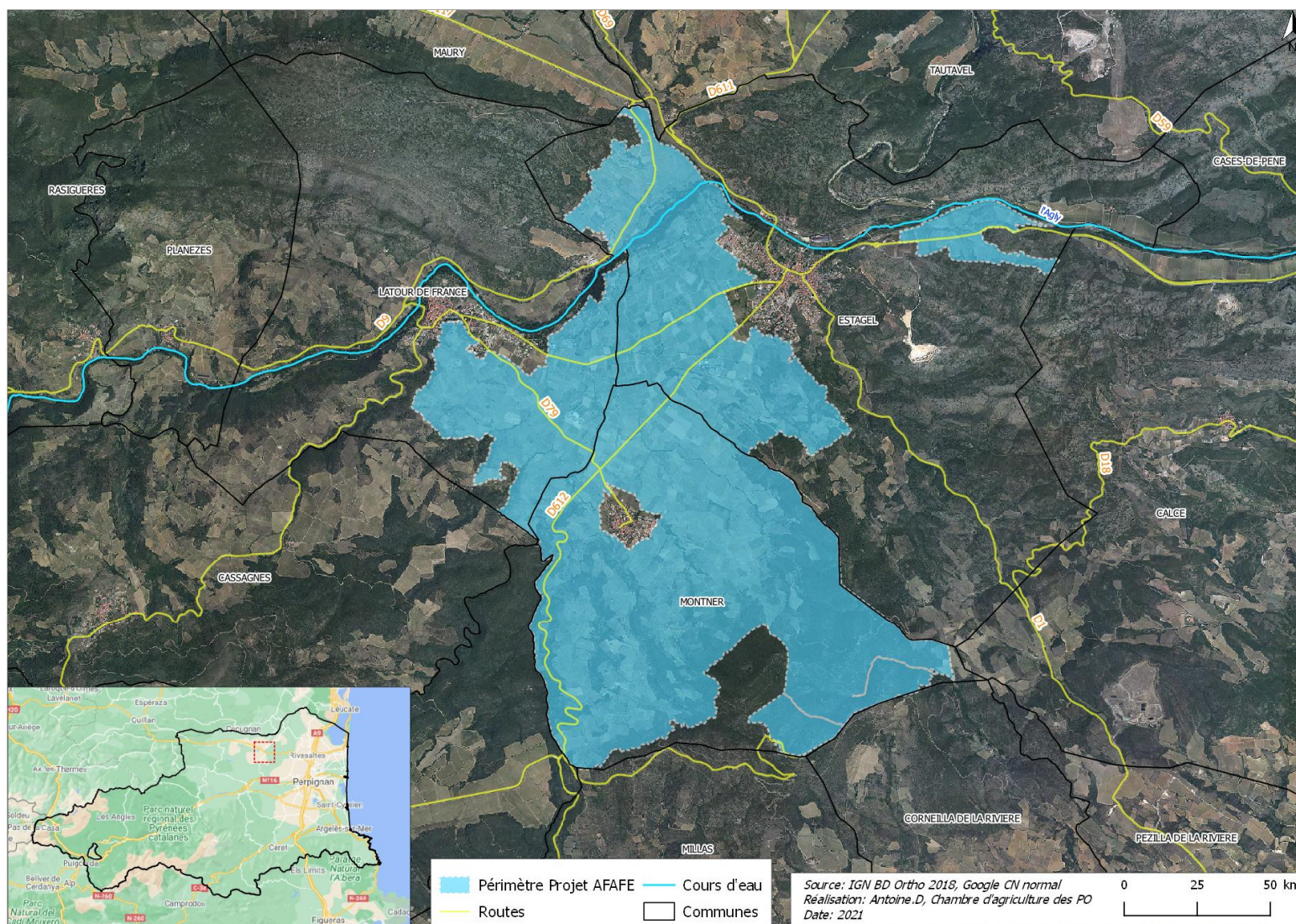
Ces éléments sont restitués sous forme de couches de données cartographiques mais également analysés au travers de cartes synthétiques et tableaux statistiques permettant d'appréhender l'opportunité de mettre en œuvre un AFAFE sur le secteur étudié.

### **Structures foncières, agriculture, forêt et parcelles à utilisation spéciale :**

Concernant l'analyse des structurations de la propriété foncière (agricole et forestière, parcelles à utilisation spéciale), c'est le bureau d'étude VALORIS qui traite ce volet. Les données concernant l'exploitation agricole du territoire ont été transmises à ce bureau d'étude pour compléter son analyse et notamment pour apprécier l'opportunité de compléter le territoire d'étude. Le volet forestier est traité par le CRPF (Centre National de la Propriété Forestière).

## 1.2 Localisation du périmètre d'étude

La zone d'étude se localise au Nord du département des Pyrénées-Orientales. Elle est notamment accessible par les départementales D117 et D612. Le cours d'eau de l'Agly qui est l'un des trois principaux fleuves du département traverse la zone d'étude sur le secteur Nord. Les paysages sont composés de coteaux et d'espaces de plaine avec des altitudes variant entre 79 mètres et 357 mètres (Coll del Bau). La zone d'étude appartient à la formation du synclinale des Fenouillèdes et se trouve en limite de la plaine du Roussillon qui s'arrête aux alentours de la commune de Cases-de-Pène. La géologie des sols est composée de calcaire du jurassique, de dépôt sédimentaire du Quaternaire et des roches métamorphiques du Primaire (Schiste, marbre...).



Carte 1 : Localisation du périmètre d'étude

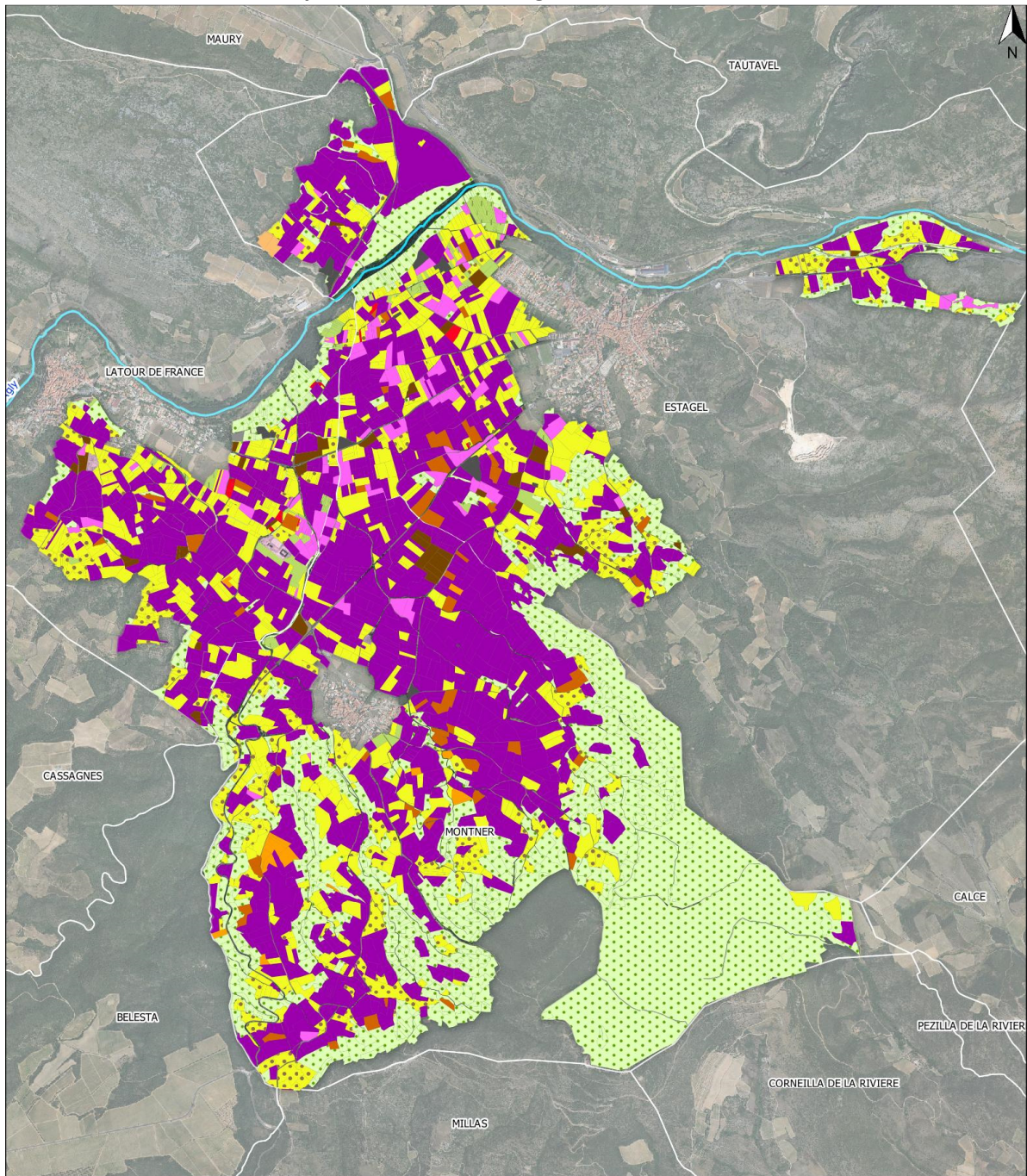
## **2. Caractérisation de l'agriculture**

A solid orange horizontal bar spans the width of the page, positioned below the section header.



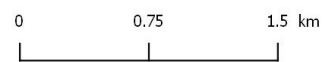
## 2.1 L'occupation des sols du périmètre d'étude

Carte de l'occupation des sols – Estagel, Latour-de-France et Montner



Vergers	Céréales	Friches herbacées	Surfaces artificialisées
Serres et tunnels	Prairies	Friches arbustives	Urbanisation
Maraichage	Truffières	Jardins	Cours d'eau
Vignes	Terres	Bois de taillis, forêts, garrigues, landes	
	Jachères	Bâti diffus	

Source: IGN BD Ortho HD 2018.  
Réalisation: Antoine.D, Chambre d'agriculture des PO,  
Date: 2021



Carte 2 : L'occupation des sols du périmètre d'étude

## Répartition de l'occupation des sols et des surfaces

Culture	Surface en ha	En pourcentage
Vignes	688	40,85
Vergers	41,02	2,44
Urbanisation	0,76	0,05
Truffières	1,69	0,10
Terres nues	18,56	1,10
Surfaces artificialisées	3,75	0,22
Serres et tunnels	0,33	0,02
Prairies	8,49	0,50
Maraîchage	1,95	0,12
Jardins	10,8	0,64
Jachère	28,2	1,67
Friches herbacées	213,55	12,68
Friches arbustives	119,84	7,12
Céréales	6,71	0,40
Bois de taillis, forêts, garrigues et landes	533,46	31,68
Bâti diffus	7,02	0,42
<b>Total :</b>	<b>1 684,13 ha</b>	<b>100 %</b>
<b>SAU*</b>	<b>1 128,34 ha</b>	<b>67 %</b>
<b>SAUée**</b>	<b>776,39 ha</b>	<b>46 %</b>

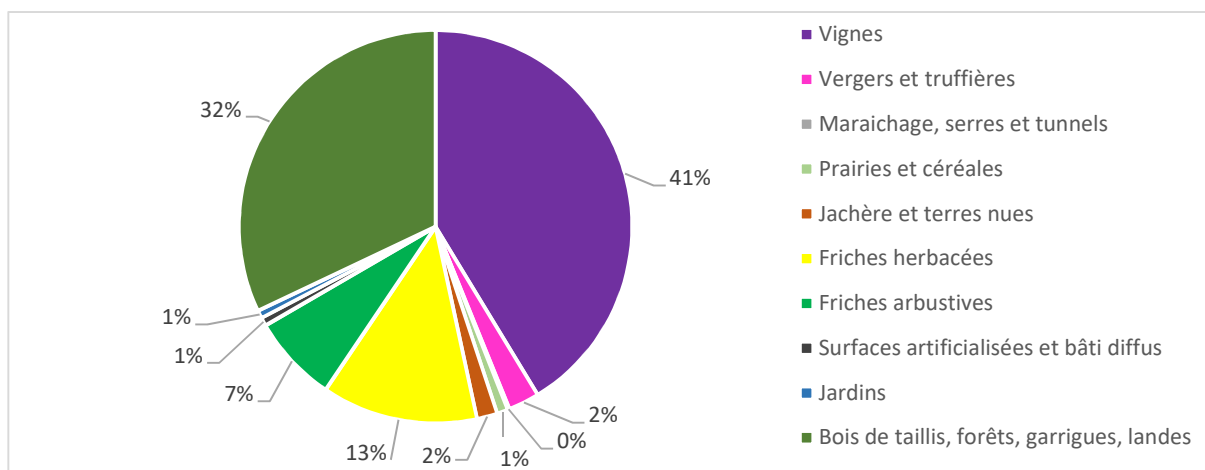
Tableau 1 : Répartition de l'occupation des sols et des surfaces

\*SAU : Surface agricole utile  
 \*\*SAUée : Surface agricole utilisée

Les surfaces sont de 213,3 ha pour les friches herbacées et 119,8 ha pour les friches arbustives représentant à elles deux 19,8 % des surfaces. Cela laisse entrevoir une problématique de friches sur notre zone d'étude. Pour le reste, on remarquera la présence de vergers pour 2,4 % des surfaces. Depuis quelques années on trouve des vergers d'abricotiers/figuiers/grenadiers et oliviers sur la plaine d'Estagel, cependant ceux-ci sont souvent impactés par les aléas climatiques (gel).

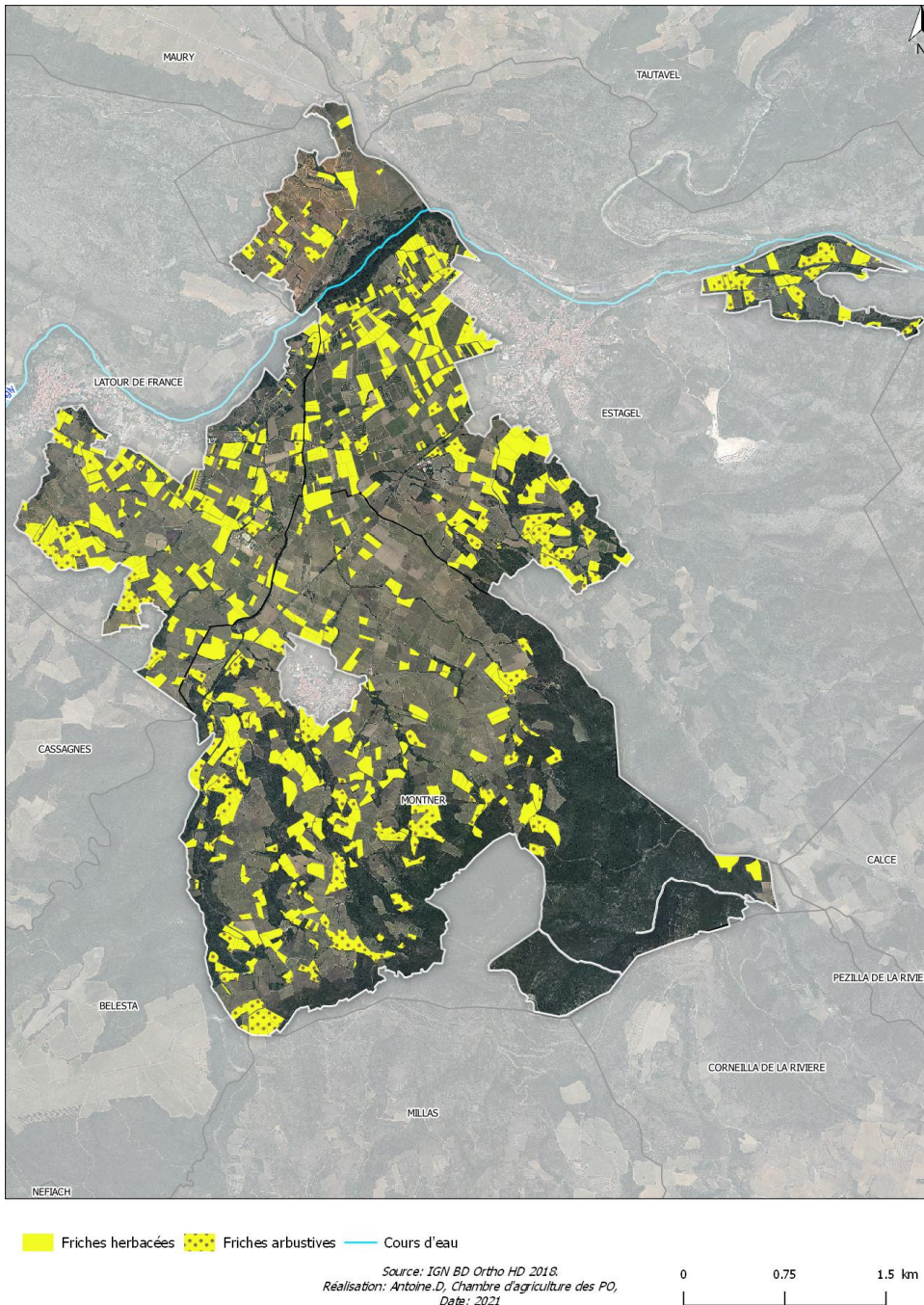
\*SAU : Surface agricole utile  
 \*\*SAUée : Surface agricole utilisée

## Répartition en pourcentage de l'occupation des sols :



Graphique 1 : Répartition en pourcentage de l'occupation des sols

## 2.2 Focus sur les friches du secteur d'étude



Carte 3 : Focus sur les friches du secteur d'étude

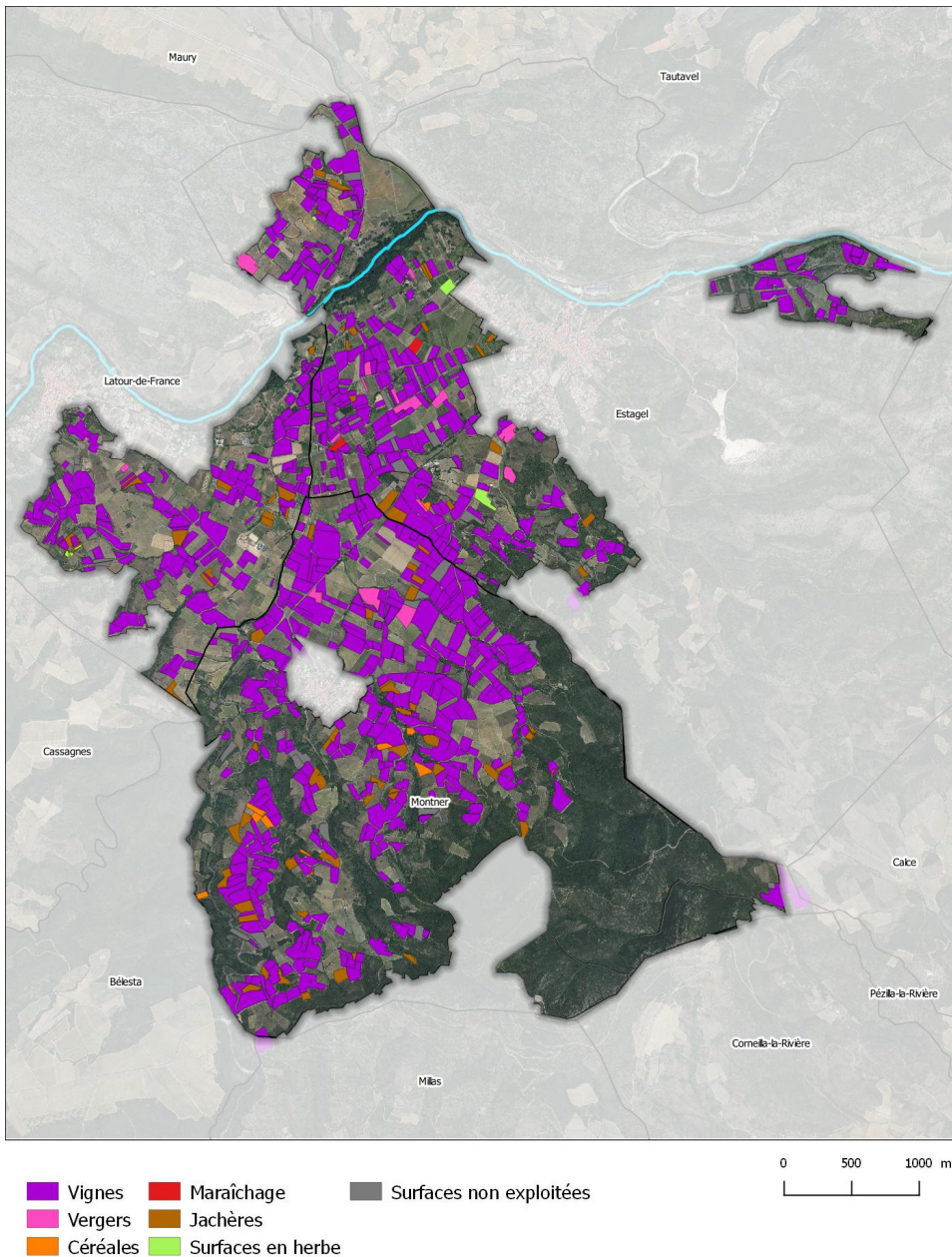
### Répartition des friches :

- Friches herbacées : 213,55 ha pour 760 parcelles. La surface moyenne des parcelles 2 809 m<sup>2</sup>
  - Friches arbustives : 119,85 ha pour 463 parcelles. La surface moyenne des parcelles 2 588 m<sup>2</sup>
- Total : 333,40 ha pour 1 223 parcelles

Au vu des surfaces identifiées en friches, la procédure d'aménagement foncière rurale apparaît pertinente. D'autant plus que presque 25 % des surfaces irrigables sont également en friches. Elle pourra agir sur la structuration du foncier et potentiellement la remise en culture des friches pour constituer des îlots plus conséquents.

Le travail réalisé par photo interprétation a permis de recenser les friches dans le secteur d'étude. Deux types de friches ont été relevés : les friches herbacées et les friches arbustives. Cette appréciation reste subjective mais fait référence à des types différents de végétation à l'échelle de la parcelle. La première analyse que l'on peut donner est que les friches sont plutôt diffuses. Cependant une zone semble comporter moins de friches, elle se localise au Nord/Est de la commune de Montner. Pour le reste la présence de friches s'explique par des zones de déprises ponctuelles notamment sur les espaces de coteaux. Pour les friches se situant sur la plaine d'Estagel l'origine n'est pas la même. C'est la rétention foncière en grande partie qui est responsable de la présence des friches. C'est principalement visible en bordure de l'espace agricole au contact de l'espace urbain d'Estagel.

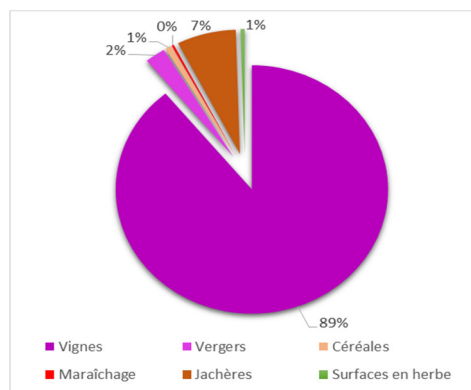
## 2.3 Les déclarations PAC 2020



Les déclarations PAC 2020 sont en totale correspondance avec le travail de relevé d'occupation des sols. La culture de la vigne domine largement la zone d'étude avec 89 % des déclarations. On retrouvera ponctuellement des vergers dans la plaine d'Estagel et très minoritairement du maraîchage. Autour de la commune de Montner quelques cultures céréalières existent mais de manière plus ponctuelle. Les déclarations PAC en viticulture sont liées à plusieurs facteurs : le bio (démarche de conversion ou de maintien) et les primes de plantations. Le fait de retrouver beaucoup de déclaration témoigne donc d'un indicateur de dynamisme viticole vis-à-vis des facteurs énoncés ci-dessus.

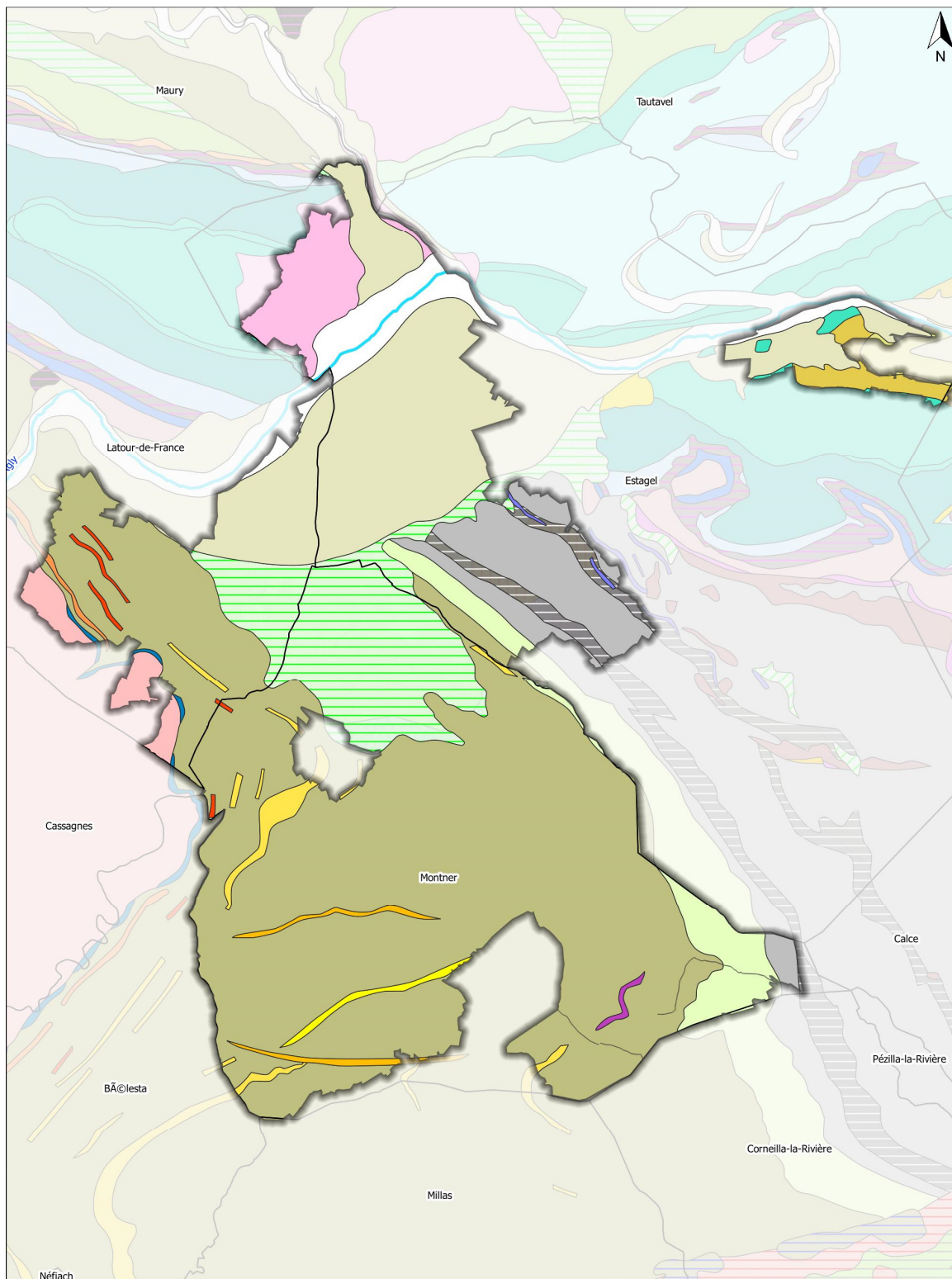
Carte 4 : Les déclarations PAC 2020

Source: IGN BD Ortho HD, CA66  
 Réalisation: Antoine.D, Chambre d'agriculture des PO  
 Date: 2021



Graphique 2 : Répartition des surfaces déclarées à la PAC

## 2.4 Géologie des sols





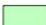










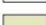

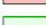





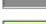
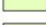


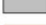
Source: BD CHARM  
Réalisation: Antoine.D, Chambre d'agriculture des PO,  
Date: 2021

0 0.5 1 km

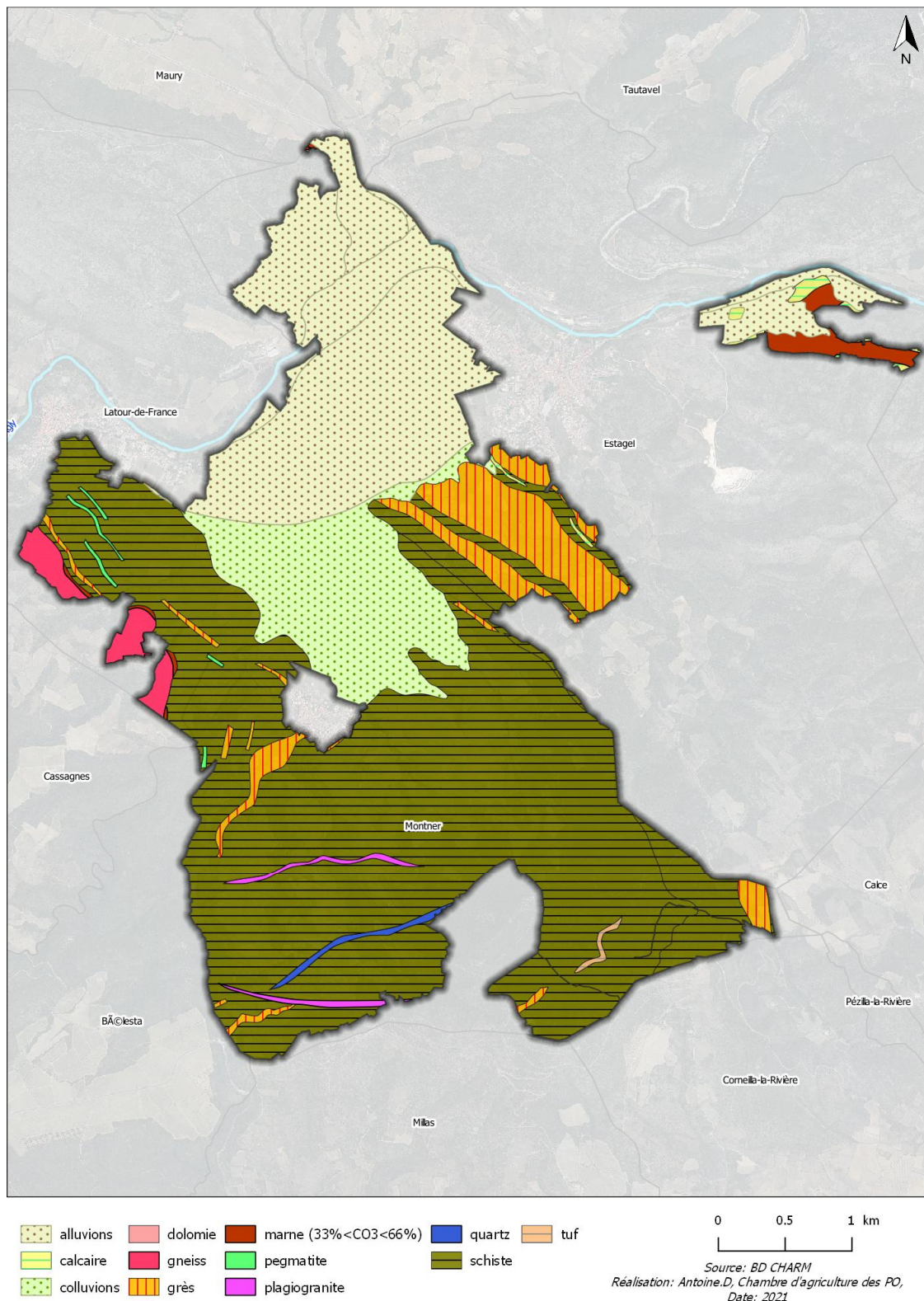
Carte 5 : Géologie des sols

Légende page suivante ⇨

## Légende

-  Ordovicien inférieur-moyen : grès-grauwackes durs en bancs métriques ou décamétriques
-  Oligocène : Formations de Paziols - Estagel et d'Espira-de-l'Agly
-  Albien : marnes sombres à intercalations gréseuses
-  Quaternaire : alluvions des terrasses de Rivesaltes et Bompas
-  Ordovicien inférieur-moyen : marnes en bancs métriques marbres et skarns de réaction associés
-  Kimméridgien-Barrémien inférieur : calcaires blancs massifs, brèches
-  Valanginien-Bédoulien : calcaires urgoniens à rudistes et orbitolines
-  Gargasien inférieur : calcaires blancs à rudistes
-  Silurien : calcaires gris rubanés, fossilifères, à patine rousse
-  Carixien à Aalénien : marnes et marno-calcaires
-  Dogger supérieur et Malm inférieur : dolomies noires, alternances calcaréo-dolomitiques
-  Ordovicien inférieur-moyen : pegmatites
-  Alluvions récentes et actuelles, fonds de vallées et méandres
-  Würm : alluvions anciennes des moyennes terrasses et de la Crau de Rivesaltes
-  Protérozoïque supérieur : gneiss de Bélesta : paragneiss clair massifs, quartzo-feldspathiques, gneiss à silicates calciques, cordiérite, grenat
-  Eboulis cryoclastiques récents
-  Bédoulien supérieur : marnes jaunes, grises ou verdâtres et marno-calcaires
-  Ordovicien inférieur-moyen : tuf volcanique de Força-Real
-  Quartz
-  Ordovicien inférieur-moyen : schistes pélitiques avec fines alternances de lits gréseux, transformés progressivement en micaschistes de cristallinité croissante
-  Silurien : schistes carburés, calcaires mauves rosés, calcaires à orthocères, schistes ardoisiers, schistes gaufrés
-  Caradoc : schistes blancs ou gris argenté, souvent à andalousite, avec passées vertes à chloritoïdes, grès feldspathiques durs, jaunâtres
-  Alluvions des terrasses de Toulouges et de Rivesaltes-Ille-sur-Têt
-  Albitites
-  Silurien : grès feldspathiques, jaunâtres ou verdâtres, ciments philliteux
-  Ordovicien inférieur et moyen : gneiss plagioclastiques, grès-grauwackes très grossièrement recristallisés, alternant avec des micaschistes

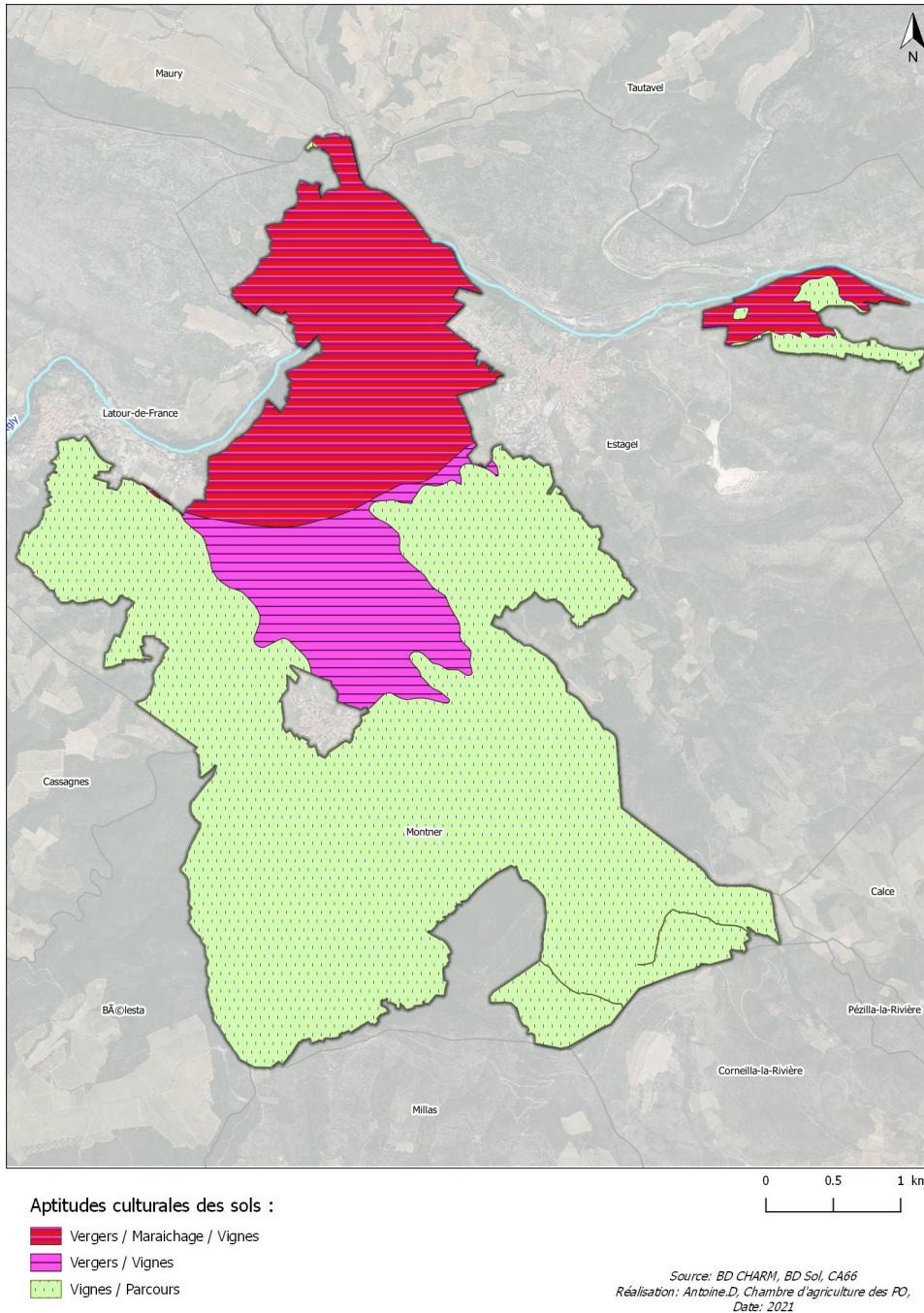
## 2.5 Lithologie des sols



Carte 6 : Lithologie des sols

La lithologie des sols (nature des roches) est un des critères qui nous permet d'apprécier les potentialités pour les aptitudes culturales. On peut remarquer que les zones autour du cours d'eau de l'Agly sont constituées d'alluvions récents et du quaternaire. Ceci correspond à des sols fertiles. Au centre de notre zone d'étude on retrouvera des colluvions récentes. Autour de ces colluvions et notamment sur la partie Sud, on peut observer des sols composés de schistes et plus ponctuellement des grès, des gneiss et des marnes.

## 2.6 Les aptitudes culturales des sols



Carte 7 : Lithologie des sols

à prendre aussi en compte pour la viticulture. Sans accès à l'eau, les parcelles de ce secteur sont aptes à la viticulture, aux prairies et aux plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PPAM). C'est également le cas du secteur Est qui est non irrigable (secteur Est, en limite communale d'Estagel lieux-dits : Vinyes de Marbigou, Cami de Perpinya).

Pour le reste, toute la zone est favorable à la vigne avec des terroirs différents (schistes, grès, gneiss et marne). Là aussi, la culture de PPAM est adaptée. On pourra également mettre en place des parcours pour l'élevage, seule valorisation agricole intéressante sur les pentes les plus fortes et les sols les plus maigres.

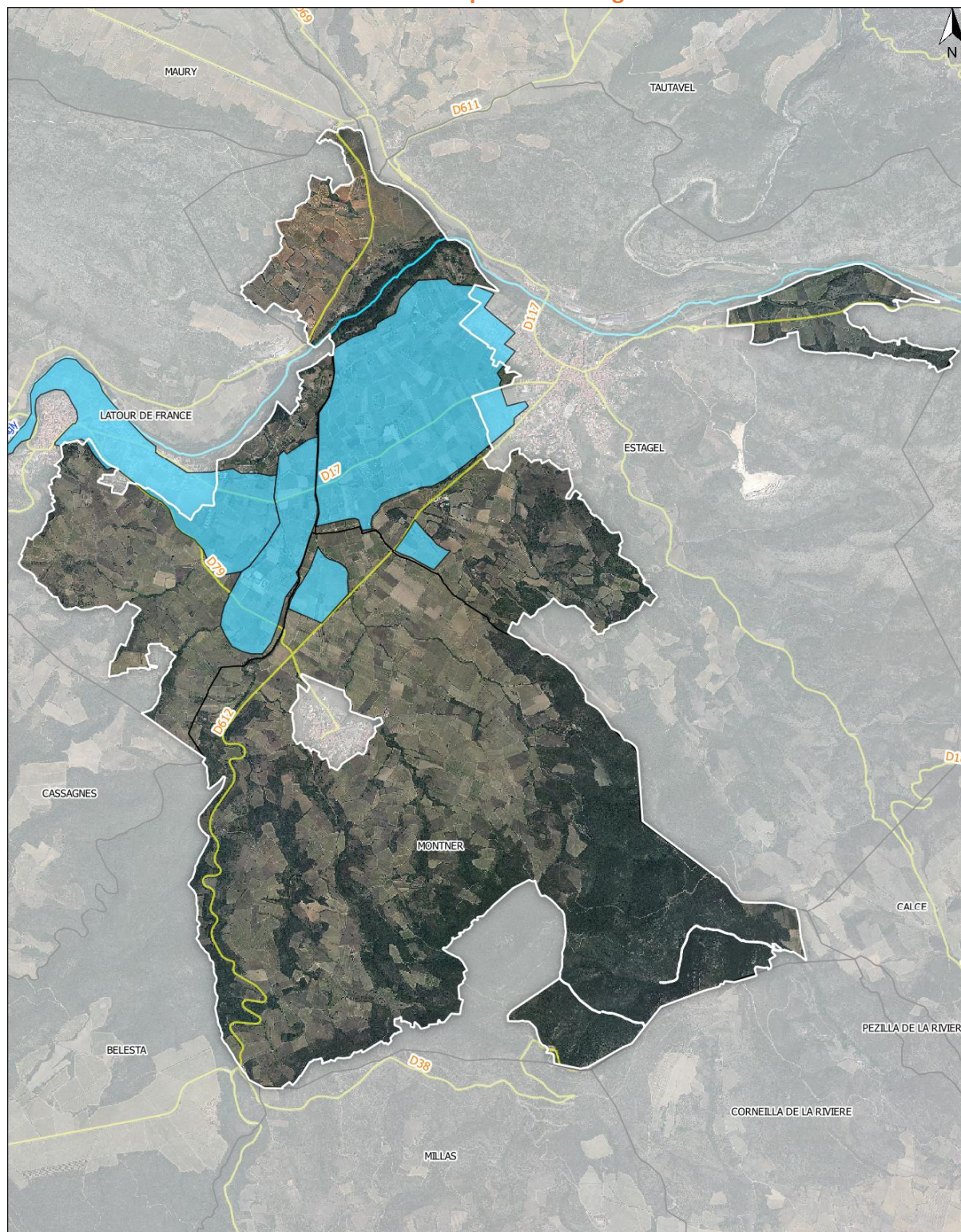
Les aptitudes culturales de la zone d'étude sont déterminées à partir de la carte des sols, de l'accès à l'irrigation, mais aussi de la topographie sur ce secteur de plaine et de piémont. Ajoutés à l'expertise des conseillers de la Chambre d'agriculture, ces éléments nous permettent de distinguer plusieurs entités.

**Le secteur Nord** de la zone d'étude et au Sud de l'Agly (Plaine d'Estagel) est favorable à toutes cultures et donc au maraîchage mais uniquement sur la partie irrigable (Sous réserve d'accès à l'eau). On retrouvera également des aptitudes pour l'arboriculture. Cependant, il arrive très fréquemment aux vergers d'être impactés par le gel dans ce secteur. Sur la carte (page suivante) nous indiquons le périmètre irrigable. Dans ces zones, la viticulture irriguée est adaptée, avec de bons résultats techniques. Cependant le risque gel dans la plaine est



## 2.7 Etat des lieux des réseaux d'irrigation et de l'accès à la ressource en eau par forage

### Localisation du périmètre irrigable



■ Périmètre irrigable - ASA du Canal de la Plaine    — Cours d'eau    — Routes

Source: IGN BD Ortho HD 2018.  
Réalisation: Antoine D, Chambre d'agriculture des PO,  
Date: 2021

0      0.75      1.5 km

Carte 8 : Localisation du périmètre irrigable

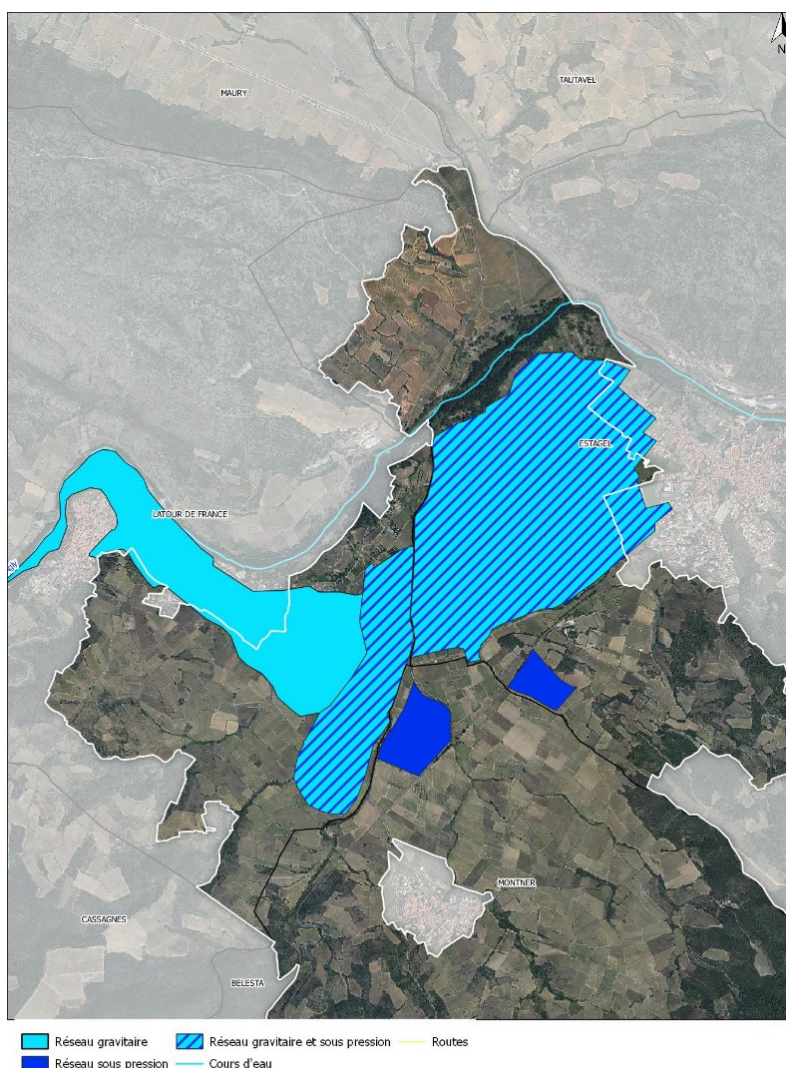
Détail des surfaces irriguées dans la zone d'étude (ZE)	
Réseau sous pression	19,96 ha
Réseau gravitaire	37,41 ha
Réseau gravitaire et sous pression	206,72 ha
Surface non irriguée	1435,25 ha
Surface total irriguée	264,09 ha
Pourcentage de surface irriguée par rapport à la SAU de la ZE	23,09 %
Pourcentage de surface irriguée par rapport à la surface totale de la ZE	15,54 %

Tableau 2 : Détail des surfaces irriguées dans la zone d'étude (ZE)

La problématique est notamment due à des travaux qui ont été menés sur la prise d'eau principale, dont les frais ont été avancés par l'ASA dans le cadre d'une sollicitation de fonds européens (fonds qui sont en attente de règlement). Actuellement, l'ASA est ouverte à de nouveaux adhérents sur son périmètre, notamment vers Cabanac (commune de Calce) et Cases-de-Pène. L'ASA compte 965 adhérents pour 430 hectares irrigués dont 50 ha qui sont dus à l'extension du réseau. Le droit d'eau est de 355 litres par seconde. A noter que le réseau d'irrigation est fermé du 1 novembre au 31 mars. Tous les chiffres de surface énoncés dans cette partie sont des calculs théoriques, faits par le biais d'un logiciel cartographique. Ce sont donc des estimations. Le périmètre potentiellement irrigable de la zone d'étude s'étend sur 264,09 ha. Il représente 23,09 % de la SAU et 15,54 % de la zone d'étude.

Le périmètre potentiellement irrigable se localise au Nord de la zone d'étude entre le cours d'eau l'Agly et la D 612.

Il est géré par l'ASA du Canal de la plaine dont le président est M Jean-Paul Barou. L'ASA connaît actuellement quelques problèmes financiers car les comptes ne sont pas à l'équilibre. Cette



### Carte de répartition des types d'irrigation

Les surfaces potentiellement irrigables se répartissent par type de réseau. Le réseau sous pression dessert 19,96 ha, le réseau gravitaire 37,41 ha et de manière mixte (sous pression et gravitaire) 206,72 ha. Pour information la carte ne représente qu'une partie du réseau d'irrigation car celui-ci continue vers Cabanac et Cases-de-Pène, environ 50 ha sont irrigués sur ces secteurs.

Carte 9 : Répartition des types d'irrigation

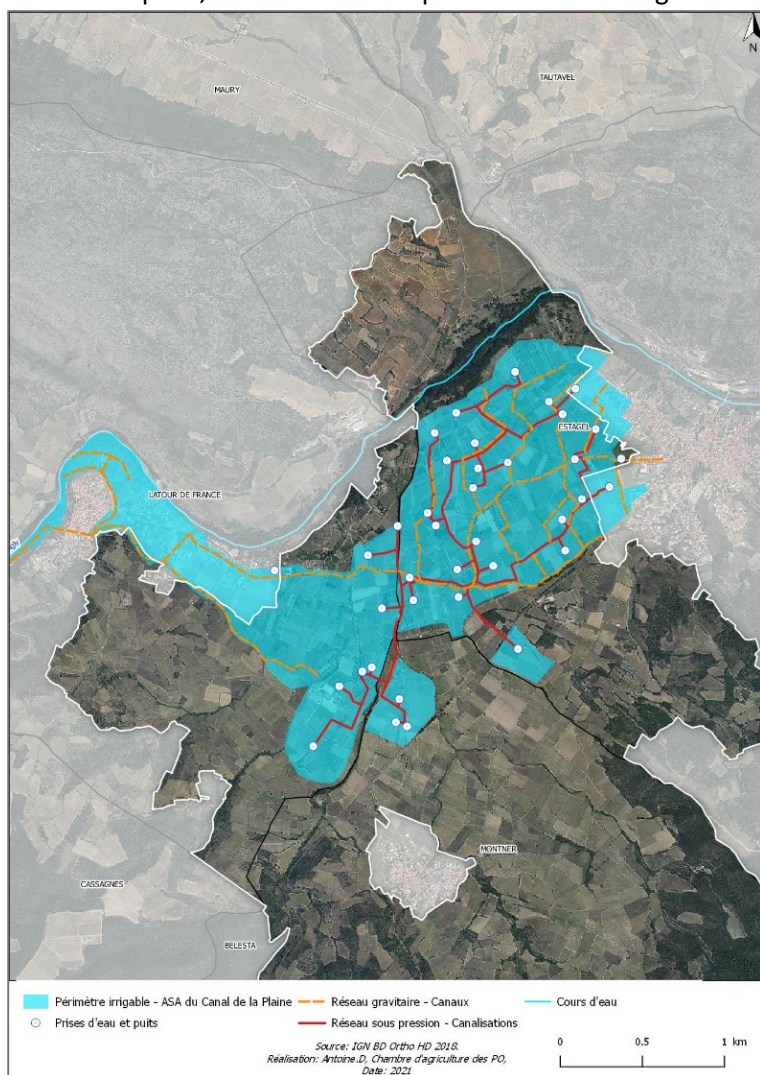
Répartition de surfaces potentiellement irrigables par culture		
Culture	ha	En % de la surface irriguée
Maraichage	2,06	0,72
Vergers	24,03	8,44
Vignes	143,66	50,49
Prairies	4,32	1,52
Jachères	7,09	2,49
Terres	5,35	1,88
Friches herbacées	68,19	23,96
Friches arbustives	11,21	3,94
Jardins familiaux	5,41	1,90
Bois de taillis, forêt, garrigues, landes	7,77	2,73
Surfaces artificialisées	5,49	1,93

Tableau 3 : Répartition de surfaces potentiellement irrigables par culture

Le reste des surfaces est ventilé entre les différentes classes de l'occupation des sols sans données significatives. On notera que 5,49 ha de surfaces potentiellement irrigables sont urbanisés.

Un croisement a été effectué avec le travail sur l'occupation des sols. Celui-ci a permis de donner des surfaces potentiellement irrigables par culture.

On peut observer que les cultures les plus représentées sont les vignes qui représentent 50,49 % des surfaces, viennent en second les friches herbacées avec 23,96%. Ce chiffre nous permet de constater que presque ¼ des surfaces potentiellement irrigables sont en friches alors que ces terres sont souvent recherchées en agriculture. Le projet de procédure d'aménagement rural pourrait participer à améliorer la remise en culture de ces surfaces. En troisième position, ce sont les vergers avec 8,44% de surface potentiellement irrigable. Le



Carte 10 : Localisation des canalisations et du réseau gravitaire

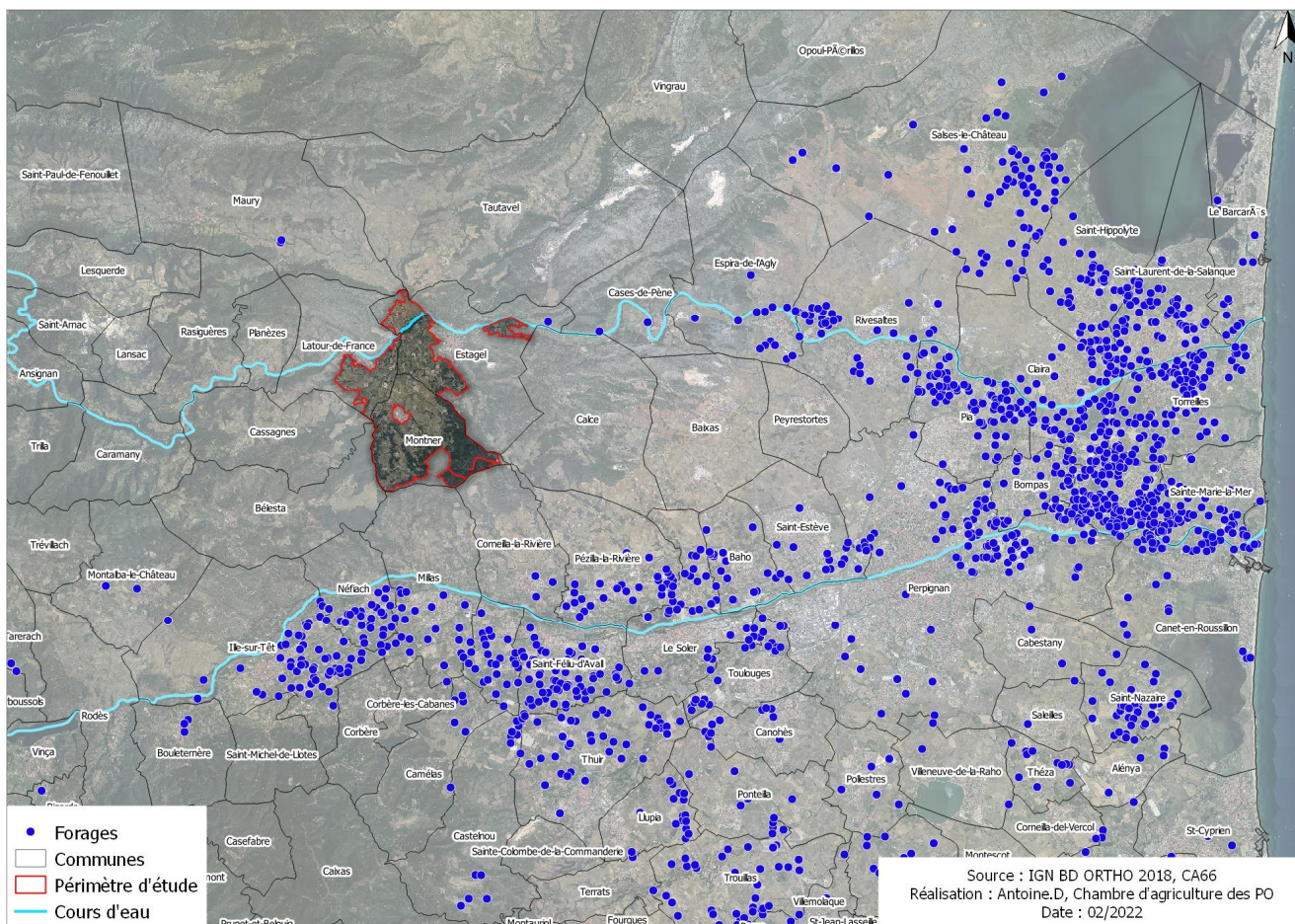
### Carte de localisation des canalisations et du réseau gravitaire

Ont été identifiés dans la zone d'étude :

- 15,4 Km de réseau gravitaire
- 9,9 Km de canalisation sous pression

Le réseau est globalement composé de 13 km de branche principale.

## L'accès à la ressource en eau par forage



Carte 11 : Localisation des forages proches de la zone d'étude

Nous n'avons pas trouvé de forages déclarés sur la zone d'étude cependant le secteur n'étant pas soumis à la zone de répartition des eaux des services de l'Etat, il est donc administrativement possible de faire des forages. Il reste à vérifier si techniquement la ressource est accessible et si économiquement c'est rentable. Nous ne pouvons donc pas affirmer, ni infirmer, s'il est possible de faire des forages sur le secteur d'étude. Seul une étude technique approfondie peut permettre de s'assurer de l'accessibilité de la ressource en eau par forage.

## 2.8 Les aires d'alimentation de captage

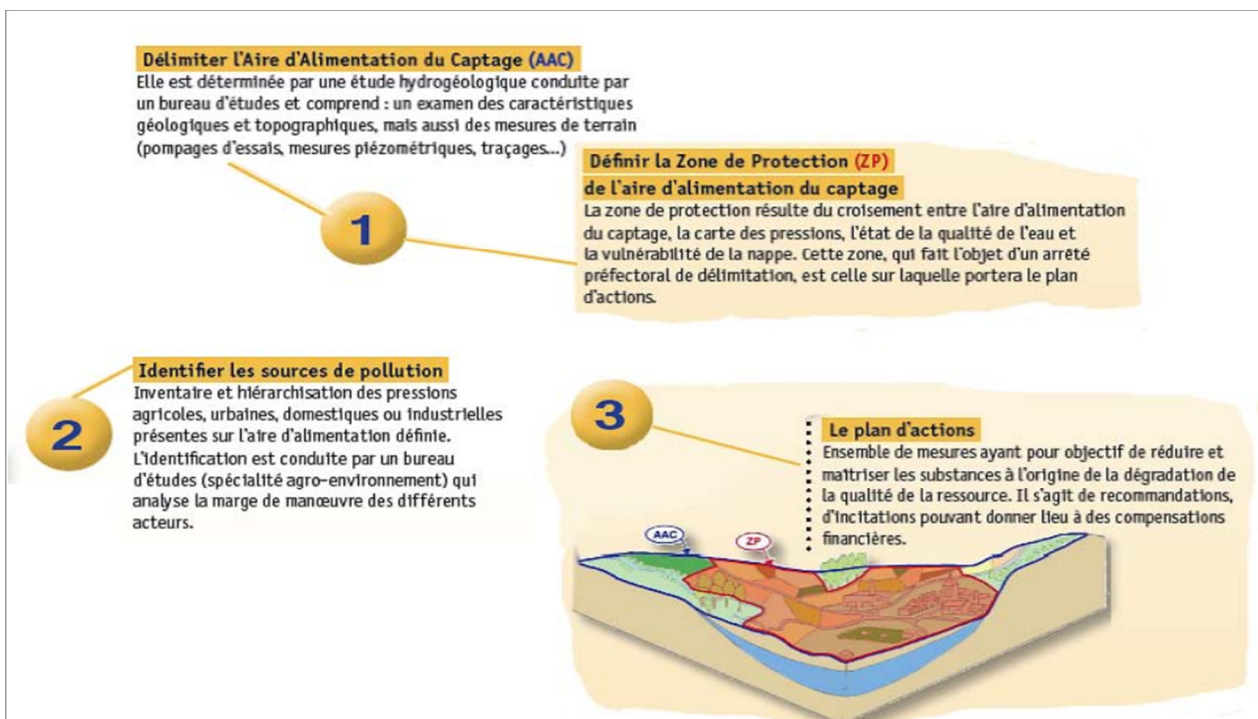
Notre zone d'étude est concernée par deux aires d'alimentation de captage. Les captages d'eau potable (AEP) de Latour-de-France et d'Estagel. Les eaux captées proviennent essentiellement de l'aquifère alimenté par le canal de la Plaine d'Estagel. 67 % pour Latour-de-France et 78 % pour Estagel. Le canal principal long de 13 km est alimenté par l'eau de l'Agly.

Ils ont été classés captages prioritaires au titre du SDAGE. C'est La communauté urbaine - Perpignan Méditerranée Métropole qui est l'animateur des captages. Un nouveau programme va d'ailleurs être élaboré prochainement.

Même si en théorie c'est l'ensemble du bassin versant de l'Agly, en amont de ces captages, qui est susceptible d'impacter la qualité de l'eau, des aires d'alimentation de captage ont été définies et validées.

La démarche « captages prioritaires » se déroule selon le schéma suivant :

Schéma 1 : Démarche captages prioritaires



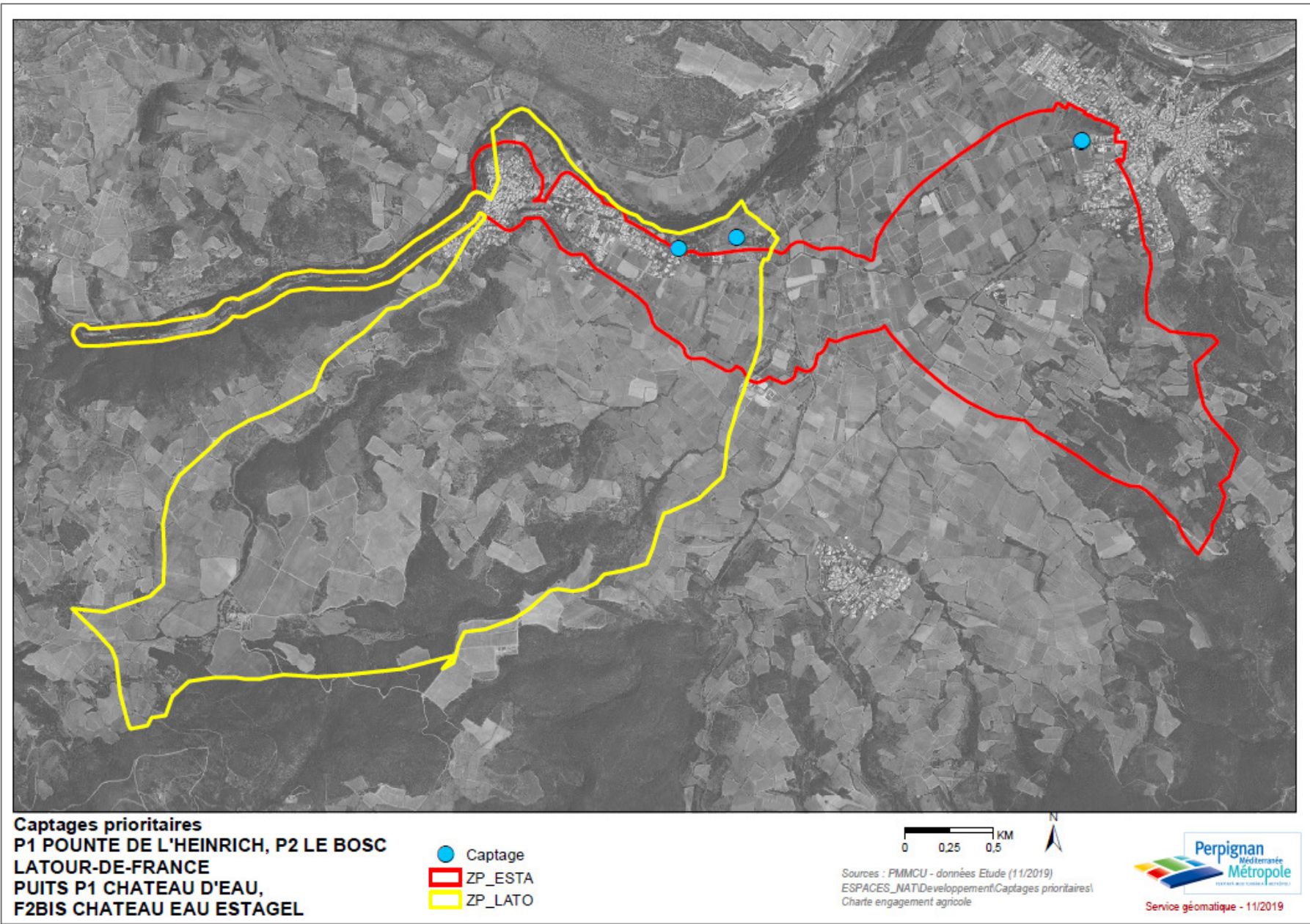
Acquérir les parcelles les plus sensibles pour les rétrocéder avec le suivi d'un cahier des charges agro environnemental.

Respecter les Zones de Non Traitement aquatiques (sensibilisation).

Limiter les utilisations d'intrants : promouvoir et souscrire les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques, l'agriculture bio, l'acquisition de matériel agro écologique, participer à des journées de formation.

Créer une aire de remplissage et de lavage sécurisée des appareils de traitement.

Ce plan d'action s'est déroulé sur plusieurs années et l'adhésion volontaire des vigneron a été forte sans que soient mis en place des mesures obligatoires. Une charte d'engagement a été proposée, validée et signée par plusieurs structures collectives et les vigneron (coopérateurs et indépendants) (Annexe page 121).



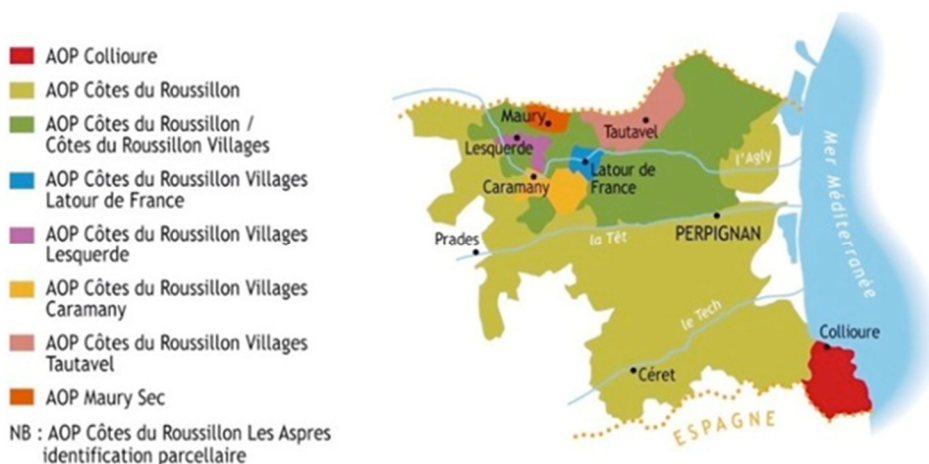
Carte 12 : Captages prioritaires

## 2.9 Le zonage des Appellations d'origine protégée et contrôlée

Le zonage des Appellations viticoles Côtes du Roussillon et Vins Doux Naturels recouvrent une grande partie de l'espace étudié. En effet, nous nous situons dans la vallée de l'Agly où les terroirs sont reconnus pour leurs qualités. Les deux cartes ci-dessous permettent d'apprécier la répartition des AOP viticoles dans le département.

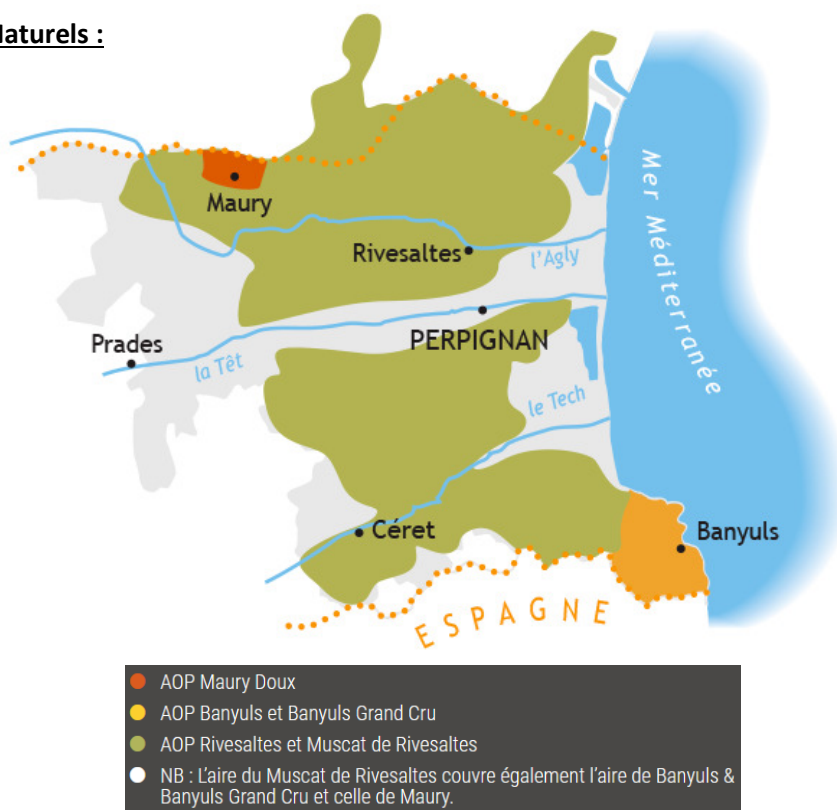
Le zonage des Appellations d'Origine Protégée et Contrôlée viticoles du département des PO :

### AOP vins secs :



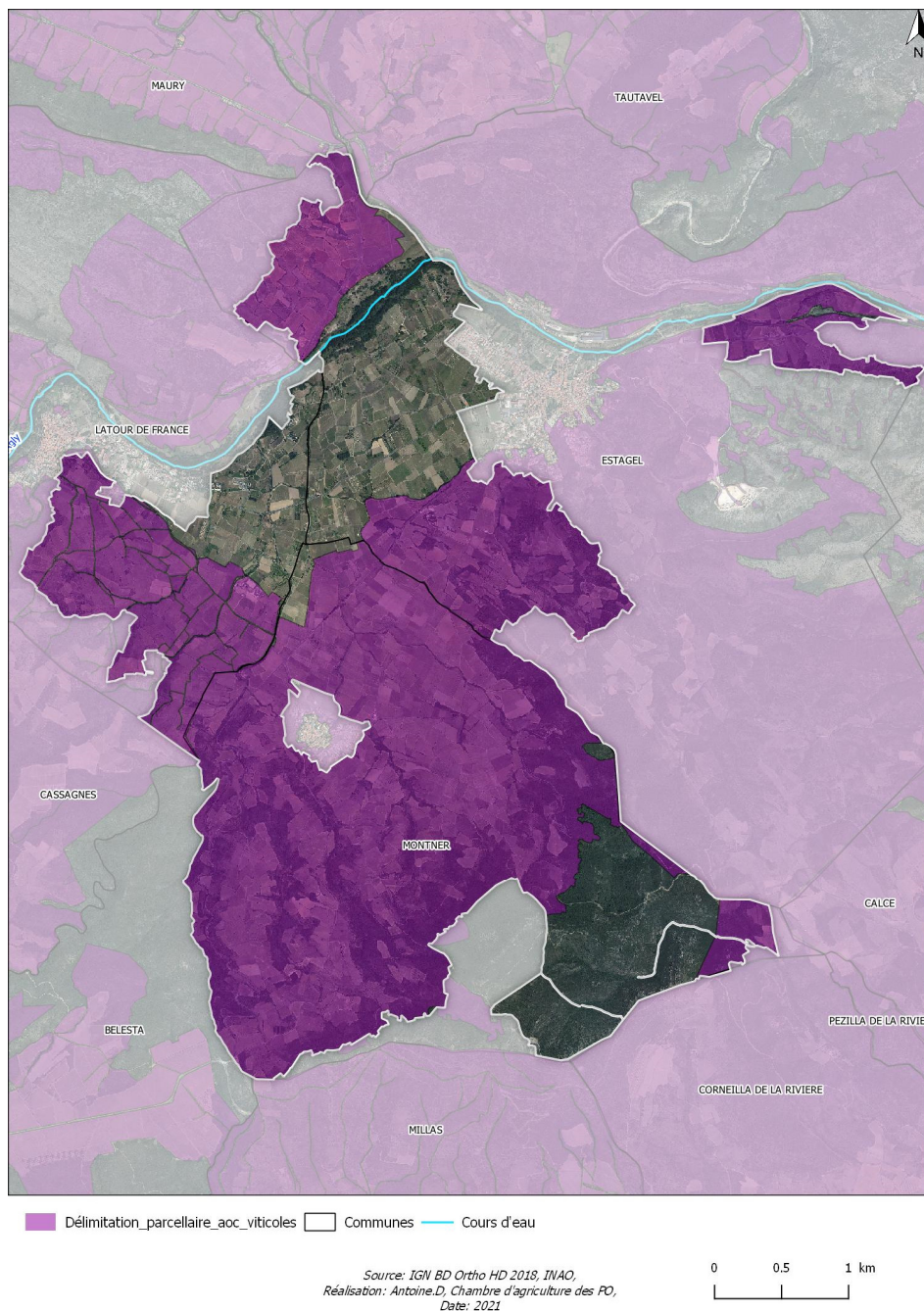
Carte 13 : Le zonage des appellations d'origine protégée et contrôlée viticoles du département des PO, AOP vins secs

### AOP Vins Doux Naturels :



Carte 14 : Le zonage des appellations d'origine protégée et contrôlée viticoles du département des PO, AOP Vins Doux Naturels

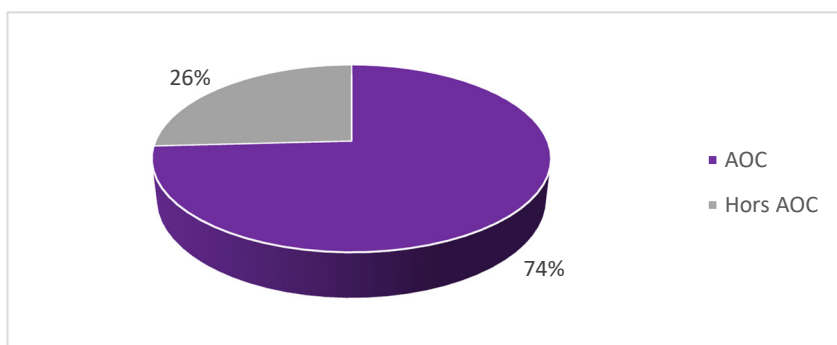
## Carte du zonage AOC/AOP viticole de la zone d'étude



Le territoire d'étude est une zone viticole de qualité reconnue. En effet, les communes se caractérisent par une dominance de la culture de la vigne sur les coteaux, alors que dans la plaine, composée de sols sablo-limoneux (plus profonds et irrigables), en plus de la vigne se sont aussi développées à la marge des cultures de diversification (abricotiers, maraîchage, céréales, etc...). Sur ce terroir, on retrouve une mosaïque de sols qui peuvent être argilo-calcaires (Estagel), schisteux en se dirigeant vers Montner et marneux vers Maury. C'est un climat méditerranéen avec 2400 heures d'ensoleillement et une pluviométrie déficitaire en période printanière et estivale. Assez régulièrement, la Tramontane (vent sec Nord-Ouest) balaye la région et accentue l'assèchement des sols. On y découvre un vignoble produisant des vins rouges complexes fins et élégants qui font la renommée de ce terroir sur

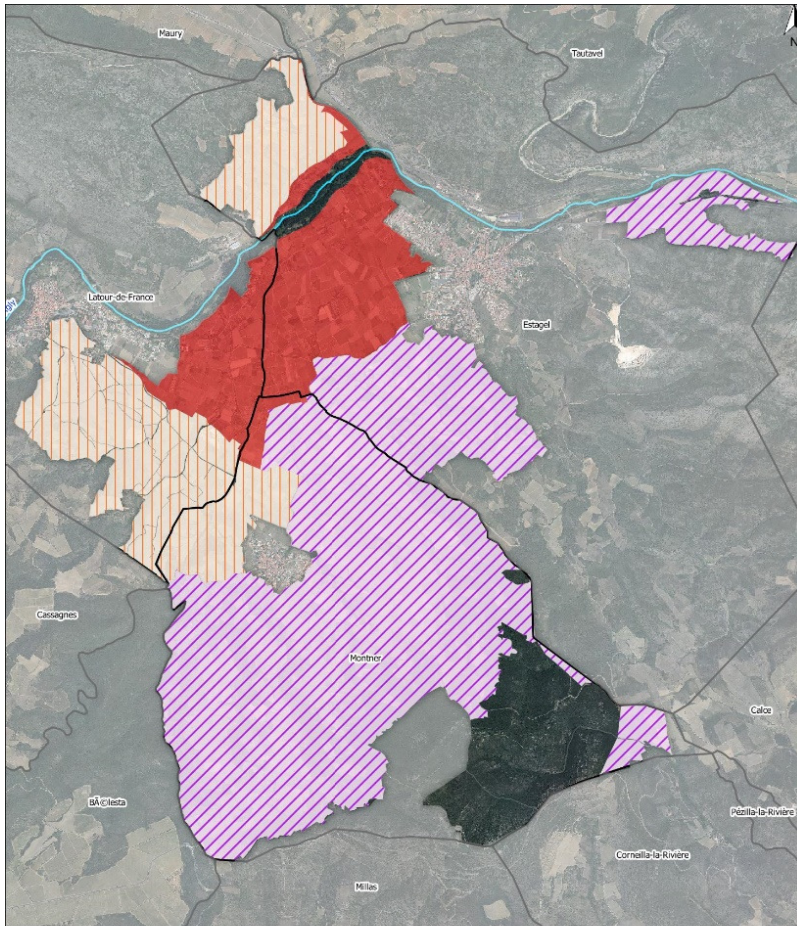
Carte 15 : zonage AOC/AOP viticole de la zone d'étude

ses coteaux et des vins IGP de qualité dans sa plaine. Les Appellations Vins Doux Naturels Rivesaltes et Muscat de Rivesaltes sont présentes sur ce territoire.



Graphique 3 : Répartition des surfaces AOC et hors AOC viticole





## Détails sur les AOC/AOP viticoles dans la zone d'étude

La carte représente les Appellations viticoles en « vin sec » qui peuvent être revendiquées dans le périmètre d'étude (hors AOP muscat).

Quatre Appellations peuvent être revendiquées :

- Indication Géographique Protégée – IGP Côtes Catalanes ou Pays d'Oc (sur toute la zone d'étude dont 286,87 ha uniquement sous IGP)
- Côtes du Roussillon et Côtes du Roussillon Villages (925,42 ha)
- Côtes du Roussillon Villages Latour-de-France (324,08)\*

\* Le zonage pouvant revendiquer du Côte du Roussillon villages – Latour-de-France peut également revendiquer l'Appellation Côtes du Roussillon et Côtes du Roussillon Villages (on peut donc revendiquer 1 249,5 ha pour ces Appellations).

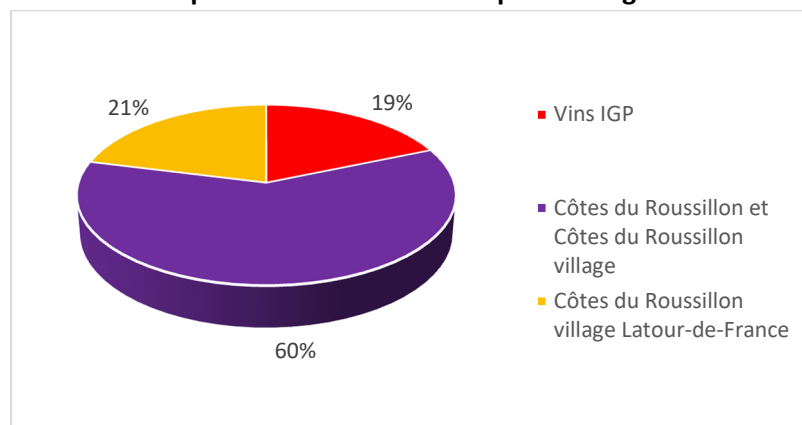
L'appellation Côtes du Roussillon Villages Latour-de-France est l'une des cinq appellations complémentaires du département (Nom de village).

Enfin, peuvent également être revendiquées sur ce secteur des Vins

Carte 16 : Détails sur les AOC/AOP viticoles dans la zone d'étude

Doux Naturels (VDN) : Vins Doux Naturels Rivesaltes et Muscats de Rivesaltes (dans les zones en AOP ou AOC uniquement).

### Répartition des surfaces en pourcentage :



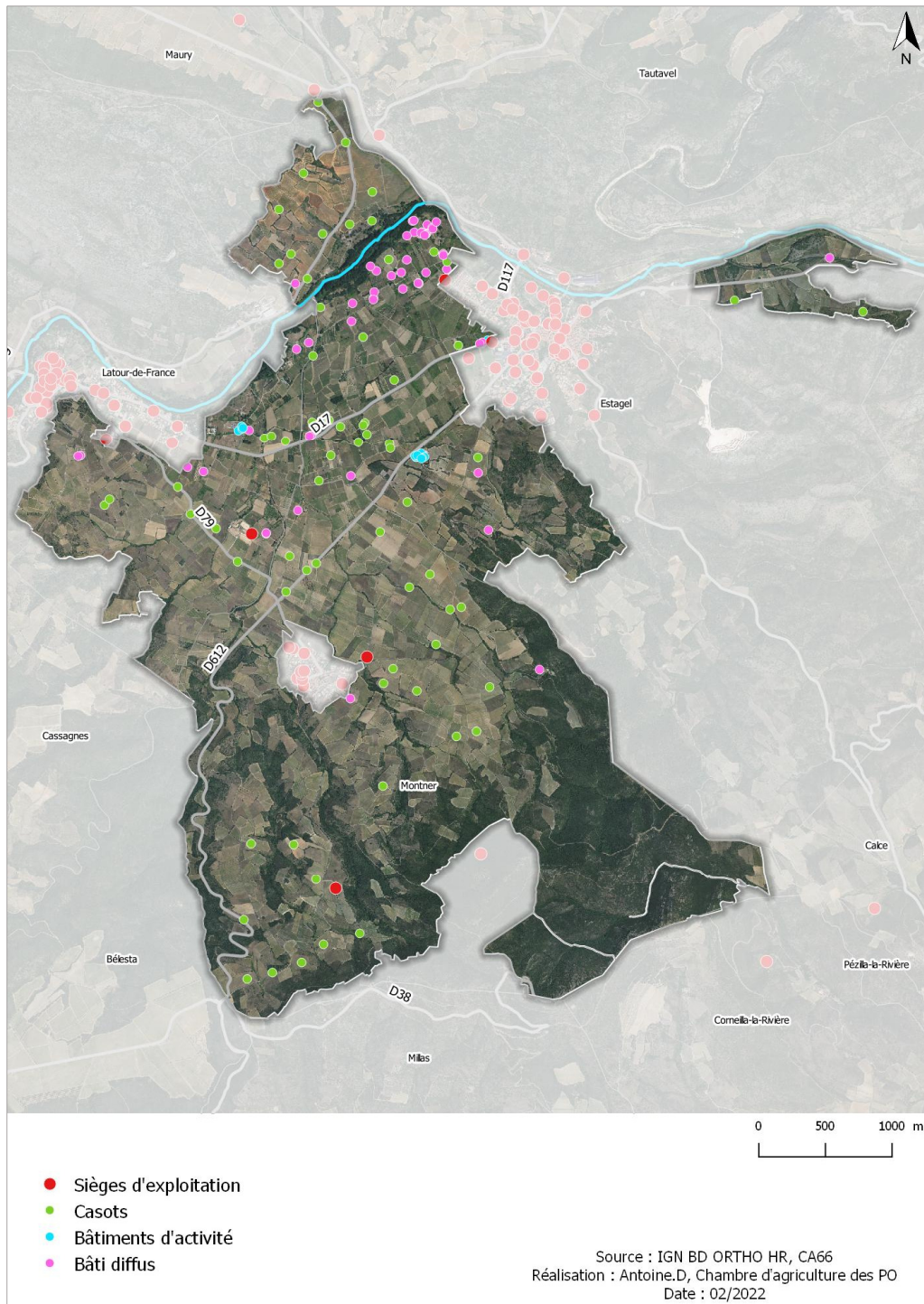
Graphique 4 : Répartition des appellations viticoles

## L'AOC/AOP Abricots rouges du Roussillon



L'AOC/AOP peut être revendiquée sur l'ensemble du périmètre d'étude. En effet, les communes de Montner, Estagel et Latour de France sont dans la zone géographique du cahier des charges de l'Appellation. Pour rappel, cette Appellation est à l'échelle communale, 100 communes du département peuvent y prétendre.

## 2.10 Les sièges d'exploitation dans le périmètre d'étude



Carte 17 : Les sièges d'exploitation dans le périmètre d'étude

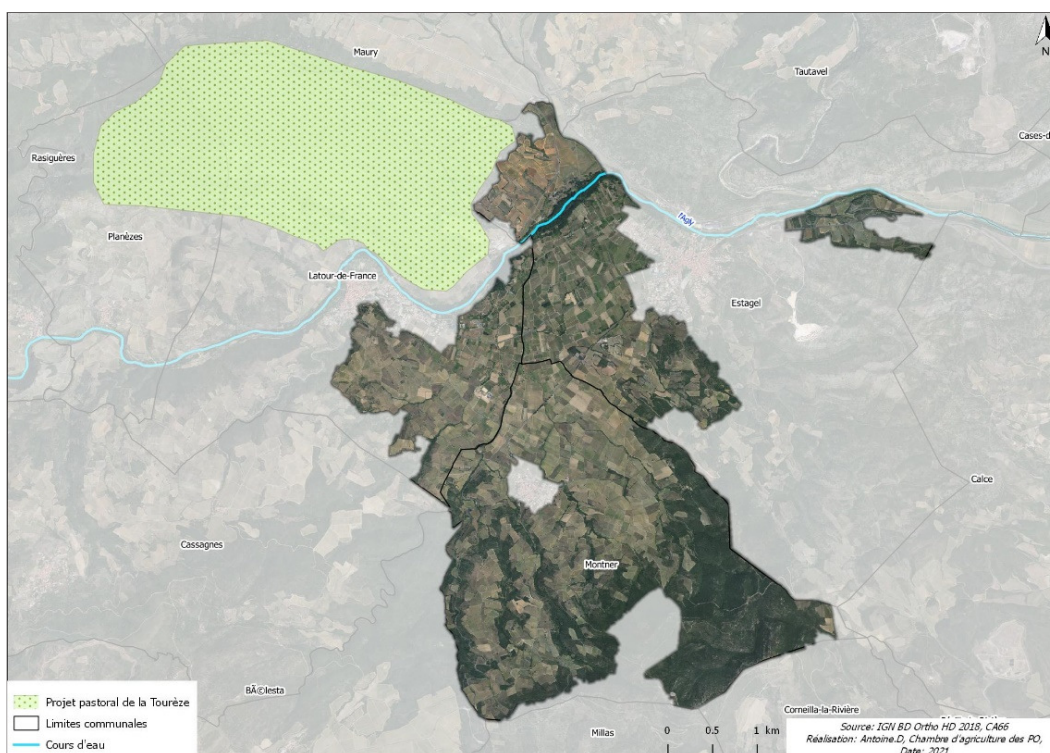
Trois sièges d'exploitation sont dans la zone d'étude. Sur Latour-de-France on retrouvera un domaine viticole indépendant. A l'Est du village de Montner un autre domaine indépendant et au Sud une exploitation qui est en coopérative chez les Vignerons des Côtes d'Agly. Les casots traditionnels liés à la culture de la vigne se retrouvent sur tout le territoire d'étude. On notera la présence importante de bâti diffus en bordure de l'Agly secteur Sud. Les bâtiments agricoles autres que les casots ne semblent pas nombreux dans la zone d'étude puisque la grande majorité des sièges d'exploitation se localise dans les villages alentour. Lors des enquêtes un exploitant nous a signalé vouloir construire un bâtiment agricole sur la commune de Latour-de-France mais nous a fait part de difficulté pour faire aboutir son projet en terme de règle d'urbanisme.



## 2.12 Projet pastoral de la Tourèze, en ovins allaitants

Suite à la mise en œuvre d'un projet éolien sur les communes de Lesquerde et de Saint-Arnac, des compensations écologiques ont été nécessaires. La superficie de cette zone doit être d'environ 200 hectares. L'aire ciblée pour accueillir ces mesures se situe au sein du massif de la Tourèze qui fait déjà parti de la zone de protection spéciale pour les oiseaux des « Basses Corbières ». Une convention de partenariat, visant la préservation d'espaces naturels et semi-naturels, a été signée le 16 novembre 2018 entre le Conservatoire d'Espaces Naturels du Languedoc Roussillon (CEN L-R), la CCAF, l'ACCA de Latour-de-France, la commune, la Chambre d'agriculture et la Fédération départementale de chasse des PO. Le CEN L-R est notamment signataire de contrats de maîtrise foncière nécessaires à la mise en œuvre desdites mesures d'accompagnement passées avec un exploitant agricole. Ces contrats permettent la sécurisation foncière et l'application de mesures de gestion sur des parcelles dédiées.

**Objectif :** Garantir l'ouverture des milieux par le pâturage en zone à enjeux DFCI et biodiversité, favoriser une synergie inter-filière (élevage / viticulture), créer une activité économique sur la commune.



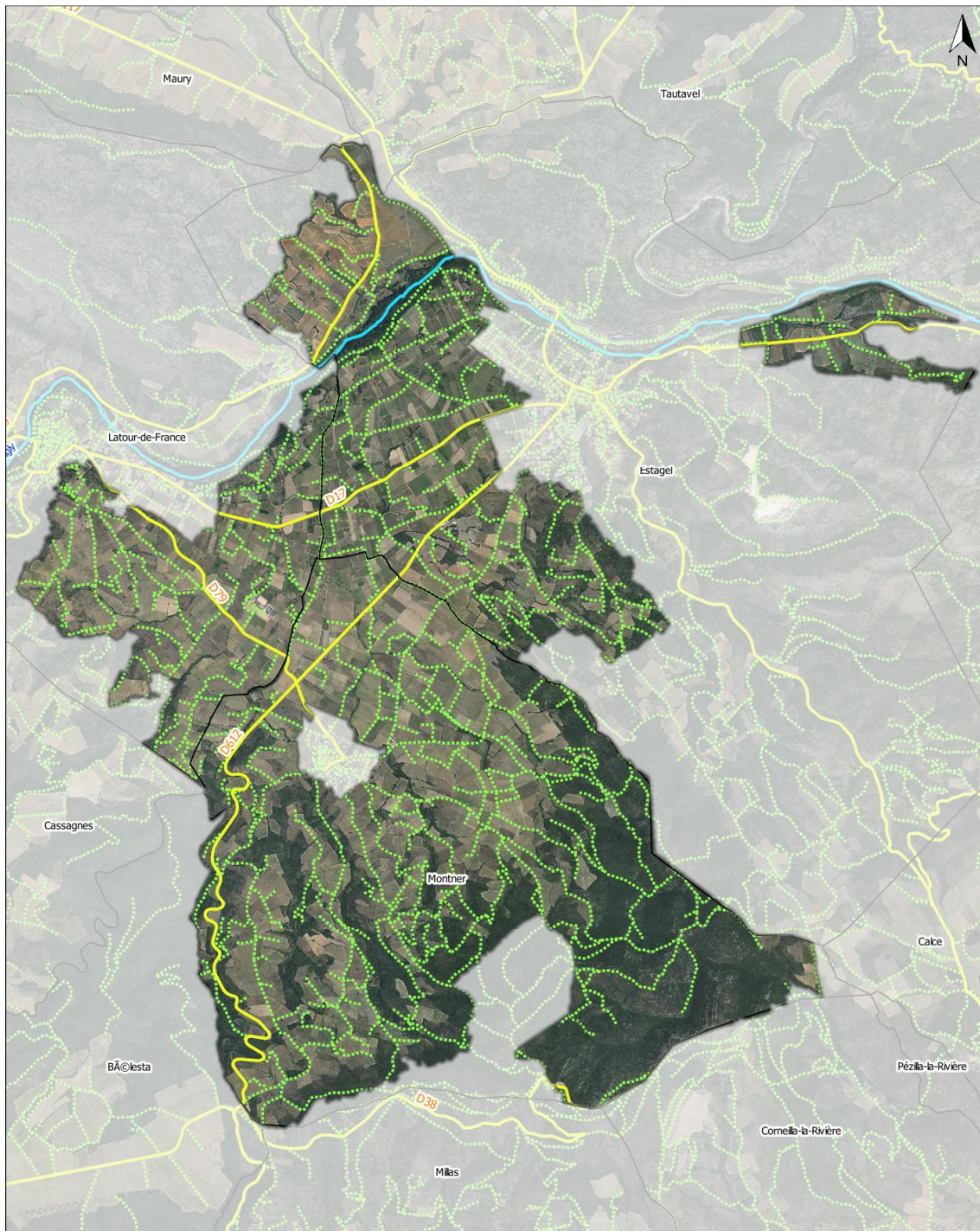
Carte 19 : Localisation du projet de la Tourèze

Ce projet qui s'inscrit dans le cadre d'une mesure de compensation écologique, intègre la mobilisation et l'ouverture d'une zone de parcours sur le secteur de la Tourèze (commune de Latour-de-France) pour les pâturages de printemps et de l'automne. Il comprend également la mobilisation de foncier en « plaine » pour le pâturage l'hiver et la fauche

l'été, à travers notamment la reconquête de parcelles en friches, le pâturage des vignes enherbées, et la valorisation des bords de l'Agly. En matière d'infrastructure, ce projet nécessitera également l'implantation d'un bâtiment d'élevage (bâtiment ou tunnel) pour les animaux et le stockage du fourrage : sa localisation est particulièrement stratégique au regard des contraintes réglementaires (risque d'inondation) et les possibilités de franchissement de l'Agly (pour le troupeau notamment).

Un axe intéressant avec le projet d'AFAGE pourrait être développé. Les friches étant présentes à hauteur de 20% de notre zone d'étude (remise en culture pour faire des fourrages). De plus des démarches agro-environnementales sont pratiquées par les agriculteurs, un lien peut donc être fait (Pâturage des vignes conduite en bio...). D'après les enquêtes, les exploitants sont intéressés pour faire pâturer leurs vignes.

## 2.13 La desserte agricole dans la zone d'étude



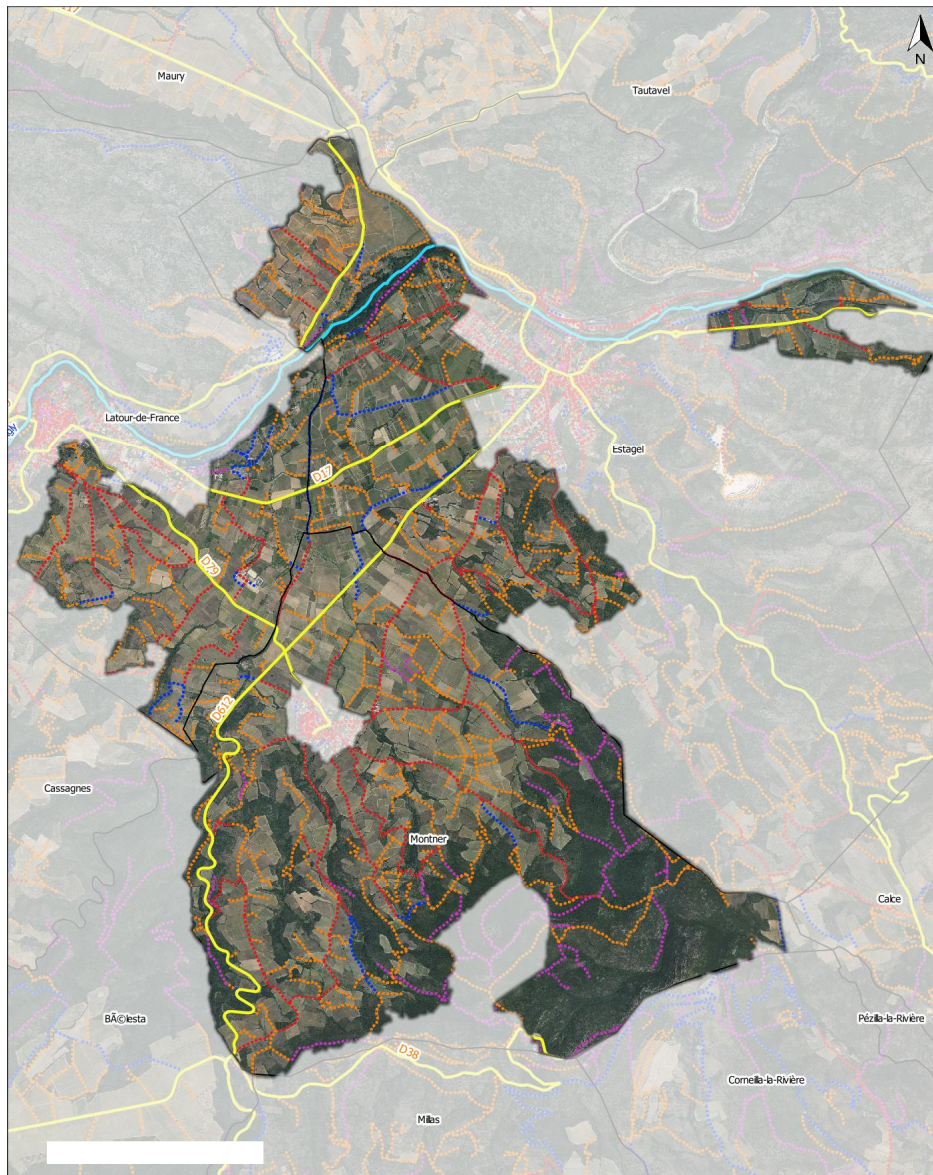
- Route départementale
- ⋯ Route secondaire

0 0.5 1 km

Source: IGN BD Ortho HD 2018, CA66  
Réalisation: Antoine.D, Chambre d'agriculture des PO,  
Date: 2021

Carte 20 : La desserte agricole dans la zone d'étude

## Carte de la desserte agricole répartition par type de route



Type de route secondaire :  
 Route à 2 chaussées    Sentier  
 Route à 1 chaussée    Route empierrée    Route départementale  
 Chemin

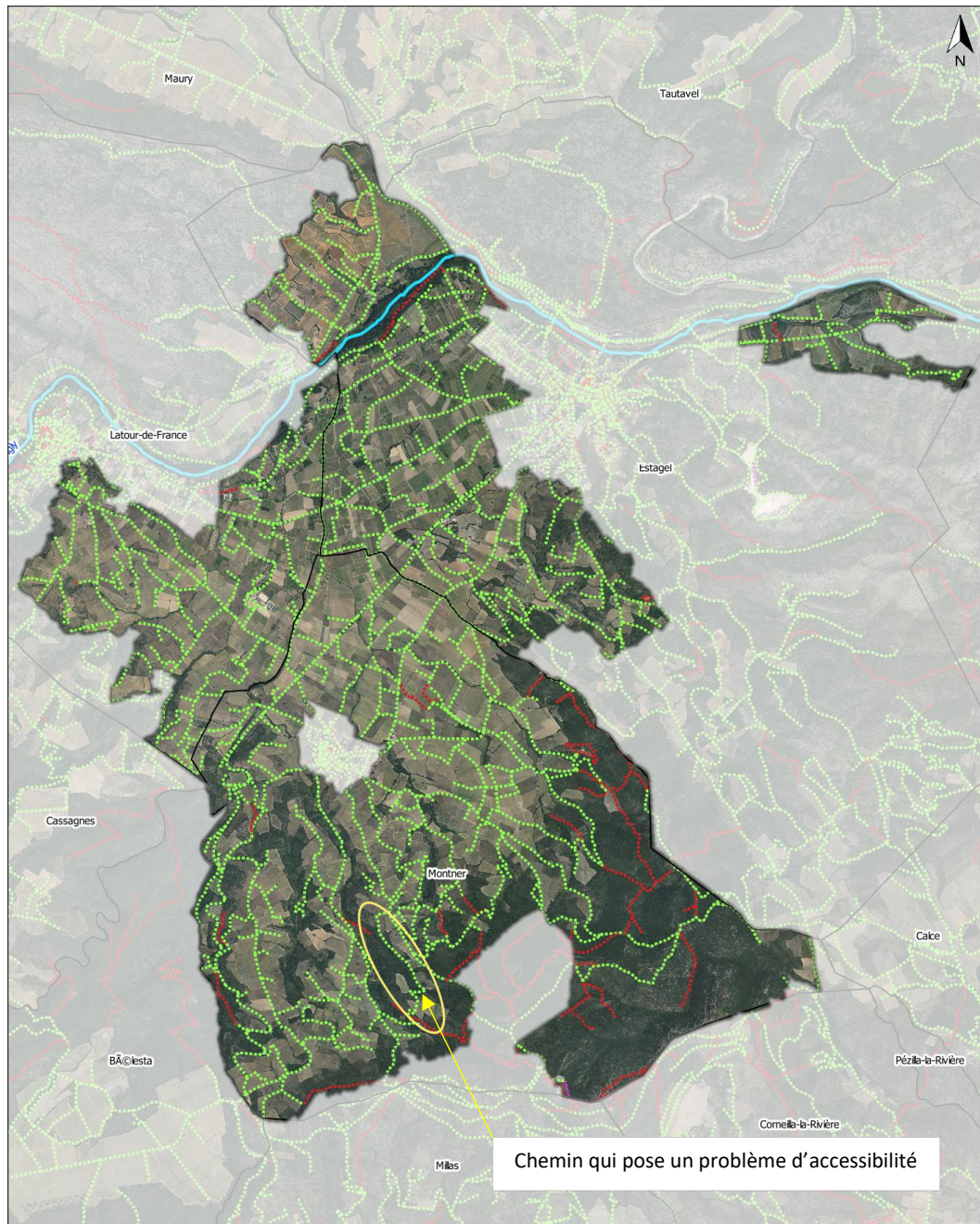
Source: IGN BD Ortho HD 2018, CA65  
 Réalisation: Antoine D., Chambre d'agriculture des PO,  
 Date: 2021

Carte 21 : la desserte agricole répartition par type de route

Nature des routes	Surface linéaire en mètre	En %
Route à une chaussée	46 689	33,17 %
Route empierrée	10 626	7,55 %
Chemin	70 067	49,78 %
Sentier	13 371	9,50 %
<b>Total</b>	<b>140 753</b>	<b>100 %</b>

Tableau 4 : Répartition des natures des routes

## Carte de la desserte par type d'accessibilité des routes



Accessibilité :

- ..... Libre
- ..... Physiquement impossible
- ..... Restreint aux ayants droit

Source: IGN BD Ortho HD 2018, CA66  
Réalisation: Antoine D., Chambre d'agriculture des PO,  
Date: 2021

Carte 22 : la desserte par type d'accessibilité des routes

### Analyse de la desserte agricole, à dire d'expert

D'après les exploitants enquêtés peu de chemins posent problème au niveau de l'accessibilité. Cependant, les chemins ne sont pas dans un état parfait ; ponctuellement les croisements de véhicules peuvent poser problème. Le réseau paraît donc dans un état correct. Nous avons également interrogé deux exploitants impliqués dans la vie locale qui connaissent très bien le secteur d'étude et d'après eux, la desserte n'est pas parfaite mais reste en bon état. Lors des enquêtes un chemin a été identifié comme posant des problèmes, visible sur la carte ci-dessus.



## 2.14 Les caves coopératives présentes dans le secteur d'étude

Le relevé d'occupation des sols a permis de mettre en avant le fait que la culture majoritaire était la vigne. Nous avons donc trouvé pertinent de faire un zoom sur la culture de la vigne dans le secteur d'étude.

D'après nos bases de données nous avons pu identifier 4 caves coopératives dans la zone d'étude.

- Les vigneron de Latour-de-France qui ont maintenant fusionné avec Terres plurielles (Tautavel)
- Les vigneron des côtes d'Agly (Estagel)
- Les vigneron de Maury
- Les vigneron de Trémoine (Rasiguères)
- Terres plurielles (Tautavel)

Nous avons également estimé le nombre de producteurs par structure :

Caves coopératives	Nombre de producteurs estimés	Nombre de parcelles estimées	Surface estimée (ha)
Les vigneron de Latour-de-France* et Terres Plurielles	29	323	161,49
Les vigneron de côtes d'Agly	41	452	213,53
Les vigneron de Maury	2	9	7,62
Les vigneron de Trémoine	6	79	33,14
Non définie	2	10	3,92
Total :	80	873	419,7

Tableau 5 : Nombre de producteurs par structure, caves coopératives

\*A fusionné avec la cave coopérative « Terres plurielles »

### Les vigneron indépendants :

Historiquement la zone d'étude est dans un secteur où les caves coopératives viticoles sont très présentes. Cependant, des vigneron indépendants se sont également installés il y a environ 20 ans et les surfaces travaillées représentent 236,33 ha.

Nombre de vigneron indépendants*	Nombre de parcelle estimée	Surface estimée (ha)
33	410	236,13

Tableau 6 : Nombre de producteurs par structure, vigneron indépendants

\*Attention un vigneron peut être vigneron indépendant et coopérateur et donc apparaître dans les deux tableaux.

### 3. La phase d'enquête

A solid orange horizontal bar spanning the width of the page, positioned below the section header.

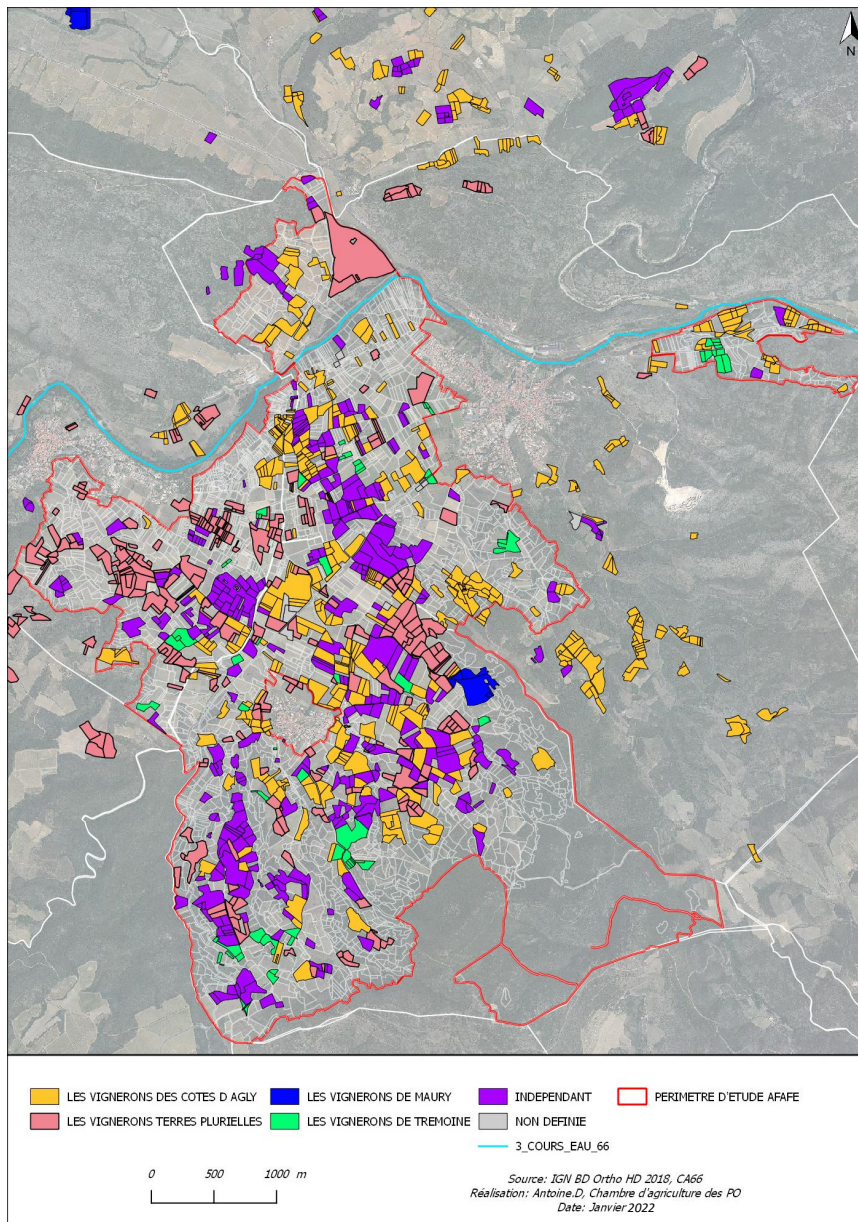
### 3.1 Les enquêtes auprès des exploitants : préambule et détails de l'échantillon enquêté

La phase d'enquête a vocation à connaître l'opportunité pour les exploitants de mettre en place un aménagement foncier rural sur le périmètre d'étude. Le questionnaire d'enquête permet donc d'identifier les exploitations qui souhaitent se restructurer, s'agrandir, diminuer voir arrêter l'exploitation. Tous ces éléments sont synthétisés au travers des cartes thématiques permettant d'apprécier l'ensemble des résultats. Enfin, une couche cartographique a été constituée ; on y retrouvera notamment le détail du parcellaire des exploitants enquêtés avec les cultures en place, l'irrigabilité de la parcelle, les équipements et les éventuelles remarques faites par l'exploitant.

Les enquêtes se sont déroulées entre juin 2021 et janvier 2022. Les fichiers qui ont permis d'identifier les exploitants sont les fichiers PAC, les données Mes parcelles et les données Octagri. Nous avons identifié 101 exploitants sur le secteur d'étude. Nous avons classé ces exploitants par surface, de manière à hiérarchiser la liste. Nous avons donc mené les enquêtes en cherchant à enquêter en priorité les exploitants ayant les surfaces les plus importantes. Sur les 101 exploitants 48 ont d'après nos fichiers une surface inférieure à 1ha dans la zone d'étude. Le nombre de personnes enquêtées est de 42 exploitants. 13 exploitants identifiés n'ont pas pu être joints car leurs contacts étaient faux ou inexistant. 16 exploitants ont été contactés mais n'ont pas répondu. Les enquêtes n'ont donc permis d'avoir la totalité des exploitants. Cependant, en terme de surface couverte, les enquêtes ont permis d'identifier 1 620 parcelles pour 848 ha de surface, en comptant les parcelles également hors zone d'étude. Pour ce qui est uniquement de la zone d'étude il y a 1 042 parcelles pour 543,6 ha soit 73,11% des surfaces en vignes de la zone d'étude. Le taux d'enquêtes effectuées est de 70,3%.

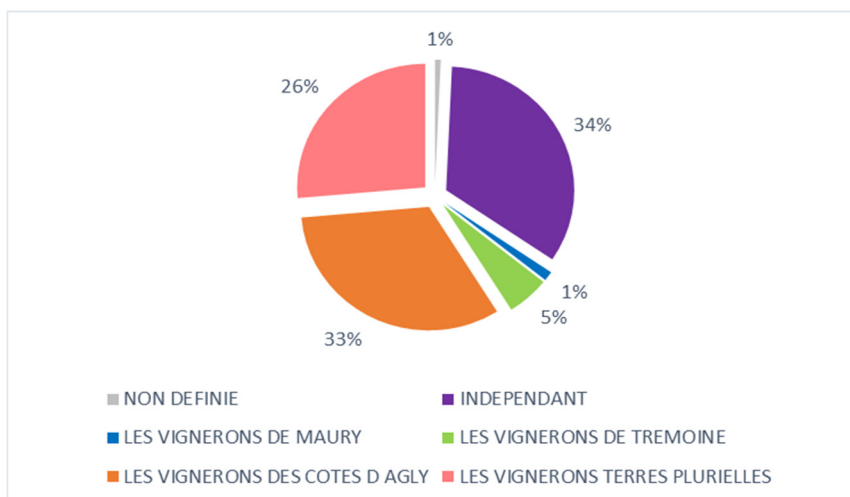
Le questionnaire qui a servi de support de discussion avec les exploitants et consultable en annexe.

### 3.2 Caractérisation des exploitations synthèse des enquêtes :



Carte 23 : Répartition des exploitations par structure

#### Répartition en pourcentage des surfaces par structure :

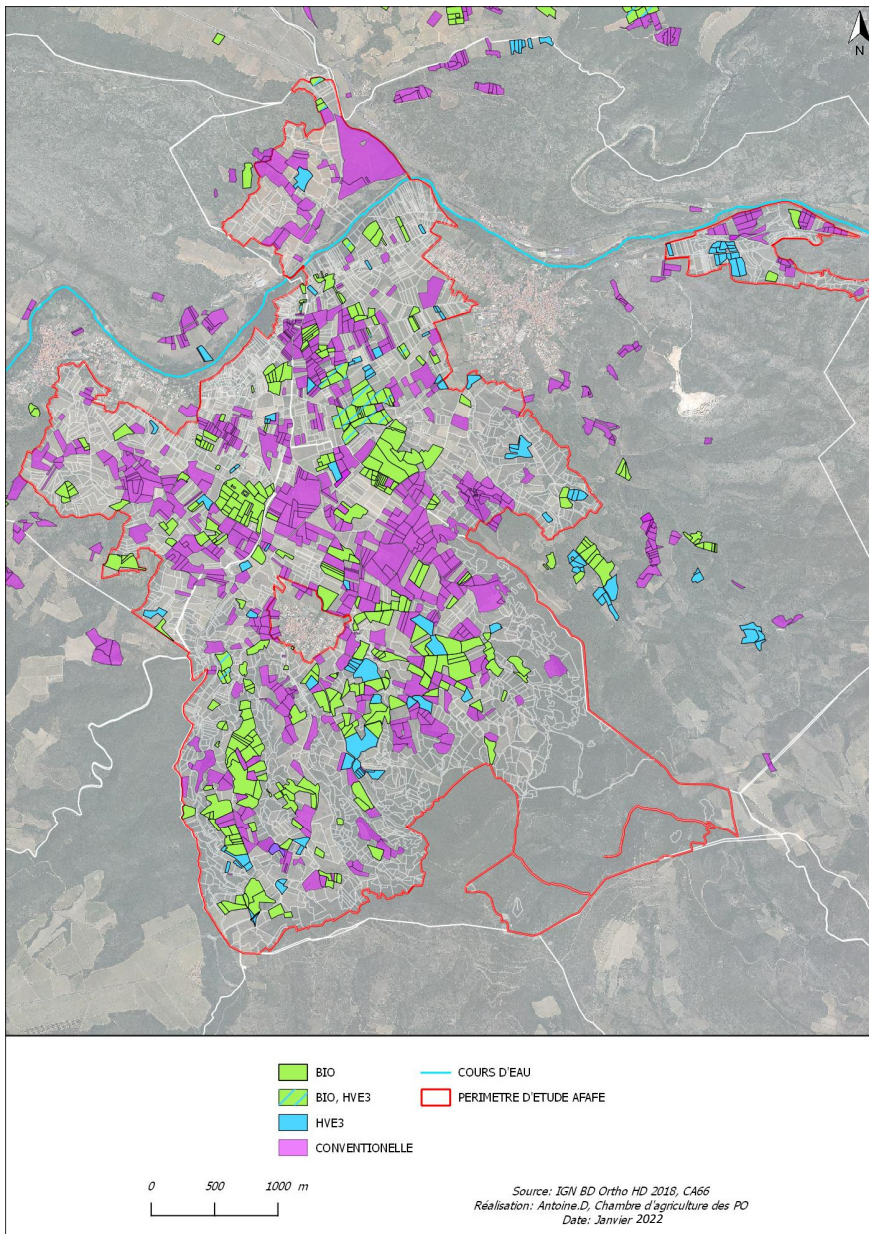


#### Répartition des exploitations par structure

Pour rappel les données sont liées aux enquêtes et ne sont donc pas exhaustives. Elles permettent d'apprécier la tendance sur le secteur d'étude. Il apparaît que la zone d'étude se situe sur les territoires historiques des caves coopératives que sont Les vigneron des côtes d'Agly et la coopérative de Latour-de-France (actuellement Terres plurielles, ce qui explique le pourcentage de surface de la coopérative Terres plurielles). Les caves coopératives représentent dans la zone d'étude 361,2 ha contre 182 ha pour les vigneron indépendants. Les vigneron indépendants sont représentés par quelques domaines qui ont des surfaces importantes. Du côté des caves coopératives c'est la cave coopérative des côtes d'Agly qui a les surfaces les plus importantes dans la zone d'étude, avec 178 ha, suivi par les vigneron de Terres plurielles avec 144 ha. Enfin on retrouve deux autres caves coopératives qui sont Les vigneron de Trémoine et les vigneron de Maury. Il sera important de prendre en compte le lieu d'apport des parcelles pour l'aménagement rural car celles-ci sont généralement sous contrat de 5 ans auprès de la coopérative mais le temps nécessaire à la mise en œuvre potentielle d'une AFAFE devrait permettre d'absorber cette problématique.

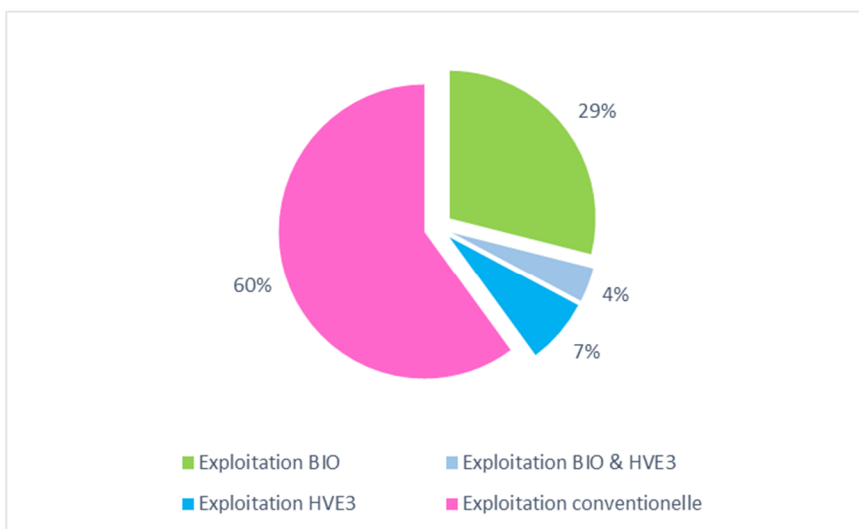
Graphique 6 : Répartition en pourcentage des surfaces par structure

## Répartition des exploitations en démarche Bio, HVE3 ou conventionnelles



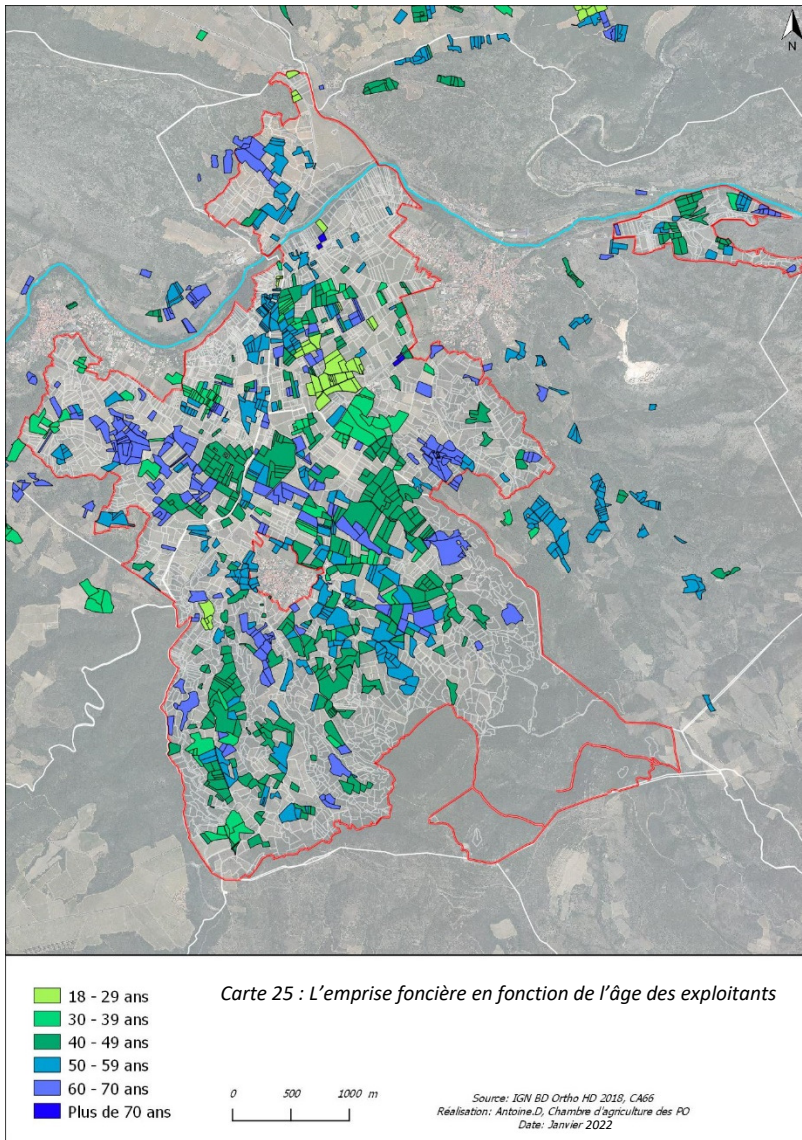
Carte 24 : Répartition des exploitations en démarche Bio, HVE3 ou conventionnelles

### Répartition des surfaces en démarche bio, HVE3 et



Graphique 7 : Répartition des surfaces en démarche bio, HVE3 et conventionnelle

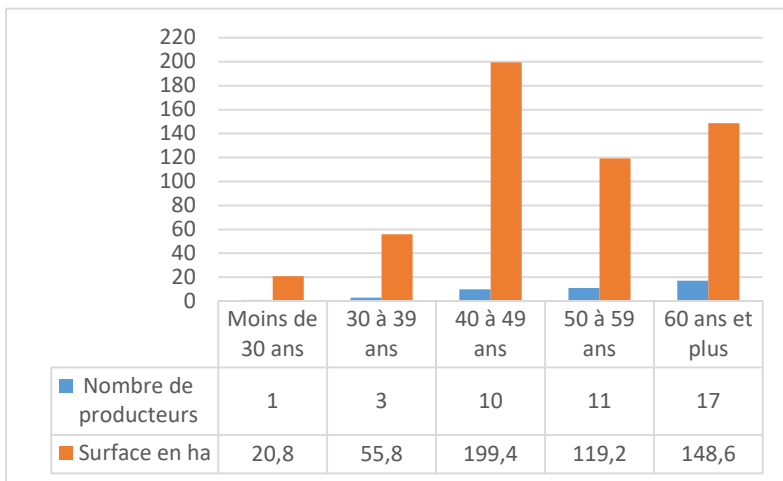
L'AFAGE de par la réorganisation foncière qu'elle permet offre la possibilité de faire émerger des îlots bio. Nous avons donc trouvé intéressant d'analyser les démarches bios et HVE3 sur le secteur d'étude. A noter que la cave coopérative des Vignerons des côtes d'Agly a une structure dédiée à une gamme bio (Domaine Agly bio). La répartition sur le territoire d'étude est assez dispersée mais avec des îlots bien structurés. Sur la plaine d'Estagel cela semble un peu moins structuré avec un parcellaire plus petit et plus diffus, configuration que l'on retrouve sur Latour-de-France. Environ 30% (157 ha) des surfaces enquêtées est en bio plus 4% (20 ha) d'exploitation en démarche double : HVE3 et bio. Pour rappel HVE3 n'est pas du bio mais bien l'indication du respect d'un cahier des charges vertueux pour l'environnement. 7% (40 ha) des exploitations sont certifiées HVE3, chiffre sûrement sous-estimé car les négociants en vins exigent presque systématiquement cette certification. Pour le reste, les exploitations en « conventionnel » représentent 326 ha soit 60% des surfaces enquêtées. En conclusion, on peut dire que le bio est bien présent avec un tiers des surfaces. D'après les entretiens avec les exploitants l'idée de faire émerger des îlots bio semble séduire, à voir si cela peut être mise en œuvre, d'autant plus qu'un couplage avec le projet de troupeau ovin pourrait se révéler intéressant pour le bio et les autres exploitants.



### L'emprise foncière en fonction de l'âge des exploitants

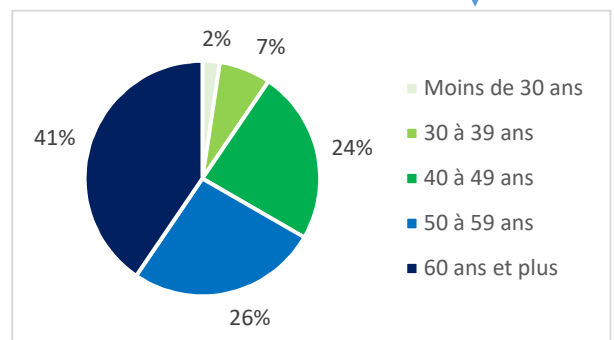
La problématique de la pyramide des âges des exploitations impacte la libération du foncier voire la déprise de certaines zones agricoles. Cette carte est à mettre en lien avec la partie sur le foncier potentiellement libérable. L'analyse des chiffres démontre que la classe d'âge majoritaire est celle des plus de 60 ans. En effet, 17 d'exploitants ont plus de 60 ans. Ils représentent 41% des surfaces enquêtées soit 148,6 ha. Si on cumule avec la catégorie des 50 à 59 ans, on retrouve 10 exploitants de plus pour un total de 28 exploitants compris entre 50 et plus de 60 ans pour une surface cumulée de 267,8 ha. Cela signifie que potentiellement ce seront 267 ha qui seront à court et moyen termes à transmettre (voir carte page suivante). L'AFAFE ne peut pas spécifiquement intervenir sur cette thématique, cependant une articulation avec d'autres outils d'aménagement foncier peut être intéressante à déployer sur la zone d'étude. Toutefois à minima l'AFAFE peut permettre la restructuration du foncier des exploitants proche de la retraite pour leurs permettre d'avoir une exploitation

plus facilement « transmissible ». A noter que la majorité des personnes de ces classes d'âge ont spontanément structuré dans le temps leurs exploitations. Pour le reste, la majorité des surfaces sont exploitées par la tranche entre 40 et 49 ans (199,4 ha). Ce sont les exploitants en pleine activité. Enfin, on notera très peu de jeunes agriculteurs puisque seulement un exploitant ayant moins de 30 ans a été identifié, témoignant de la problématique de trouver des jeunes pour la reprise des exploitations.

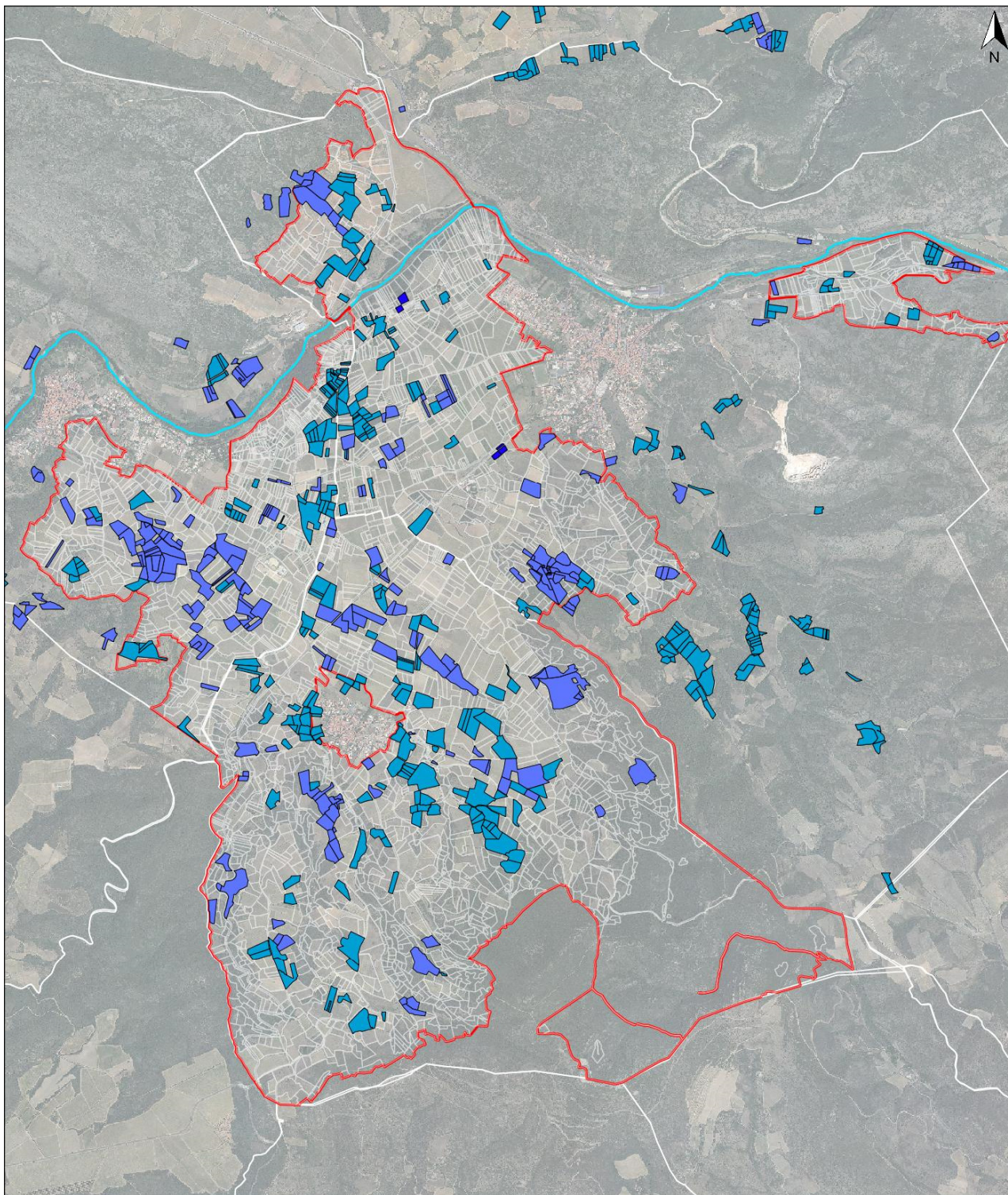


← Répartition des exploitants par classes d'âges et surfaces :

Répartition en % des classes d'âges :



**Carte : répartition spatiale du foncier des plus de 50 ans dans la zone d'étude**



- 50 - 59 ans
- 60 - 70 ans
- Plus de 70 ans

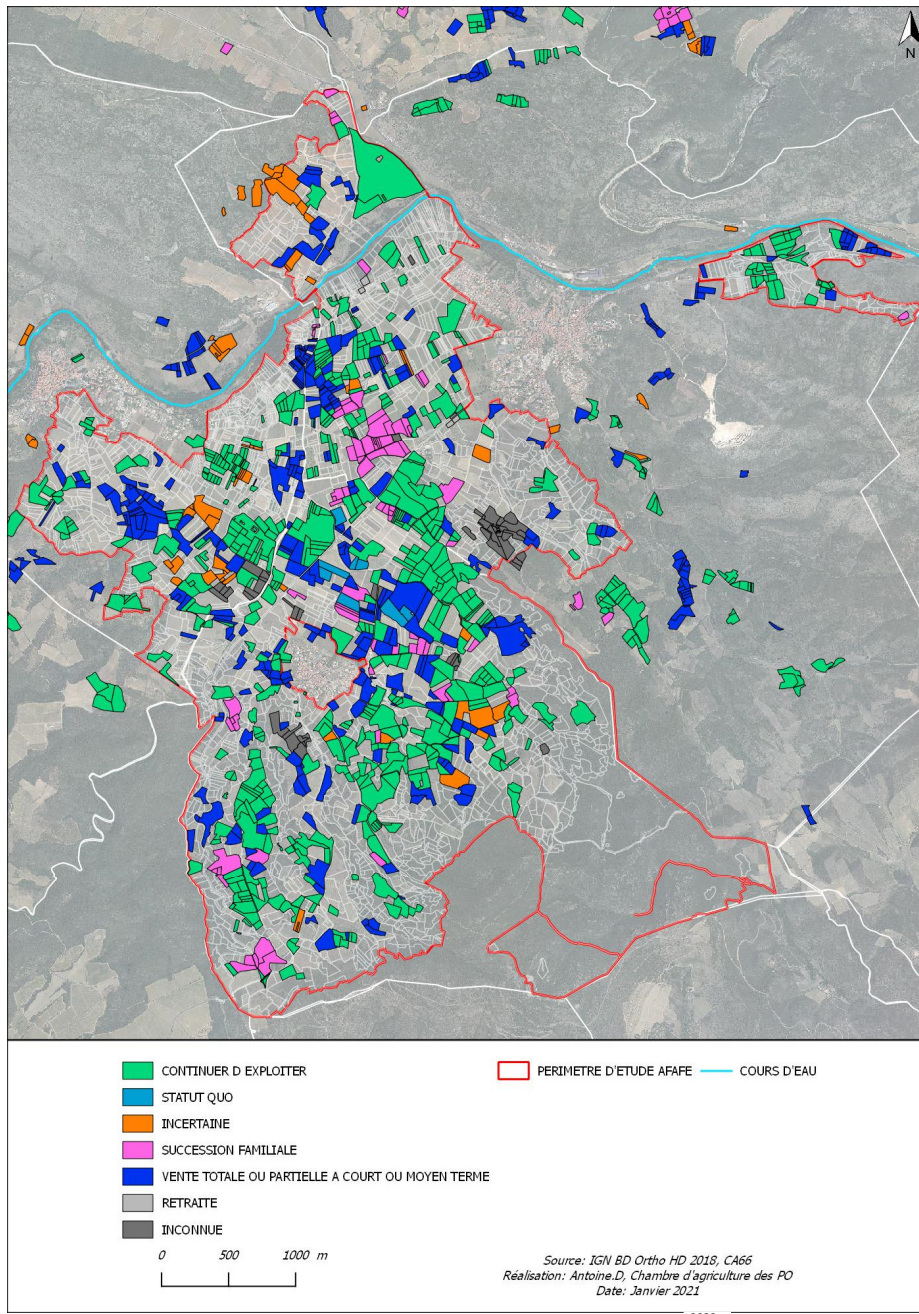
0      500      1000 m

Source: IGN BD Ortho HD 2018, CA66  
 Réalisation: Antoine.D, Chambre d'agriculture des PO  
 Date: Janvier 2022

Carte 26 : répartition spatiale du foncier des plus de 50 ans dans la zone d'étude

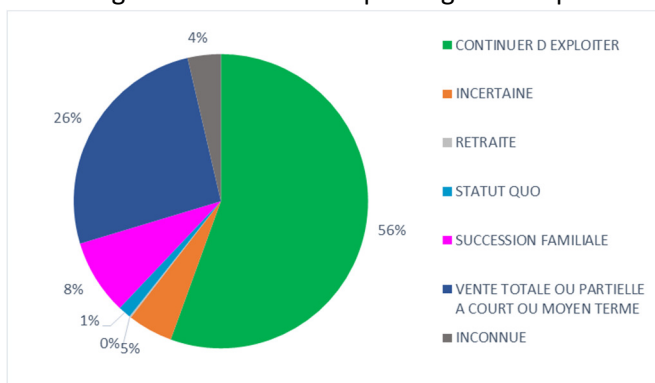
## Etat des transmissions des exploitations

Il est apparu important lors de la phase d'enquête de recenser les intentions de transmissions des exploitations. 56% des exploitations enquêtées poursuivent l'exploitation de leurs terres, il n'y a donc pas de mouvement dans les prochaines années pour eux. 26% du foncier enquêtés pourrait être à court ou moyen terme à la vente soit 140 ha. C'est bien sur une tendance de la réalité du terrain, mais ce chiffre reste une estimation car des transactions sont actuellement en court et les intentions des exploitants peuvent changer dans le temps. Cependant, cela reste inquiétant au vu de la dynamique des exploitations sur le secteur. De plus, 5 % sont incertains quant à leur transmission : c'est donc du foncier potentiellement libérable qui pourrait se rajouter au foncier « à vendre à court et moyen termes », soit 26 ha de plus. La problématique de la transmission est donc bien



Carte 27 : Etat des transmissions des exploitations

présente sur ce territoire et ne facilite pas la mise en œuvre d'une procédure d'aménagement foncier rural, au vu des réponses des exploitants. Une action spécifique pourrait venir en complément de la procédure d'aménagement foncier rural pour agir sur ce problème.



Graphique 8 : Répartition en % des intentions de transmission

TRANSMISSION	SURFACE EN HA
CONTINUER D'EXPLOITER	298,99
INCERTAINE	26,66
RETRAITE	0,97
STATUT QUO	7,54
SUCCESION FAMILIALE	44,48
VENTE TOTALE OU PARTIELLE A COURT OU MOYEN TERME	140,05
INCONNUE	24,62
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>538,34</b>

Tableau 7 : La transmission des exploitations en surface



## Les exploitations et la mise en œuvre d'un potentiel Aménagement Foncier Agricole Forestier et Environnemental

Détails sur les exploitations enquêtées :

Tableau 8 : Détails sur les exploitations enquêtées

Numéro d'exploitation	Nombre de parcelle	Répartition des cultures enquêtées	Surface du foncier dans la ZE	Surface totale	Siège d'exploitation	Age	Dynamique de l'exploitation	Succession	L'exploitation et la procédure d'aménagement foncier rural
Exploitation n° 1	39	FRICHE : 1,25 ha VERGERS : 3,26 ha VIGNES : 8,97 ha	11,3 ha	13,5 ha	Estagel	49 ans	Projet de conversion en bio d'ici 5 ans. Pas de volonté d'agrandissement	Statu quo	Pas de besoin spécifique d'échange
			83,7%	100%	Structure : Les vigneronns de côtes d'Agly				
Exploitation n° 2	28	VIGNES : 25,5 ha	6,8 ha	25,5 ha	Estagel	57 ans	Statu quo	Pas de repreneur, projet de vente	Pas de projet de restructuration
			26,6%	100%	Structure : Les vigneronns de côtes d'Agly				

Numéro d'exploitation	Nombre de parcelle	Répartition des cultures enquêtées	Surface du foncier dans la ZE	Surface totale	Siège d'exploitation	Age	Dynamique de l'exploitation	Succession	L'exploitation et la procédure d'aménagement foncier rural
Exploitation n° 3	40	FRICHE : 6,3 ha  VIGNES : 8,7 ha	15 ha	15 ha	Structure : Les vigneronns des côtes d'Agly	60 ans	Statu quo	Statu quo	îlots déjà structurés
			100%	100%					
Exploitation n° 4	9	VIGNES : 3,9 ha	3,9 ha	3,9 ha	Estagel	57 ans	Statu quo	Projet de vente	Pas de projet restructuration
			100%	100%	Structure : Les vigneronns des côtes d'Agly				

Numéro d'exploitation	Nombre de parcelle	Répartition des cultures enquêtées	Surface du foncier dans la ZE	Surface totale	Siège d'exploitation	Age	Dynamique de l'exploitation	Succession	L'exploitation et la procédure d'aménagement foncier rural
Exploitation n° 5	5	VIGNES : 4,7 ha	4,7 ha	4,7 ha	Caudiès de Fenouillèdes	62 ans	Statu quo	Statu quo, pas de projet de transmission pour l'instant	Pas de besoin de restructuration
			100%	100%	<b>Structure :</b> Les vigneronns de côtes d'Agly				
Exploitation n° 6	19	VIGNES : 13,3 ha	12,2 ha	13,3 ha	Estagel	59 ans	Statu quo	Non	Pas de projet restructuration
			91,7%	100%	<b>Structure :</b> Les vigneronns des côtes d'Agly				
Exploitation n° 7	125	FRICHE : 9,9 ha VIGNES : 70,6 ha -Possède également des oliviers et de la luzerne	19,8 ha	71,6 ha	Estagel	Société, 39 ans le plus jeune	Statu quo	Statu quo	Projet de vente des parcelles éloignées et besoin de regroupement des parcelles
			27,6%	100%	<b>Structure :</b> Indépendant				

Numéro d'exploitation	Nombre de parcelle	Répartition des cultures enquêtées	Surface du foncier dans la ZE	Surface totale	Siège d'exploitation	Age	Dynamique de l'exploitation	Succession	L'exploitation et la procédure d'aménagement foncier rural
Exploitation n° 8	2	VIGNES : 0,77 ha	0,4 ha	0,77 ha	Tautavel	67 ans	Projet de vente de l'exploitation	Non	Pas de besoin spécifique d'échange
			51,9%	100%	Structure : Les vigneronns de Terres plurielles				
Exploitation n° 9	126	FRICHE : 0,89 ha  VIGNES : 36,7 ha	21,48 ha	37,63 ha	Estagel	55 ans	Passe HVE en 2021, en réflexion pour passage en bio. Dynamique de diminution puis de vente	Non	Pas de projet restructuration exprimé
			26,6%	100%	Structure : Les vigneronns des côtes d'Agly				

Numéro d'exploitation	Nombre de parcelle	Répartition des cultures enquêtées	Surface du foncier dans la ZE	Surface totale	Siège d'exploitation	Age	Dynamique de l'exploitation	Succession	L'exploitation et la procédure d'aménagement foncier rural
Exploitation n° 10	5	VIGNES : 2,3 ha	2,3 ha	2,3 ha	Estagel	59 ans	Projet de vente	Non	Pas de besoin d'échange
			100%	100%	<b>Structure :</b> Les vignerons des côtes d'Agly				
Exploitation n° 11	11	VIGNES : 4,19 ha	4,19 ha	4,19 ha	Estagel	44 ans	Pas d'information	Pas d'information	Pas d'information
			26,6%	100%	<b>Structure :</b> Les vignerons des côtes d'Agly				
Exploitation n° 12	6	FRICHE : 0,33 ha VIGNES : 0,96 ha	1,29 ha	1,29 ha	Estagel	inconnu	Pas d'information	Pas d'information	Pas d'information
			100%	100%	<b>Structure :</b> Les vignerons des côtes d'Agly				

Numéro d'exploitation	Nombre de parcelle	Répartition des cultures enquêtées	Surface du foncier dans la ZE	Surface totale	Siège d'exploitation	Age	Dynamique de l'exploitation	Succession	L'exploitation et la procédure d'aménagement foncier rural
Exploitation n° 13	65	VIGNES : 36,42 ha	28,16 ha	36,42 ha	Estagel	44 ans	Statu quo	Statu quo	Echanges et vente
			77,3%	100%	<b>Structure :</b> Les vigneron de Terres plurielles				
Exploitation n° 14	63	VIGNES : 26,49 ha	24,31 ha	26,49 ha	Montner	60 ans	Projet de vente	Projet de vente	Pas de besoin de restructuration
			91,7%	100%	<b>Structure :</b> Les vigneron de Terres plurielles				
Exploitation n° 15	69	FRICHE : 5,47 ha  VIGNES : 23,38 ha	12,52 ha	28,85 ha	Estagel	49 ans	Pas de projet actuellement sur l'exploitation, statut quo	Statu quo	Souhait d'échanges
			43,4%	100%	<b>Structure :</b> Les vigneron des côtes d'Agly				

Numéro d'exploitation	Nombre de parcelle	Répartition des cultures enquêtées	Surface du foncier dans la ZE	Surface totale	Siège d'exploitation	Age	Dynamique de l'exploitation	Succession	L'exploitation et la procédure d'aménagement foncier rural
Exploitation n° 16	56	VIGNES : 24,26 ha	22,11 ha	24,26 ha	Montner	58 ans	Statu quo	Statu quo	Echanges
			91,1%	100%	<b>Structure :</b> Les vigneron des côtes d'Agly & Les vigneron de Terres plurielles				
Exploitation n° 17	55	FRICHE : 0,80 ha  VIGNES : 27,65 ha	23,33 ha	28,46 ha	Estagel mais caveau sur Montner	31 ans	Diversification avec des oliviers	Statu quo	Recherche des surfaces en lande/friche pour faire de la diversification en olivier. Il recherche des terres irrigables sur le secteur de la plaine d'Estagel. Ouvert aux échanges.
			81,9%	100%	<b>Structure :</b> Indépendant				
Exploitation n° 18	38	VIGNES : 23,72 ha	15,79 ha	23,72 ha	Estagel	49 ans	Pas de projet de diversification, actuellement en conventionnel	Statu quo	Echanges
			43,4%	100%	<b>Structure :</b> Les Vignerons de Trémoine, Les vigneron de Terres plurielles, Les vigneron des côtes d'Agly				

Numéro d'exploitation	Nombre de parcelle	Répartition des cultures enquêtées	Surface du foncier dans la ZE	Surface totale	Siège d'exploitation	Age	Dynamique de l'exploitation	Succession	L'exploitation et la procédure d'aménagement foncier rural
Exploitation n° 19	33	VIGNES : 15,10 ha	15,10 ha	15,10 ha	Estagel	56 ans	Veut diminuer son parcellaire	Statu quo	Pas besoin de restructurer
			100%	100%	<b>Structure :</b> Les vigneron des côtes d'Agly & Les vigneron de Terres plurielles				
Exploitation n° 20	63	VIGNES : 31,55 ha	17,77 ha	31,55 ha	Latour-de-France	61 ans	Pas de projet	Exploitation à la vente	Pas besoin de restructuration
			56,32%	100%	<b>Structure :</b> Les vigneron de Terres plurielles				



Numéro d'exploitation	Nombre de parcelle	Répartition des cultures enquêtées	Surface du foncier dans la ZE	Surface totale	Siège d'exploitation	Age	Dynamique de l'exploitation	Succession	L'exploitation et la procédure d'aménagement foncier rural
Exploitation n° 21	61	VIGNES : 39,79 ha	20,82 ha	39,79 ha	Estagel	49 ans	Projet de construction d'un hangar agricole	Statu quo	Ouvert aux échanges
			52,32%	100%	<b>Structure :</b> Indépendant, les vigneron des côtes d'Agly				
Exploitation n° 22	25	VIGNES : 21,32 ha	21,32 ha	21,32 ha	Montner	Société : 63 ans, 43 ans	Projet d'agrandissement	Transmission en cour	Favorable pour faire des échanges voire s'agrandir à certains endroits. Recherche des Mourvèdres, des Grenaches blancs, gris et noir
			100%	100%	<b>Structure :</b> Indépendant et Les vigneron des côtes d'Agly				

Numéro d'exploitation	Nombre de parcelle	Répartition des cultures enquêtées	Surface du foncier dans la ZE	Surface totale	Siège d'exploitation	Age	Dynamique de l'exploitation	Succession	L'exploitation et la procédure d'aménagement foncier rural
Exploitation n° 23	45	VIGNES : 25,96 ha	10,22 ha	25,96 ha	Estagel	49 ans	Pas de projet	Projet de vente	Pas besoin de restructuration
			39,7%	100%	<b>Structure :</b> Les vignerons des côtes d'Agly				
Exploitation n° 24	28	VIGNES : 13,62 ha	13,62 ha	13,62 ha	Estagel	53 ans	Pas de projet	Statu quo	Ouvert aux propositions pour faire des échanges de quelques parcelles qui ne sont pas proches de ses îlots
			100%	100%	<b>Structure :</b> Les vignerons des côtes d'Agly				
Exploitation n° 25	26	VIGNES : 17,25 ha	8,56 ha	17,25 ha	Estagel	75 ans	Pas de projet	Statu quo	N'a pas besoin de restructurer
			49,62%	100%	<b>Structure :</b> Les vignerons de Terres plurielles				

Numéro d'exploitation	Nombre de parcelle	Répartition des cultures enquêtées	Surface du foncier dans la ZE	Surface totale	Siège d'exploitation	Age	Dynamique de l'exploitation	Succession	L'exploitation et la procédure d'aménagement foncier rural
Exploitation n° 26	41	VIGNES : 18,40 ha	7,64 ha	18,40 ha	Estagel	58 ans	Projet îlot anti-gèl	Statu quo	Restructuration autour de son îlot. Pourrait échanger d'autres parcelles
			41,52%	100%	<b>Structure :</b> Les vigneron des côtes d'Agly				
Exploitation n° 27	150	VIGNES : 95,51 ha + Un peu d'arboriculture	66,55 ha	95,51 ha	Montner	44 ans	Dynamique d'agrandissement de l'exploitation	Statu quo	Intéressé pour acquérir du foncier. Identification d'un chemin qui permet d'accéder à ses vignes lieu-dit Las Taychouneres qui pose problème car il est en mauvais état.
			69,58%	100%	<b>Structure :</b> Indépendant				

Numéro d'exploitation	Nombre de parcelle	Répartition des cultures enquêtées	Surface du foncier dans la ZE	Surface totale	Siège d'exploitation	Age	Dynamique de l'exploitation	Succession	L'exploitation et la procédure d'aménagement foncier rural
Exploitation n° 28	68	VIGNES : 25,43 ha	25,43 ha	25,43 ha	Estagel	43 ans	Plutôt dans une dynamique d'agrandissement, pas de projet particulier	Statu quo	Si des parcelles se libèrent dans le secteur irrigable, peut faire des propositions pour les acquérir. Cherche le long de l'axe routier entre Estagel et Montner (D612). Ouvert à la discussion pour faire des échanges au cas par cas.
			100%	100%	<b>Structure :</b> Les Vignerons de Trémoine				
Exploitation n° 29	22	VIGNES : 16,84 ha	14,33ha	16,84 ha	Latour-de-France	62 ans	Si reprise familiale (hangar + caveau) puis dynamique d'agrandissement autour du parcellaire existant	Envisagée	si reprise familiale besoin de lande proche de ses parcelles de Latour-de-France. Pas besoin d'échanger.
			85,1%	100%	<b>Structure :</b> Indépendant				
Exploitation n° 30	12	VIGNES : 25,11 ha	25,11 ha	25,11 ha	Latour-de-France	Société	Statu quo	Statu quo	Pas besoin d'échange
			100%	100%	<b>Structure :</b> Les vigneronns de Terres plurielles				

Numéro d'exploitation	Nombre de parcelle	Répartition des cultures enquêtées	Surface du foncier dans la ZE	Surface totale	Siège d'exploitation	Age	Dynamique de l'exploitation	Succession	L'exploitation et la procédure d'aménagement foncier rural
Exploitation n° 31	25	VIGNES : 12,59 ha	6,39 ha	12,59 ha	Saint Estève	62 ans	Diminution de la surface exploitée	Statu quo	Pas besoin d'échange
			50,75%	100%	<b>Structure :</b> Les vigneron de Terres plurielles				
Exploitation n° 32	5	VIGNES : 0,97 ha	0,97 ha	0,97 ha	Estagel	74 ans	Parcelle de subsistance (retraité)	Réalisée	Pas besoin d'échange
			100%	100%	<b>Structure :</b> Indépendant				
Exploitation n° 33	22	VIGNES : 9,5 ha	9,5 ha	9,5 ha	Maury	Société	Statu quo dans l'immédiat	Statu quo	Ouvert à des échanges
			100%	100% uniquement foncier ZE	<b>Structure :</b> Indépendant				

Numéro d'exploitation	Nombre de parcelle	Répartition des cultures enquêtées	Surface du foncier dans la ZE	Surface totale	Siège d'exploitation	Age	Dynamique de l'exploitation	Succession	L'exploitation et la procédure d'aménagement foncier rural
Exploitation n° 34	61	VIGNES : 26,38 ha	14,24 ha	26,38 ha	Latour-de-France	36 ans	Projet de hangar photovoltaïque sur Latour-de-France	Statu quo	Pas de besoin particulier
			53,98%	100%	<b>Structure :</b> Les vigneronns de Terres plurielles				
Exploitation n° 35	39	VIGNES : 16,55 ha	26,38 ha	0,97 ha	Latour-de-France	56 ans	Dynamique stable pas de projet particulier	Statu quo	Echanges et acquisitions
			100%	100%	<b>Structure :</b> Indépendant				

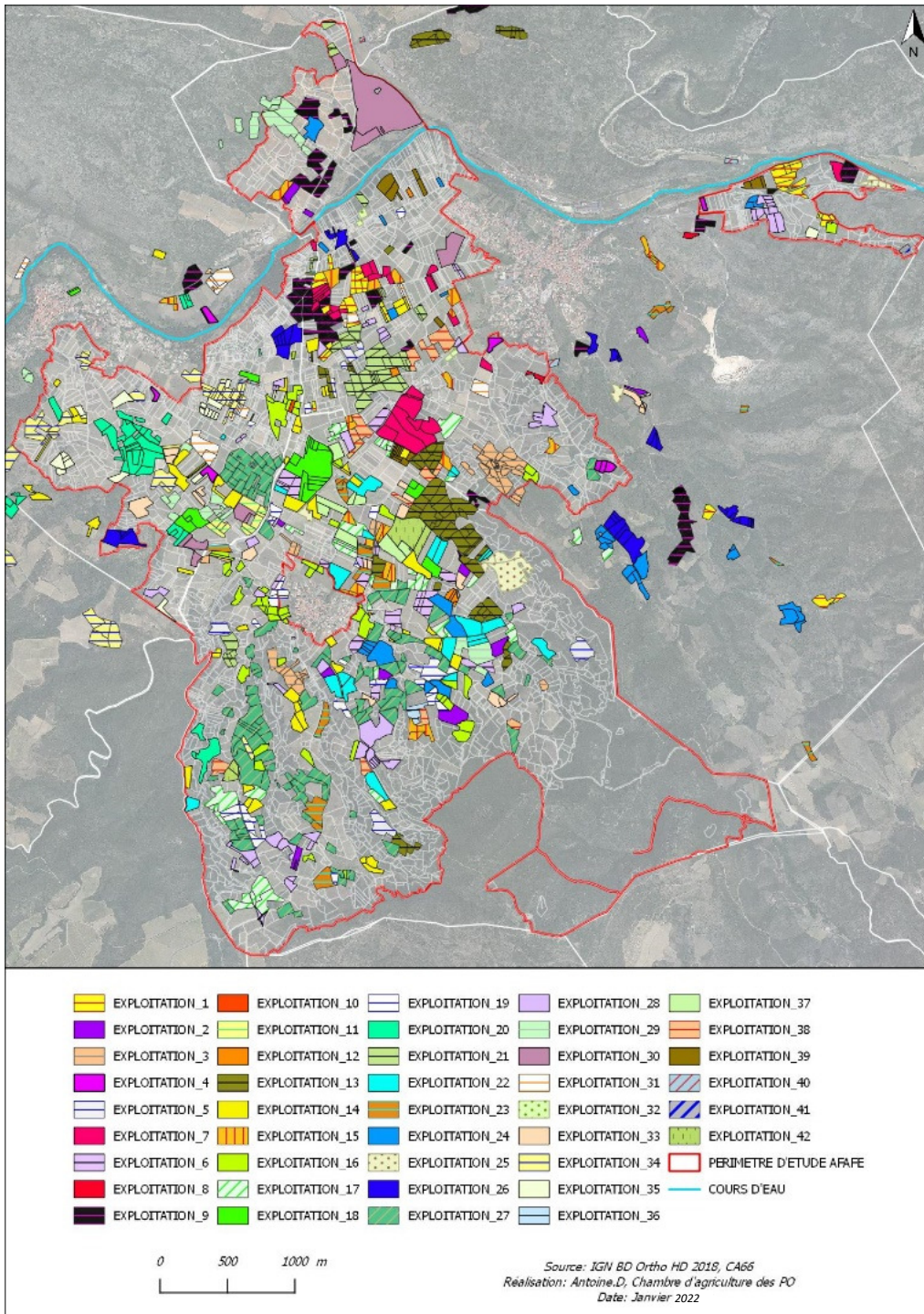
Numéro d'exploitation	Nombre de parcelle	Répartition des cultures enquêtées	Surface du foncier dans la ZE	Surface totale	Siège d'exploitation	Age	Dynamique de l'exploitation	Succession	L'exploitation et la procédure d'aménagement foncier rural
Exploitation n° 36	5	VIGNES : 4,07 ha	1,25 ha	4,07 ha	Saint Estève	société	Aucun projet	Statu quo	Pas besoin d'échange
			30%	100%	<b>Structure :</b> Vin vinifié à la coopérative Côtes d'Agly				
Exploitation n° 37	8	VIGNES : 7,54 ha	7,54 ha	7,54 ha	Montner	62 ans	Aucun projet	Statu quo	Pas besoin d'échange
			100%	100%	<b>Structure :</b> Les vigneron des côtes d'Agly				
Exploitation n° 38	57	VIGNES : 31,43 ha	13 ha	31,43 ha	Estagel	société	Agrandissement si contexte favorable	Statu quo	Pas besoin d'échange, ilots structurés
			41%	100%	<b>Structure :</b> Les vigneron des côtes d'Agly				

Numéro d'exploitation	Nombre de parcelle	Répartition des cultures enquêtées	Surface du foncier dans la ZE	Surface totale	Siège d'exploitation	Age	Dynamique de l'exploitation	Succession	L'exploitation et la procédure d'aménagement foncier rural
Exploitation n° 39	20	VIGNES : 5,52 ha	5,52 ha	5,52 ha	Estagel	société	Aucun projet	Statu quo	Pas besoin d'échange
			100%	100%	<b>Structure :</b> Vin vinifié à la coopérative Côtes d'Agly				
Exploitation n° 40	15	VIGNES : 3,4 ha	0,27 ha	3,4 ha	Estagel	61 ans	Aucun projet	statu quo pour l'instant mais vente probable	Pas besoin d'échange
			10,8%	100%	<b>Structure :</b> Les vigneron des côtes d'Agly				
Exploitation n° 41	1	VIGNES : 0,33 ha	0,33 ha	0,33 ha	Estagel	63 ans	Aucun projet	Succession envisagée. Exploitant à la retraite	Pas besoin d'échange
			100%	100%	<b>Structure :</b> Les vigneron des côtes d'Agly				



Numéro d'exploitation	Nombre de parcelle	Répartition des cultures enquêtées	Surface du foncier dans la ZE	Surface totale	Siège d'exploitation	Age	Dynamique de l'exploitation	Succession	L'exploitation et la procédure d'aménagement foncier rural
Exploitation n° 42	4	VIGNES : 6,95 ha Egalement des amandiers	6,95 ha	6,95 ha	Estagel	société	Projet de vente de l'exploitation	Non	Pas besoin d'échange
			100%	100%	<b>Structure :</b> Vin vinifié à la coopérative Côtes d'Agly				

## Synthèse de l'emprise foncière des exploitations



Carte 28 : Synthèse de l'emprise foncière des exploitations

42 exploitations ont été retranscrites dans la base de données cartographique. La totalité des parcelles enquêtées dans la zone et hors zone d'étude est de 1 620 parcelles dont 1 042 parcelles dans la zone d'étude. La surface enquêtée dans la zone d'étude est de 543,92 ha et de 848,51 ha pour la totalité de la base. La surface moyenne des exploitations est de 20,20 ha pour 38 parcelles. Au niveau de la structuration des exploitations, on s'aperçoit que les exploitants ont des surfaces dans la zone d'étude mais également sur la commune de Tautavel au Nord du périmètre, plus ponctuellement on retrouvera des surfaces sur Calce et Cassagnes. Pour le reste, la structuration des exploitations semble plutôt correcte. En effet, les ilots des exploitants sont structurés. Cela

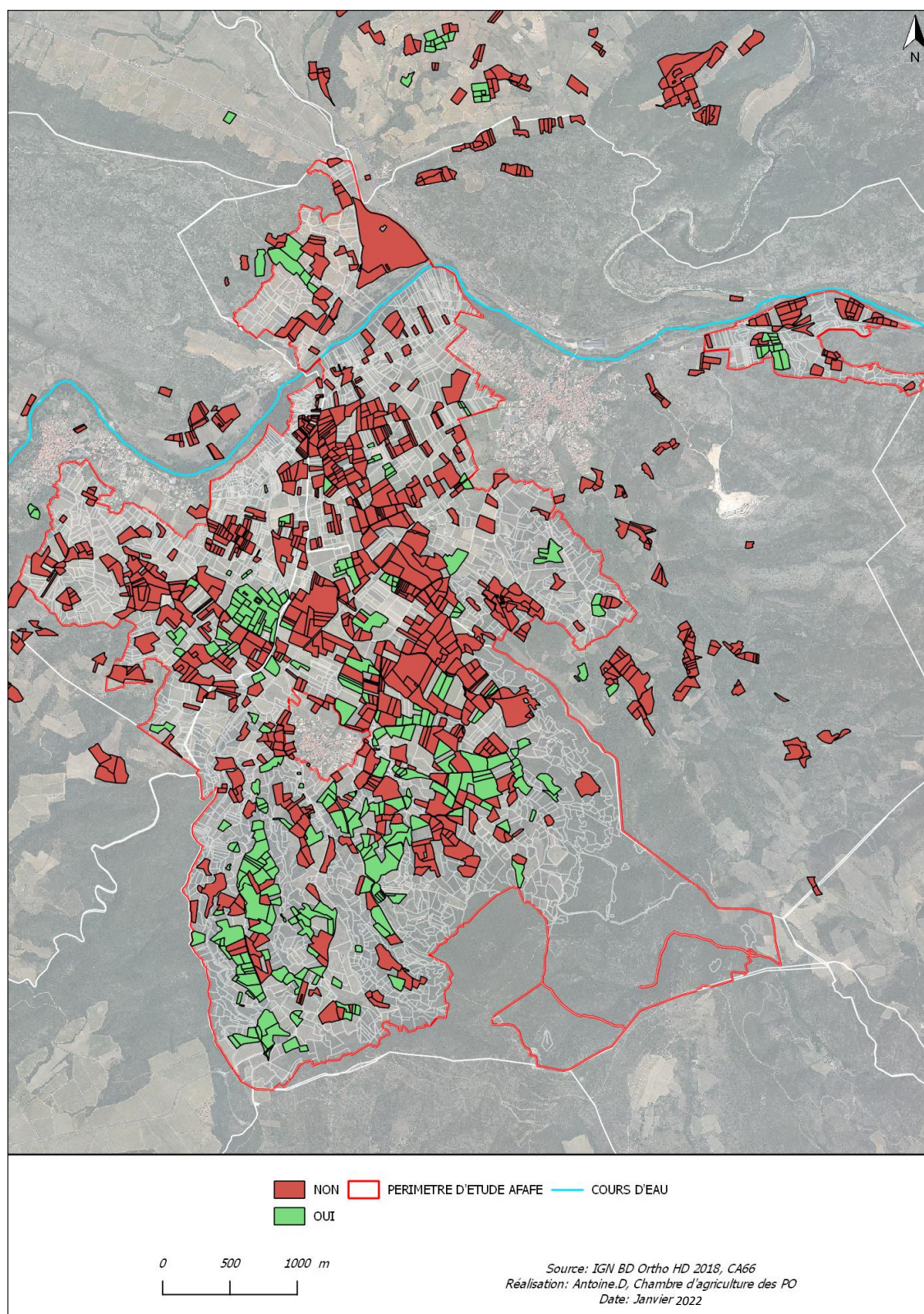
s'explique notamment par les catégories d'âge des exploitants comme expliqué précédemment, les plus de 50 ans représentent une bonne partie des exploitations en place et se sont des exploitations qui ont structuré leur foncier dans le temps au grès des opportunités foncières. Quelques exploitations ont un parcellaire plus diffus mais avec des parcelles qui restent tout de même assez proches les unes des autres.

## Synthèse des dynamiques des exploitations et des volontés d'échange

Exploitation	Agrandir	Diminuer	Echange	Volonté d'être acteur dans la procédure d'aménagement rurale
Exploitation n°1	NON	NON	NON	NON
Exploitation n°2	NON	OUI	NON	NON
Exploitation n°3	NON	NON	NON	NON
Exploitation n°4	NON	OUI	NON	NON
Exploitation n°5	NON	NON	NON	NON
Exploitation n°6	NON	OUI	NON	NON
Exploitation n°7	NON	NON	OUI	OUI ACTIF
Exploitation n°8	NON	OUI	NON	NON
Exploitation n°9	NON	OUI	NON	NON
Exploitation n°10	NON	OUI	NON	NON
Exploitation n°11	NON	NON	NON	NON
Exploitation n°12	NON	NON	NON	NON
Exploitation n°13	NON	NON	OUI	OUI ACTIF
Exploitation n°14	NON	OUI	NON	NON
Exploitation n°15	NON	OUI	OUI	OUI PASSIF
Exploitation n°16	NON	OUI	OUI	OUI PASSIF
Exploitation n°17	OUI	NON	OUI	OUI ACTIF
Exploitation n°18	NON	NON	OUI	OUI PASSIF
Exploitation n°19	NON	OUI	NON	NON
Exploitation n°20	NON	OUI	NON	NON
Exploitation n°21	NON	NON	OUI	OUI PASSIF
Exploitation n°22	OUI	NON	OUI	OUI ACTIF
Exploitation n°23	NON	OUI	NON	NON
Exploitation n°24	NON	NON	OUI	OUI PASSIF
Exploitation n°25	NON	OUI	NON	NON
Exploitation n°26	NON	NON	OUI	OUI ACTIF
Exploitation n°27	OUI	NON	OUI	OUI ACTIF
Exploitation n°28	OUI	NON	OUI	OUI ACTIF
Exploitation n°29	OUI	NON	OUI	OUI PASSIF
Exploitation n°30	NON	NON	NON	NON
Exploitation n°31	NON	NON	NON	NON
Exploitation n°32	NON	NON	NON	NON
Exploitation n°33	NON	NON	NON	NON
Exploitation n°34	NON	NON	NON	NON
Exploitation n°35	NON	NON	OUI	OUI ACTIF
Exploitation n°36	NON	NON	NON	NON
Exploitation n°37	NON	NON	NON	NON
Exploitation n°38	NON	NON	NON	NON
Exploitation n°39	NON	NON	NON	NON
Exploitation n°40	NON	NON	OUI	NON
Exploitation n°41	NON	NON	NON	NON
Exploitation n°42	NON	OUI	NON	NON
<b>TOTAL :</b>	- 11 % des exploitations ont une dynamique d'agrandissement - 89% ne veulent pas s'agrandir	- 33% ont dans une phase de diminution de l'exploitation - 67% restent stable en surface	- 35% sont prêts à faire des échanges ou des acquisitions - 65% ne veulent pas faire d'échange ou sont indécis	- 19% sont prêts à être actifs dans l'AFAFE - 14% sont prêts à faire des échanges mais sont passifs - 67% n'ont pas besoin de faire des échanges ou sont indécis
<b>CONCLUSION :</b>	Peu d'exploitations sont dans une dynamique d'agrandissement	1/3 des exploitations sont en train de diminuer	1/3 des exploitations souhaitent faire des échanges	Seulement 1/5 des exploitations sont prêtes à être actives 2/3 des exploitations ne veulent pas faire d'échange ou sont indécis

Tableau 9 : Synthèse des dynamiques des exploitations et des volontés d'échange

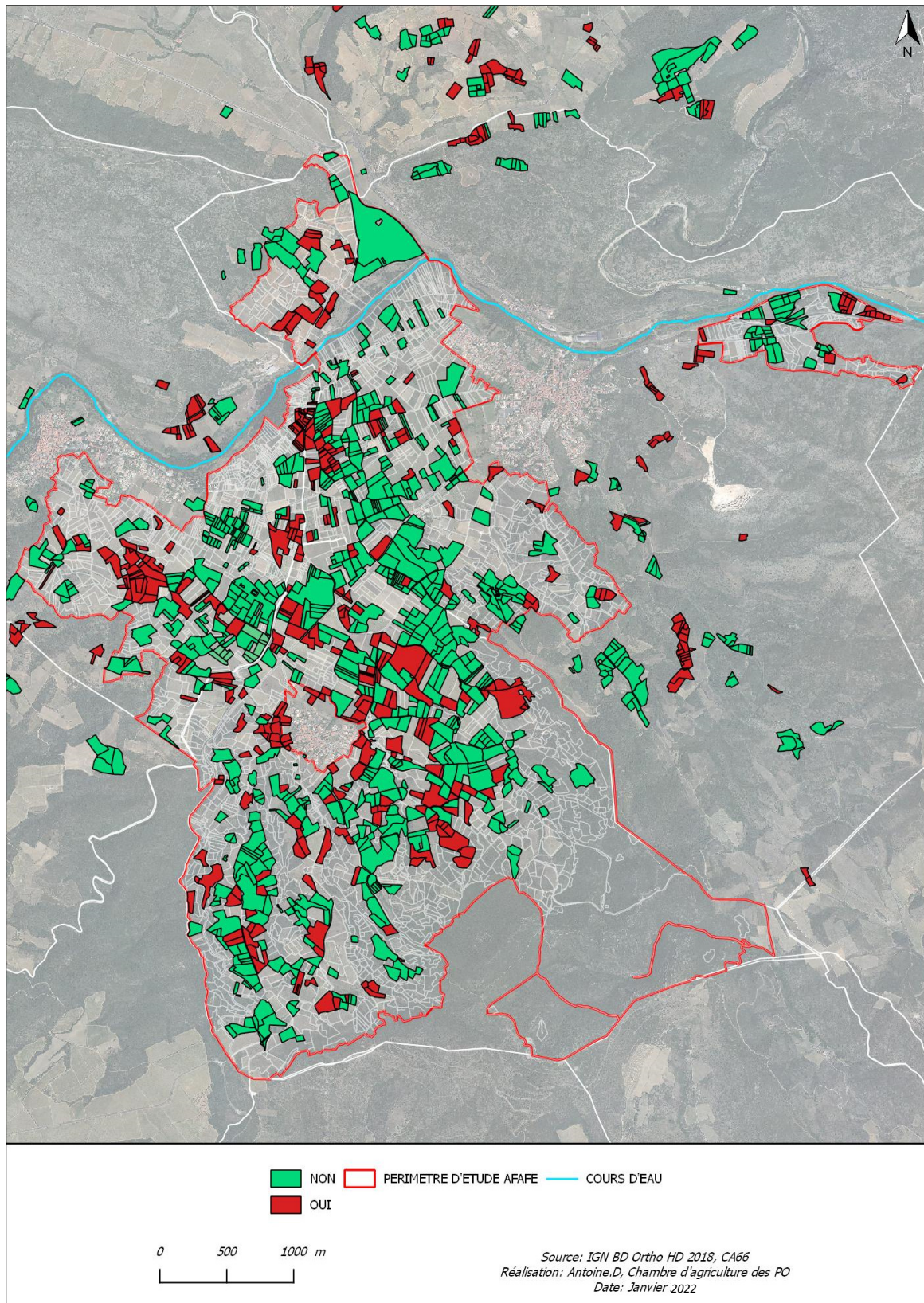
Carte : localisation de l'emprise foncière des exploitations déclarant souhaiter s'agrandir



Carte 29 : localisation de l'emprise foncière des exploitations déclarant souhaiter s'agrandir

Les dynamiques d'agrandissement d'après les données recueillies se poursuivraient vers le sud de la commune de Montner. C'est principalement le fait d'une exploitation très dynamique et qui recherche des surfaces sur ce secteur.

**Carte : localisation de l'emprise foncière des exploitations déclarant souhaiter diminuer leur parcellaire**



*Carte 30 : localisation de l'emprise foncière des exploitations déclarant souhaiter diminuer leur parcellaire*

Pas de localisation précise mais une situation diffuse des volontés de diminuer correspondant à la pyramide des âges des exploitants.

## Identification de problématiques locales suite aux enquêtes

Lors de la phase d'enquête, un certain nombre de problématiques locales ont été abordées. Nous allons juste citer celles qui ont été récurrentes dans le discours des exploitants et des personnes connaissant très bien le territoire. Plusieurs problématiques sont ressorties :

- La cabanisation
- La rétention foncière et le prix du foncier
- La présence de déchets
- Le squatte des casots ou des parcelles en friche pendant la période estivale
- Un manque de restructuration de certaines exploitations
- Les friches
- Les aléas climatiques
- Le modèle économique de certaines exploitations
- Le manque de main d'œuvre
- Divagation d'animaux et la hausse des dégâts des animaux sauvages

**La cabanisation** semble poser de réels problèmes aux exploitants et accentue la déprise sur certains secteurs, notamment au bord de l'Agly, secteur Estagel.

**La rétention du foncier et le prix du foncier** : d'après les exploitants, le foncier n'est pas cher sur le secteur d'étude et certains propriétaires ne vendent même pas leurs parcelles se disant que de toute manière elles ne valent pas grand-chose. Ils attendent une potentielle hausse des prix des terres. Des exploitants ont parfois du mal à acquérir des parcelles voisines de leurs îlots, ce qui peut complexifier la possibilité de faire des îlots structurés et de taille conséquente. Historiquement, le foncier a toujours été compliqué sur la plaine d'Estagel de par l'histoire qu'ont connue les communes de ce secteur après la seconde guerre mondiale (Droit à une parcelle de subsistance pour chaque famille). La spéculation foncière est également liée à l'urbanisation des communes périphériques.

**La présence de déchets** : il est ressorti de plusieurs entretiens que des dépôts de déchets sauvages étaient effectués dans la zone d'étude. Cela dégrade le cadre agricole et peut ponctuellement être un problème pour les exploitants. Cette problématique est signalée chaque été par la gendarmerie locale.

**Le squatte des casots ou des parcelles en friche pendant la période estivale** : problématique soulevée par peu d'exploitants mais cependant cela mérite d'être souligné. Les risques pour les exploitants sont notamment les incendies pendant la période estivale et la dégradation du milieu agricole.

**Un manque de restructuration de certaines exploitations** : il est apparu que certaines exploitations du secteur d'étude ont peu restructuré leur vignoble. Cela induit des parcelles plus difficiles à transmettre ou à vendre et des coûts de remise en culture plus importants pour de potentiels acquéreurs.

**Les friches** : cette problématique est abordée dans l'étude. La présence de friches est multifactorielle. Parmi ces facteurs on peut relever, la rétention foncière liée au prix des terres, la rétention foncière à proximité de l'espace urbain, des successions familiales qui divisent le parcellaire et des enfants qui travaillent souvent dans un autre domaine, un contexte local qui peut être compliqué en terme de relations entre propriétaires. Enfin les exploitants en place sont pour la plupart, au maximum des surfaces qu'ils peuvent travailler et les repreneurs ou les jeunes sont assez rares.

**Les aléas climatiques** : la plaine d'Estagel comme d'autres endroits dans le département a connu de nombreux aléas climatiques ces dernières années (gel, maladie liées aux aléas climatiques, canicule...). La fréquence des aléas a cependant été plus forte sur ce secteur que sur le reste du département. Le résultat est que les volumes sont en baisse constante, pénalisant tout le secteur et diminuant la capacité des exploitations à investir dans leur vignoble.

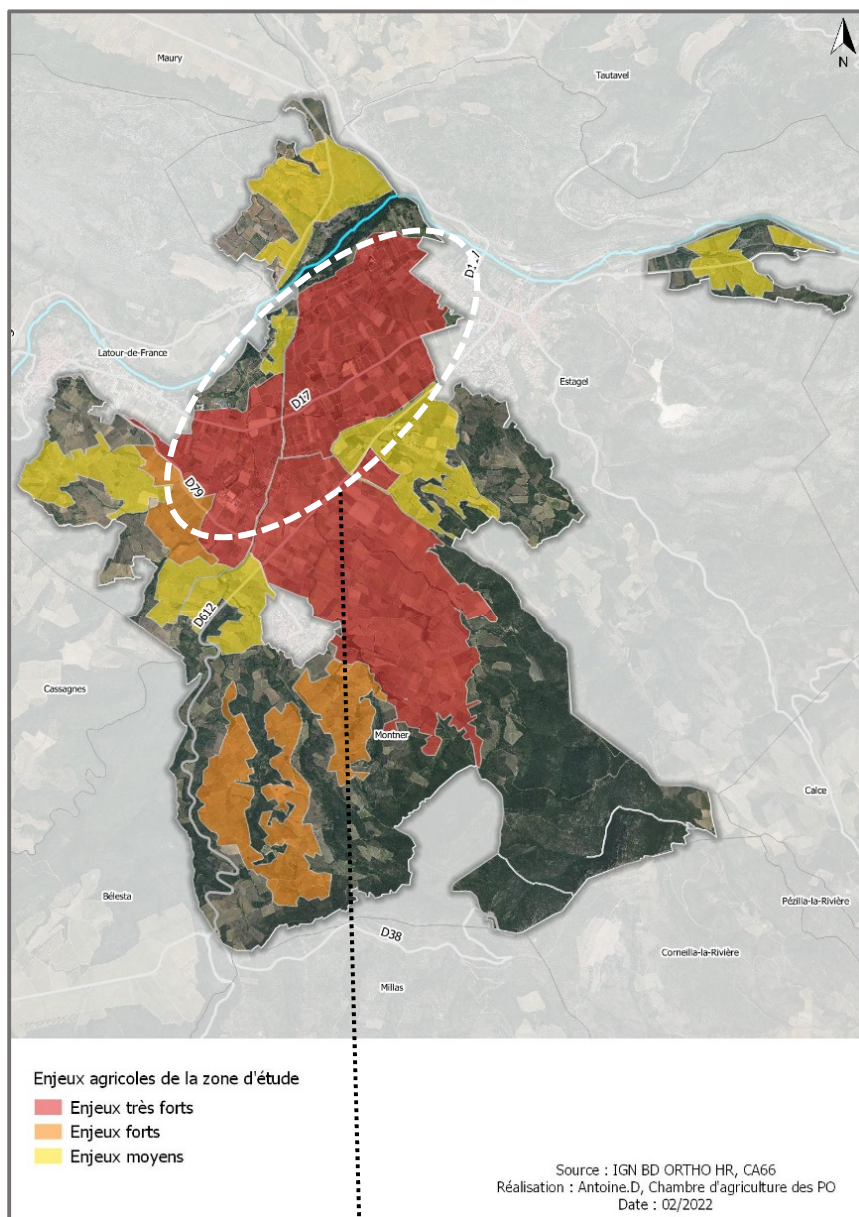
**Le modèle économique de certaines exploitations :** la recherche de diversification des exploitations a déjà commencé sur la zone d'étude, notamment avec l'arboriculture sur la plaine d'Estagel. Cependant, d'autres alternatives restent à étudier car les solutions mises en œuvre ne semblent pas toutes pertinentes. La recherche de cultures « soutien » semble être une bonne solution pour maintenir la trésorerie des exploitations.

**Le manque de main d'œuvre :** cette problématique est départementale est celle-ci se ressent sur le terrain. Les exploitants ont du mal à avoir de la main d'œuvre pour les vendanges et la taille, mais cela se ressent également au niveau des installations en viticulture qui sont peu nombreuses actuellement.

**Divagation d'animaux et la hausse des dégâts des animaux sauvages :** Le secteur a connu quelques problèmes avec la divagation d'un troupeau caprin d'une commune voisine mais c'est principalement la hausse des populations d'animaux sauvages qui posent des problèmes aux agriculteurs. En effet, cela génère des dégâts importants sur les cultures.

## 4. Eléments de compréhension des enjeux agricoles sur le territoire d'étude

### Secteur 1 : La plaine d'Estagel, Latour-de-France



**Type d'agriculture** : Vignes, Arboriculture, maraîchage

**Labels de qualité (IGP, AOC/AOP)** : IGP Côtes Catalanes ou Pays d'Oc, Abricots rouges du Roussillon

**Type de sol** : Alluvions sablo-limoneux

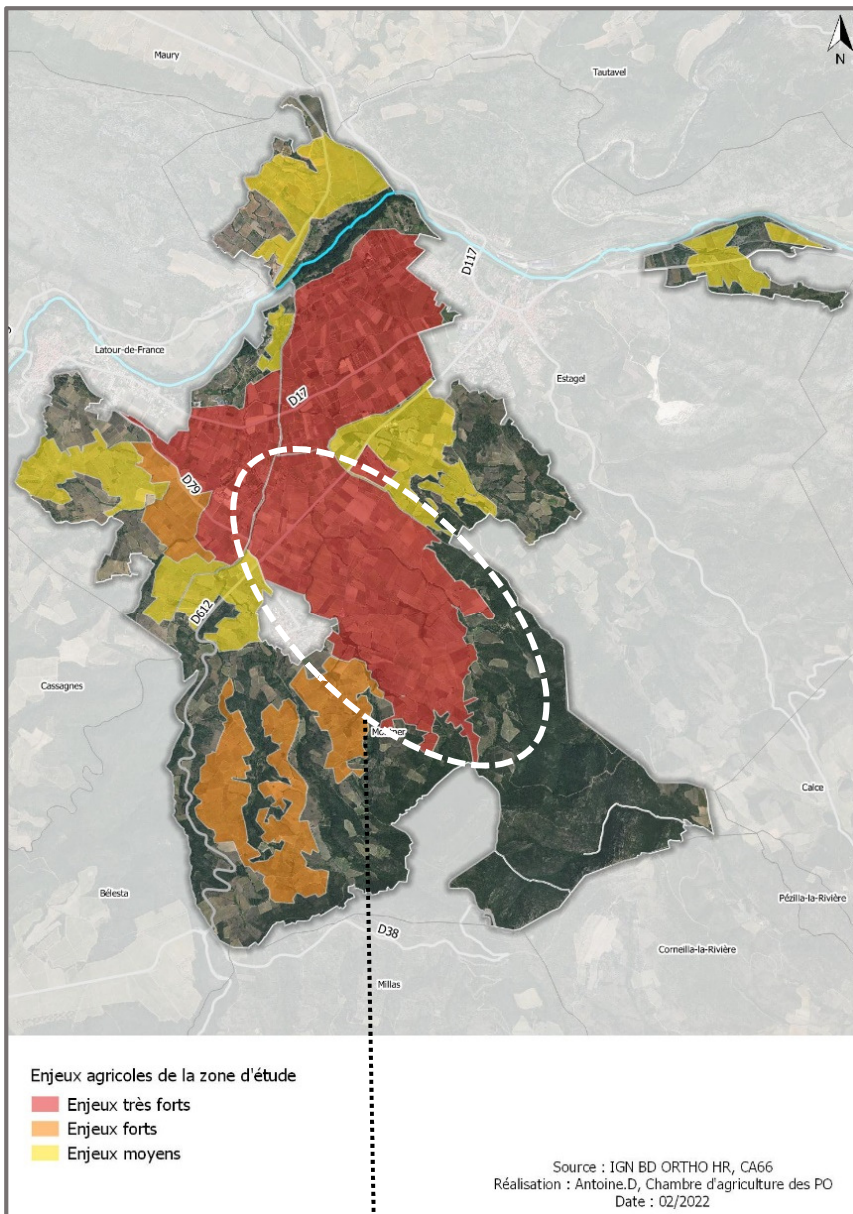
**Enjeux très forts** : irrigation, friches, rétention foncière, potentiel de production, des exploitants ouverts aux échanges, enjeu transmission des exploitations

Carte 31 : enjeux agricoles de la zone d'étude





## Secteur 2 : Nord/Est de Montner



**Type d'agriculture :** Vignes

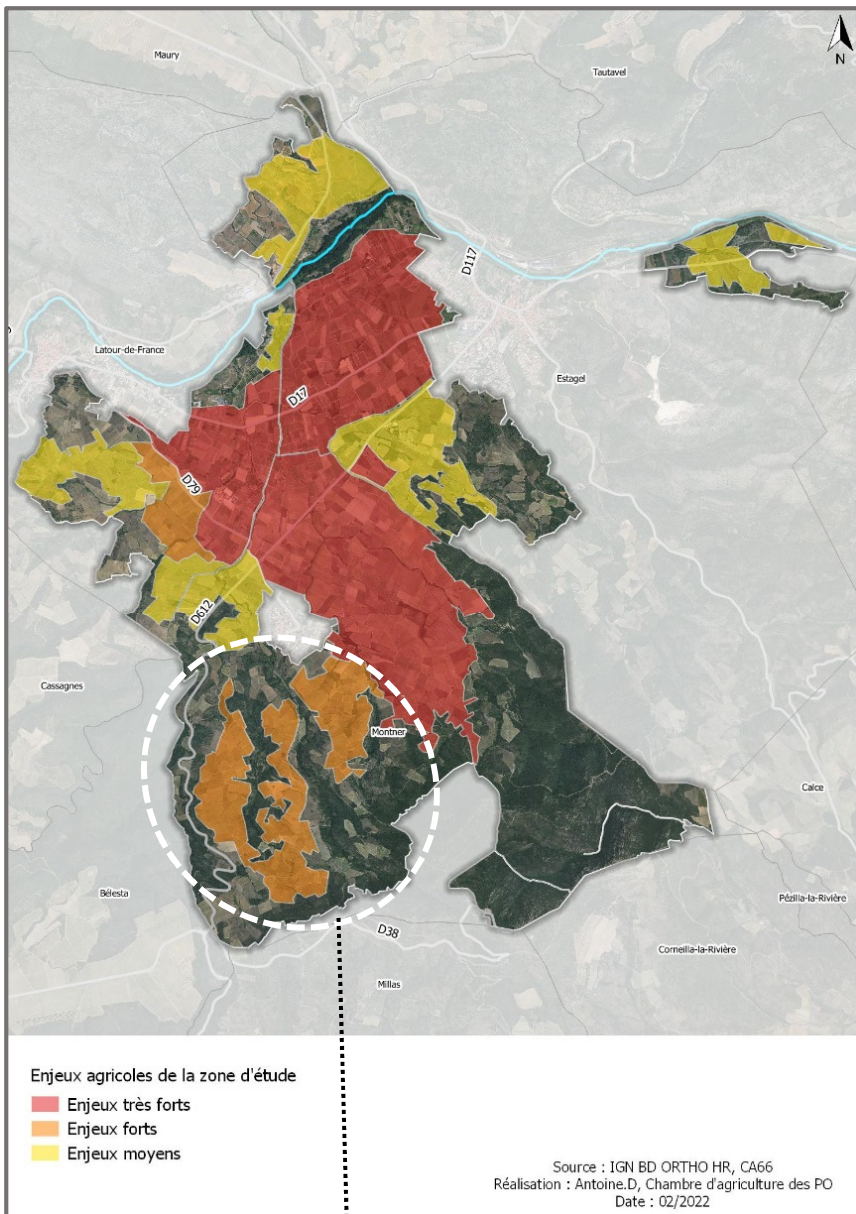
**Labels de qualité (IGP, AOC/AOP) :** Côtes du Roussillon, Côtes du Roussillon Villages, Abricots rouges du Roussillon

**Type de sol :** colluvions et schiste

**Enjeux très forts :** Bonne dynamique agricole, potentiel agricole, tissu agricole dense avec des îlots structurés, enjeu transmission des exploitations, des volontés d'échanges



### Secteur 3 : Sud de la commune de Montner



Type d'agriculture : Vignes

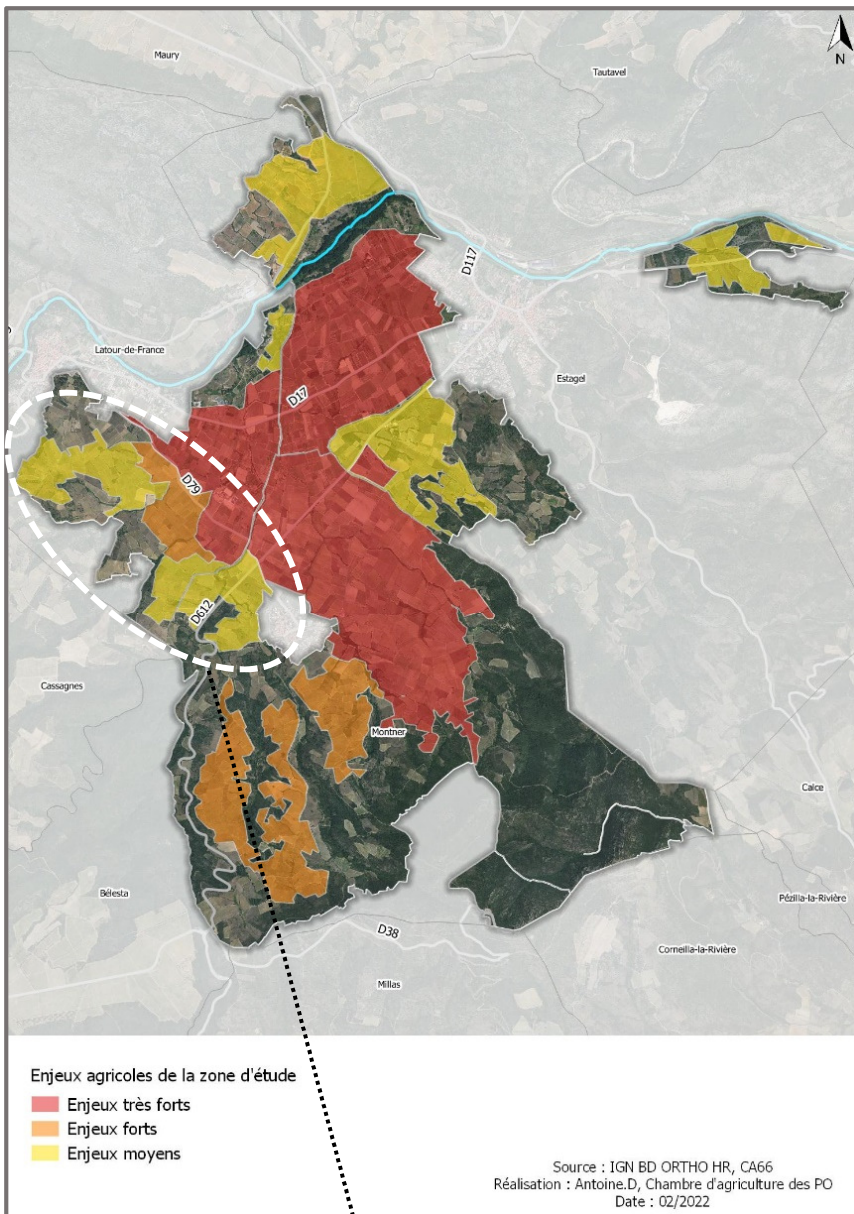
Labels de qualité (IGP, AOC/AOP) :  
Côtes du Roussillon, Côtes du Roussillon Villages, Abricots rouges du Roussillon

Type de sol : Schiste

Enjeux moyens: Zone à la marge en déprise, un domaine est actif sur ce secteur et a des volontés de développement, des îlots structurés



## Secteur 4 : Latour-de-France, partie Ouest de la commune de Montner



**Type d'agriculture :** Vignes

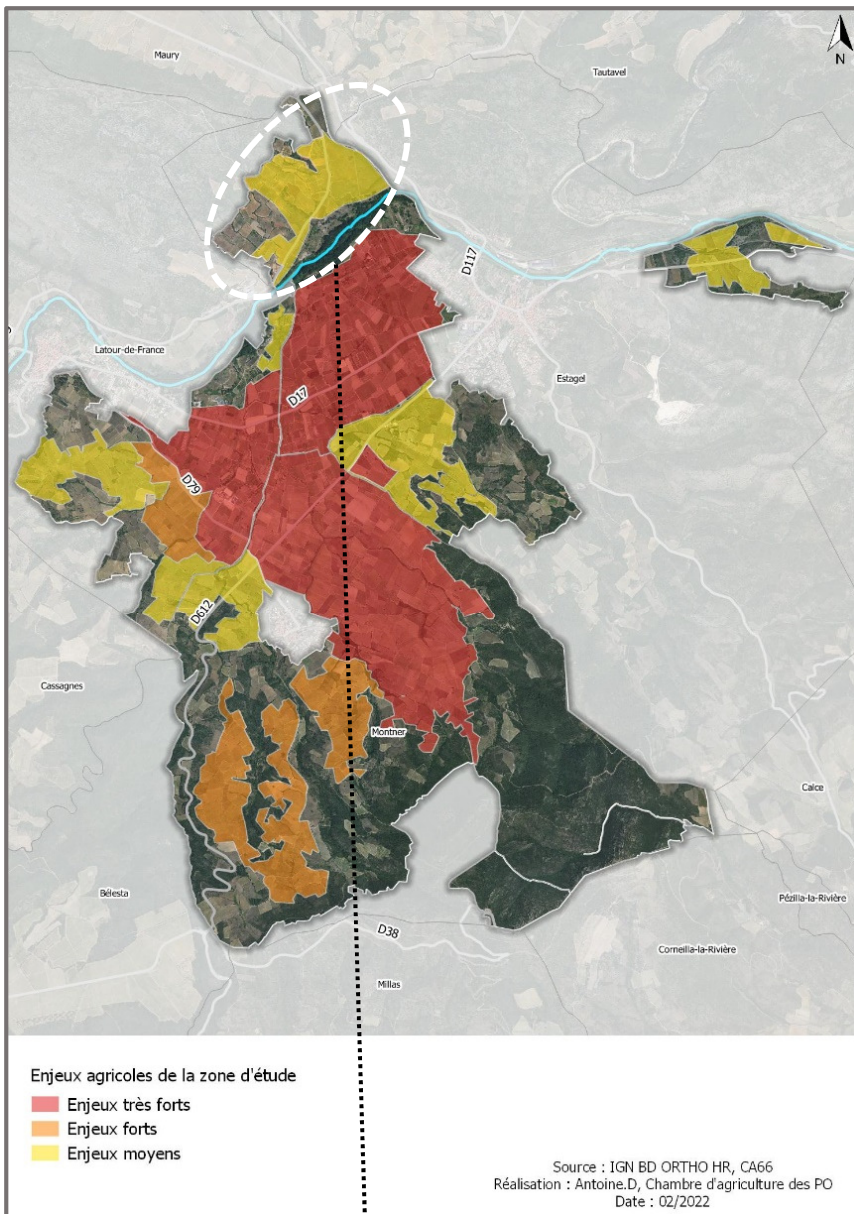
**Labels de qualité (IGP, AOC/AOP) :** Côtes du Roussillon, Côtes du Roussillon Villages, Côtes du Roussillon Villages Latour-de-France, Abricots rouges du Roussillon

**Type de sol :** Schiste et gneiss à la marge

**Enjeux moyens à forts :** potentiel agricole, friches, enjeu transmission des exploitations, quelques volontés d'échanges et des îlots structurés



## Secteur 5 : Nord de la commune d'Estagel (Terres rouges)



**Type d'agriculture :** Vignes

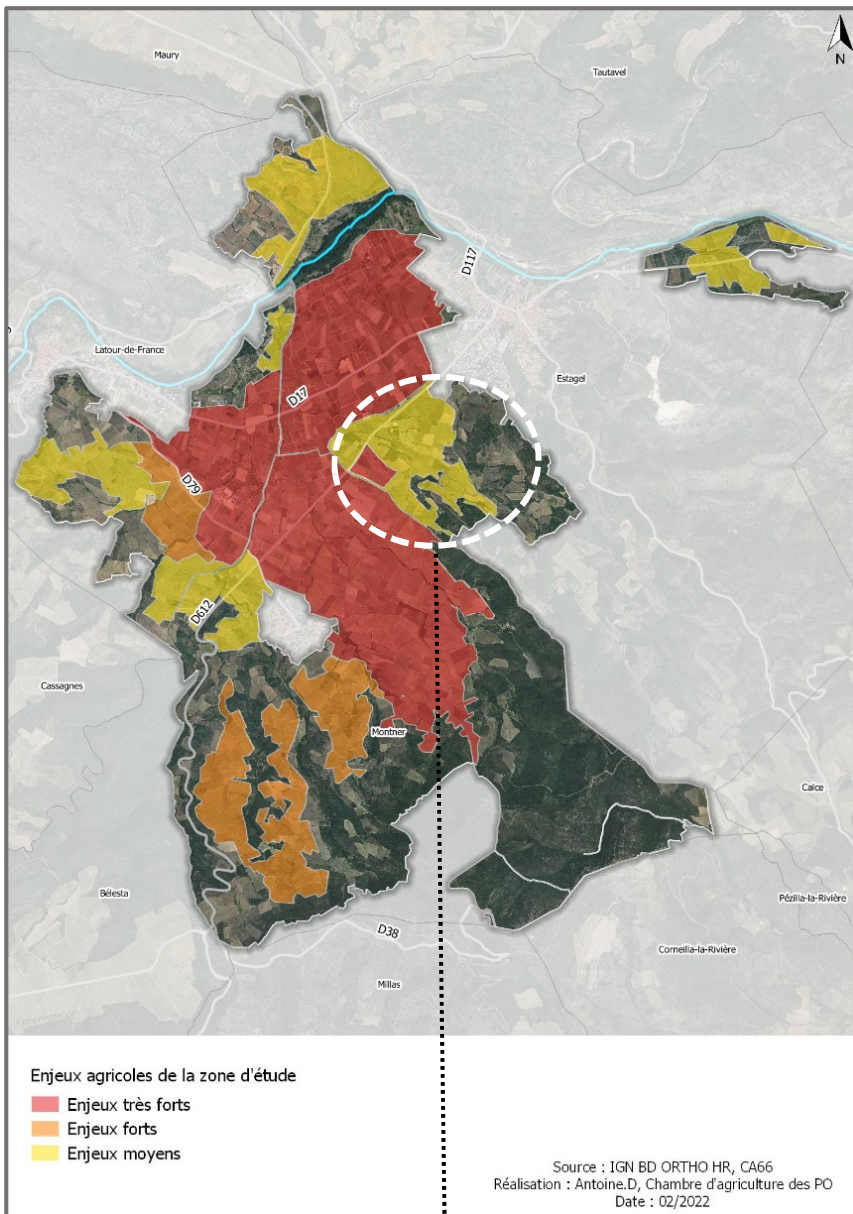
**Labels de qualité (IGP, AOC/AOP) :**  
Côtes du Roussillon, Côtes du Roussillon Villages, Abricots rouges du Roussillon

**Type de sol :** Alluvions calcaires et sableux

**Enjeux moyens :** potentiel agricole, des îlots structurés, enjeu transmission



## Secteur 6 : Au Sud du village d'Estagel

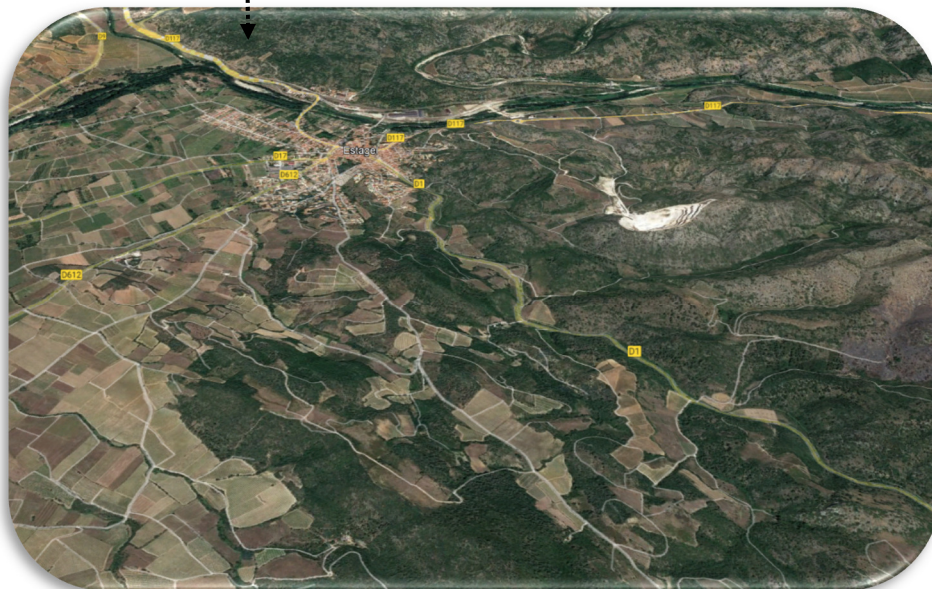


**Type d'agriculture :** Vignes

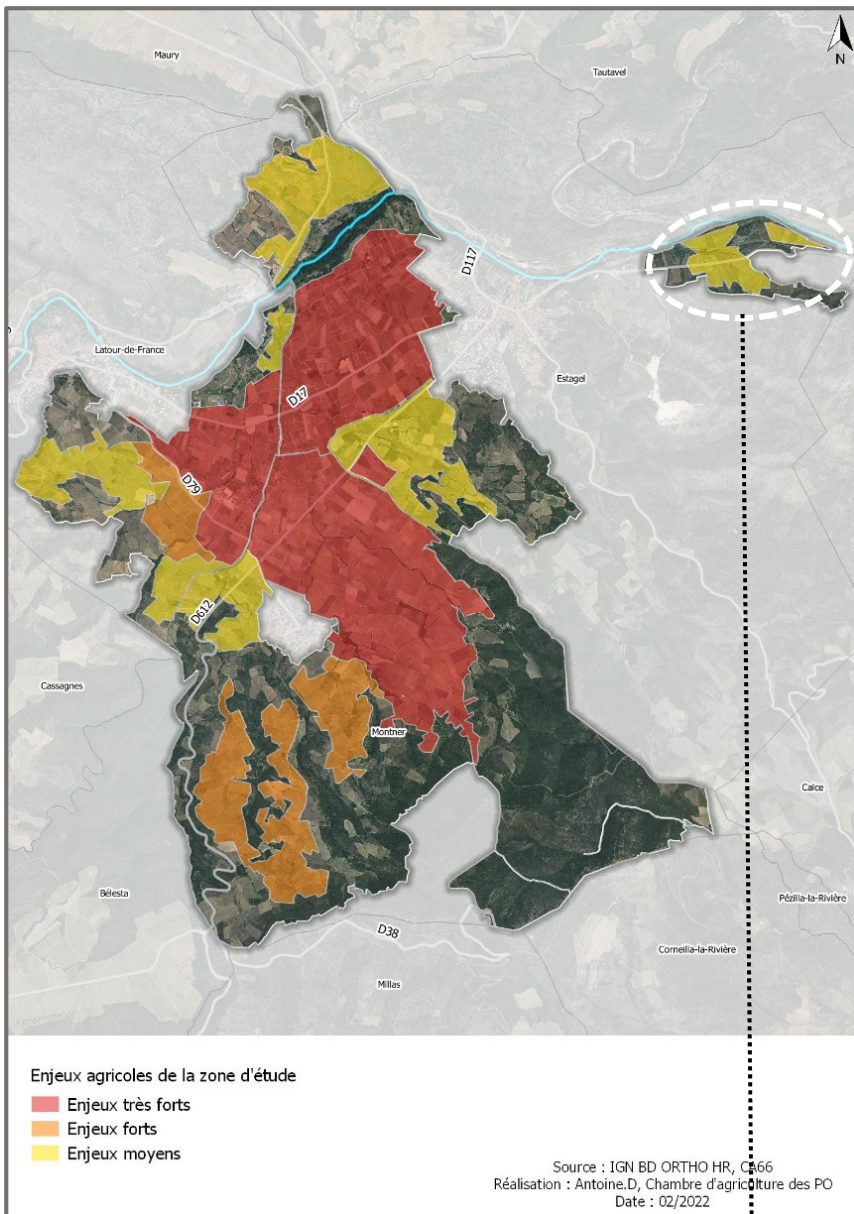
**Labels de qualité (IGP, AOC/AOP) :** Côtes du Roussillon, Côtes du Roussillon Villages, Abricots rouges du Roussillon

**Type de sol :** Schiste et grès

**Enjeux moyens :** Potentiel agricole et quelques îlots structurés



## Secteur 7 : Est de la commune d'Estagel en limite communale avec Calce



**Type d'agriculture :** Vignes

**Labels de qualité (IGP, AOC/AOP) :**  
Côtes du Roussillon, Côtes du Roussillon Villages, Abricots rouges du Roussillon

**Type de sol :** Alluvions sablo-limoneux, marne, calcaire

**Enjeux moyens :** Potentiel agricole, entrée de ville



## 5. Grille AFOM

Sont en gras les éléments liés à la procédure d'aménagement (AFAFE), le reste des éléments cités sont plutôt liés à l'agriculture du territoire

ATOUS	FAIBLESSES
<p>⇒ Un terroir viticole historique reconnu de tous présentant plusieurs appellations : Côtes du Roussillon, côtes du Roussillon villages Latour-de-France, IGP, Muscat de Rivesaltes et Rivesaltes.</p> <p>⇒ <b>Des domaines viticoles cherchent du foncier dans la zone mais plutôt des landes ou parcelles proches de leurs parcelles. Certains cherchent du foncier autour de Montner.</b></p> <p>⇒ <b>Des exploitations sont prêtes à faire des échanges de foncier, cependant, la plupart ne ciblent rien de précis : une animation efficace peut pallier ce problème.</b></p> <p><b>1/3 des exploitants sont prêts à faire des échanges et/ou des acquisitions dont :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>19% sont prêts à être actifs dans l'AFAFE</b></li> <li>- <b>14% sont prêts à faire des échanges mais sont passifs</b></li> </ul> <p>⇒ La présence d'une ASA et donc d'un réseau irrigable est un vrai atout pour la viticulture.</p> <p>⇒ La zone d'étude est dans le périmètre d'influence de deux caves coopératives : Terres plurielles et les vigneron de côtes d'Agly, et des domaines indépendants sont présents et pour certains cherchent à se développer.</p> <p>⇒ <b>Certains exploitants ont naturellement, au fil des années, structuré leur foncier en îlots.</b></p> <p>⇒ Des investisseurs peuvent être intéressés par ce secteur et pourraient être intéressés par la reprise de terres.</p>	<p>⇒ Ces dernières années, des aléas climatiques comme le gel, les maladies et la sécheresse ont touché à plusieurs reprises le secteur d'étude, créant des difficultés supplémentaires : perte de récoltes, retards de croissance sur les arbres fruitiers, baisse de trésorerie des exploitations...</p> <p>⇒ <b>Le travail sur les friches a permis d'estimer le taux de friches dans le secteur irrigable qui est estimé entre 20 et 25%. Cette faiblesse peut se transformer en opportunité pour les agriculteurs si la situation se débloque. En effet, les surfaces irriguées sont recherchées par les viticulteurs de nos jours.</b></p> <p>⇒ Une population agricole vieillissante qui commence à arrêter d'exploiter et cela va s'amplifier dans les prochaines années. Cela peut engendrer des friches et de la déprise agricole qui peut déjà se ressentir sur certaines zones.</p> <p>⇒ <b>Cette problématique de départ à la retraite des exploitants impacte négativement la mise en place d'un AFAFE car les exploitants ne souhaitent pas restructurer le foncier avant leur départ (temps de l'AFAFE trop long).</b></p> <p>⇒ Le moral des viticulteurs est plutôt pessimiste sur la filière et l'avenir de leur exploitation, ce qui ne va pas inciter les jeunes générations à s'installer.</p> <p>⇒ Un constat de cabanisation sur la zone qui selon les exploitants augmente avec le temps (squat illégal des casots, transformation de terre agricole en terrain de loisirs ou autre, stationnement sauvage de camping-car).</p> <p>⇒ Le monde de la coopération connaît depuis quelques années des difficultés liées à son modèle économique originel (structure importante générant des charges à répartir sur les coopérateurs qui sont moins nombreux). Les coopératives locales n'échappent pas à cette logique et connaissent également des difficultés en interne.</p> <p>⇒ Plusieurs vigneron ont indiqué que l'embauche d'ouvriers agricoles saisonniers ou permanents est devenue très compliquée, ils « manquent de bras » pour travailler les vignes.</p> <p>⇒ <b>Le prix de la terre étant bas certains propriétaires ne souhaitent même pas vendre leurs parcelles.</b></p>

OPPORTUNITES	MENACES
<p>⇒ L'AFAFE pourrait permettre l'émergence d'îlots « bio », ce qui permettrait de faciliter les pratiques bio et d'éviter de potentiels conflits entre les pratiques agricoles bio et conventionnelles. Les friches soit bien présentes dans la zone d'étude et pourraient appuyer cette démarche. Enfin, un projet de pâturage ovin existe à proximité et pourrait venir en renfort de la pratique bio (désherbage).</p> <p>⇒ De réelles opportunités pour installer de jeunes agriculteurs sur ce secteur car du foncier se libère progressivement et les prix de la terre sont plutôt bas. Il y a peut-être des partenariats à trouver pour mettre en place du portage de foncier innovant.</p> <p>⇒ <b>L'AFAFE en restructurant le foncier pourrait permettre aux exploitants le souhaitant de créer des îlots antigel en secteur irrigable. Certains souhaitent également avoir des îlots conséquents mais répartis sur le territoire de manière à diviser le risque climatique et donc répartir le risque de perte de récolte.</b></p> <p>⇒ Les terres et l'accès à l'eau peuvent permettre la mise en place de diversification des cultures. Il faut trouver la ou les cultures qui peuvent fonctionner sur ce secteur.</p> <p>⇒ Des dispositifs environnementaux permettent de souscrire à des « engagements pour l'environnement » type PSE, MAEC ...</p> <p>⇒ Les opportunités en termes de foncier dans la zone d'étude pourraient permettre d'attirer des investisseurs extérieurs au département.</p> <p>⇒ Développer le maraîchage sur la plaine d'Estagel comme un axe de diversification des exploitations existantes. En effet, il est tout à fait possible de faire du maraîchage avec des cultures d'été uniquement car le réseau d'eau est fermé l'hiver.</p>	<p>⇒ Que rien ne soit fait pour le renouvellement des générations car la problématique de transmission des exploitations est un réel enjeu pour ce territoire.</p> <p>⇒ <b>Que les contraintes réglementaires liées à l'environnement ne deviennent plus strictes</b> car elles sont déjà pour certaines exploitations complexes (ZNT, arrêt de certains produits phytosanitaire...) mais celles-ci se jouent à l'échelle nationale voire européenne. Cependant on notera que le plan d'action des aires de captages prioritaires a permis à des agriculteurs d'être accompagnés sur des changements de pratique tout en étant aidé financièrement (MAEC).</p> <p>⇒ Que le modèle coopératif continue de perdre des volumes et des adhérents.</p> <p>⇒ Que les rendements continuent d'être en-dessous des attentes des vignerons.</p> <p>⇒ Que le contexte économique de la filière viticole se dégrade sachant qu'il est déjà compliqué pour le département.</p> <p>⇒ Que les aléas climatiques se multiplient, continuant d'appauvrir les trésoreries des exploitations du secteur d'étude.</p>

Tableau 10 : Grille AFOM



## **6. Synthèse : Intentions et besoins des exploitants du périmètre**

---

L'étude agricole a permis de recueillir des informations sur le sujet de l'aménagement foncier et également de confirmer et d'exprimer plus largement une problématique foncière sur ce périmètre

## 6.1 Synthèse des informations recueillies sur les intentions et besoins des exploitants en matière d'aménagement foncier

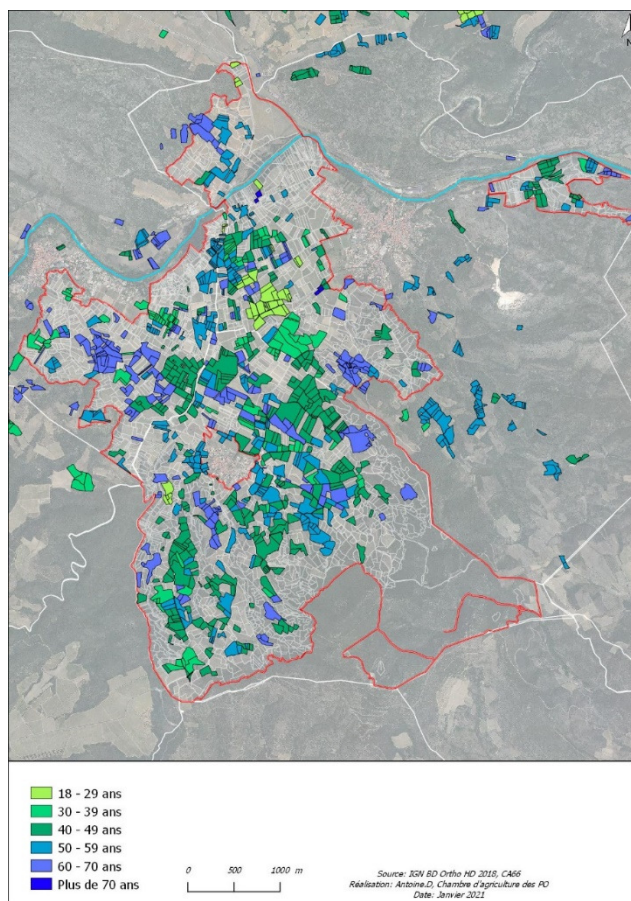
L'analyse des éléments du diagnostic agricole a permis de dégager des préconisations vis-à-vis de la procédure d'aménagement foncier rural.

	Analyse et conclusion
<b>Agrandir</b>	11 % des exploitations ont une dynamique d'agrandissement 89% ne veulent pas s'agrandir
<b>Diminuer</b>	Peu d'exploitations sont dans une dynamique d'agrandissement 33% ont dans une phase de diminution de l'exploitation 67% restent stable en surface
<b>Echange</b>	1/3 des exploitations sont en train de diminuer 35% sont prêt à faire des échanges ou des acquisitions 65% ne veulent pas faire d'échange ou sont indécis
<b>Volonté d'être acteur dans la procédure d'aménagement foncier rural</b>	1/3 des exploitations souhaitent faire des échanges 19% sont prêt à être actif dans l'AFAFE 14% sont prêt à faire des échanges mais sont passifs 67% n'ont pas besoin de faire des échanges ou sont indécis
	Seulement 1/5 des exploitations sont prêtes à être actives 2/3 des exploitations ne veulent pas faire d'échange ou sont indécises

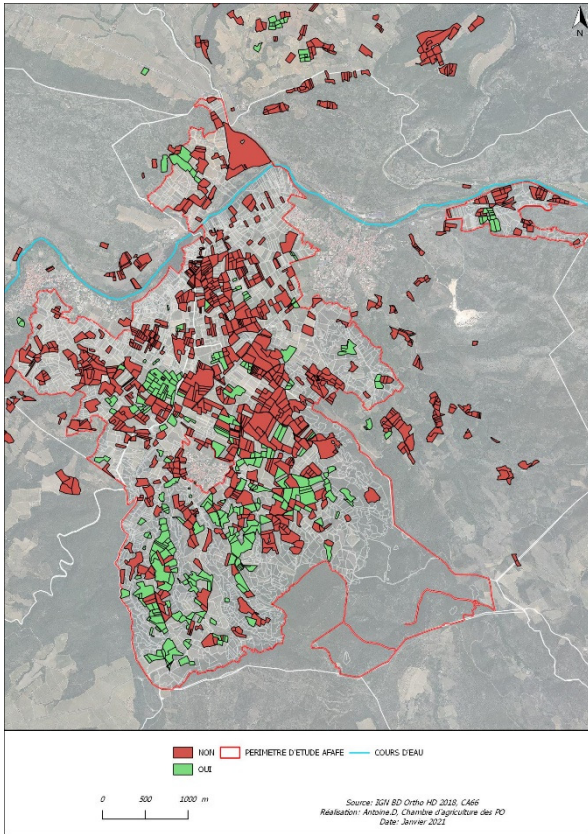
Plusieurs exploitants sont intéressés pour faire des échanges ou des acquisitions. En effet, 35% sont prêts à faire des échanges ou des acquisitions. Cependant ce n'est pas la majorité car beaucoup d'exploitants sont proches de la retraite.

L'opportunité de mettre en œuvre un aménagement améliorera les conditions d'exploitations. La dynamique agricole actuelle sur le secteur d'étude est assez compliquée, cela se ressent au niveau des enquêtes car 1/3 des exploitations sont en phase de réduction de leur surface exploitée et seulement 11% souhaitent s'agrandir.

Carte de l'emprise foncière en fonction de l'âge des exploitants ⇨



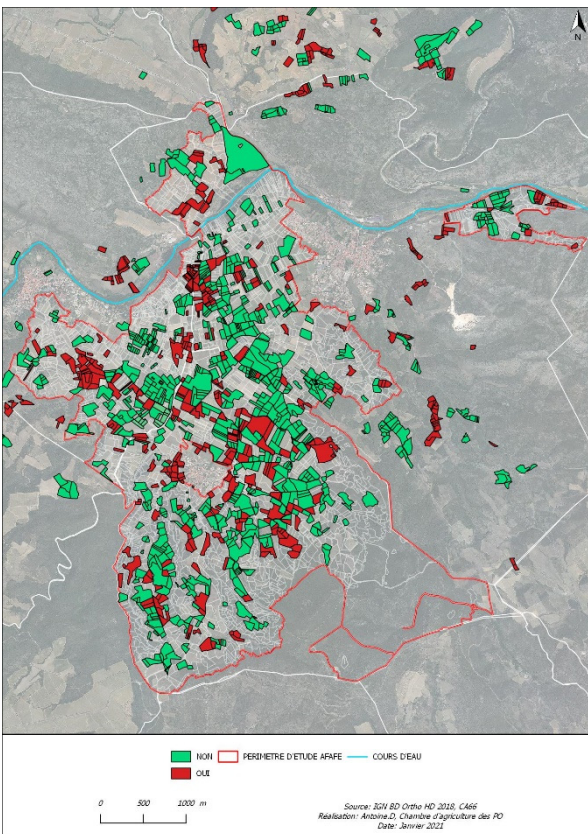
Carte de localisation de l'emprise foncière des exploitations déclarant souhaiter s'arandir



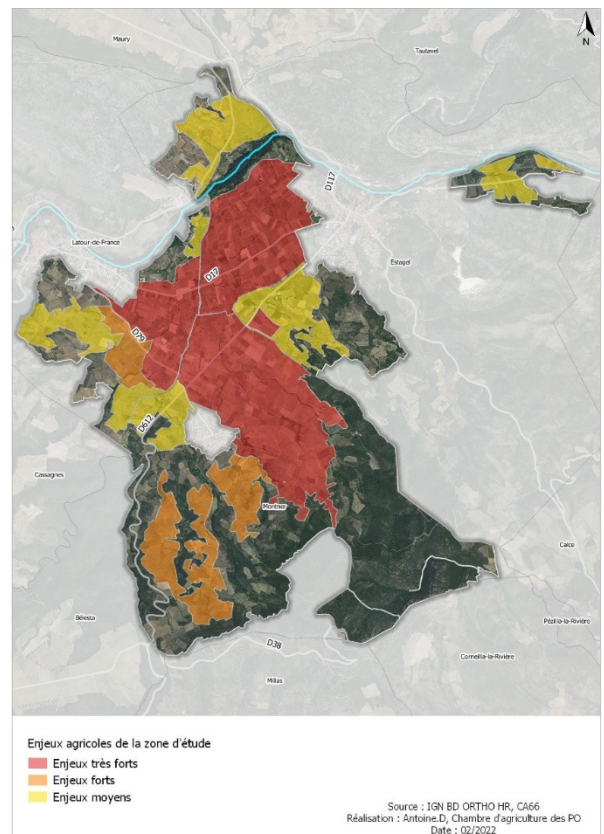
Les exploitants sont plutôt volontaires pour mettre en place des opérations d'aménagement mais restent plutôt passifs quant à la volonté de cibler des zones en particulier. Certains sont donc prêts à faire des échanges pour améliorer les conditions d'exploitations mais sans avoir explicitement une stratégie de structuration. Les conditions locales d'exploitations étant difficiles ces dernières années, cela a peut-être bridé les stratégies des exploitants qui attendent de meilleurs jours. Quelques rares exploitants sont tout de même moteurs et souhaitent activement échanger ou acquérir des parcelles, ils seront forcément les plus impliqués dans une opération d'aménagement. La mise en place de l'AFAFE pourrait permettre la création d'îlots bio. Ceci permettra de développer la filière et de réduire les problématiques entre agriculture conventionnelle et bio.

Certaines zones ressortent comme prioritaires ou du moins pouvant bénéficier des avantages d'une restructuration foncière. Elles sont indiquées sur la carte ci-dessous : carte des enjeux agricoles de la zone d'étude.

Carte de localisation de l'emprise foncière des exploitations déclarant souhaiter diminuer



Carte des enjeux agricoles de la zone d'étude



Le taux de friches en secteur irrigable est élevé : il y a près de 25% de friches dans le secteur irrigable. Ces terres étant notamment recherchées par les vignerons pour anticiper les futures problématiques climatiques (sécheresse) mais également obtenir de meilleurs rendements. D'autre part le secteur irrigable étant sur des terres à bonne valeur agronomique, elles peuvent participer à diversifier les productions et modèles économiques des exploitations. Il faut donc agir de manière ciblée pour permettre de libérer le foncier bloqué. Un réaménagement foncier peut être positif.

## 6.2 Synthèse des informations recueillies sur les autres problématiques et outils fonciers

Les éléments issus du diagnostic ainsi que l'expression des attentes des exploitants permettent de dégager des pistes d'actions mettant en œuvre d'autres outils fonciers ou de développement.

Cependant si une décision de démarrer une procédure d'aménagement formelle (AFAFE) est prise il faudra prendre en compte son calendrier pour que d'autres actions ne viennent pas interférer et gêner cette procédure.

La procédure de mise en valeur des terres incultes est manifestement sous exploitée, pourrait permettre de débloquer certaines situations de rétention de mise en valeur, notamment dans la « plaine ». L'initiative peut être individuelle ou collective. Les exploitants pourraient donc en fonction de leurs besoins solliciter des parcelles. Cela demandera une animation et accompagnement des exploitants par les partenaires.

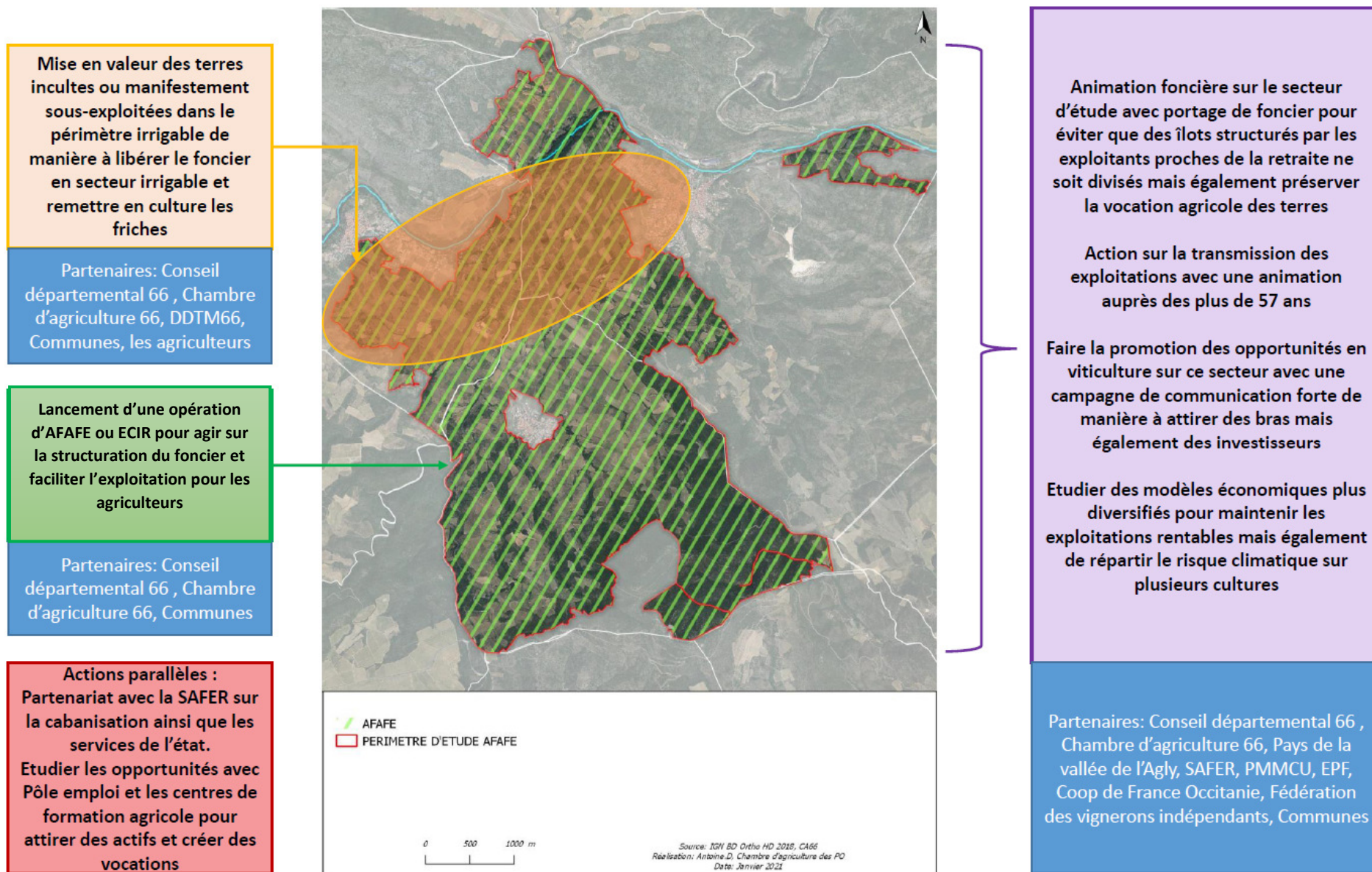
Le lancement d'une animation foncière avec portage de foncier paraît intéressant car si le but d'un aménagement foncier (AFAFE ou ECIR), est bien de restructurer le foncier, la problématique de vieillissement des exploitations pourrait créer un effet contraire. Les exploitants qui vendent leur foncier vendent des îlots structurés et plutôt conséquents. Or la dynamique locale est plutôt à la diminution, voire au statu quo concernant l'agrandissement de leur foncier. On peut donc s'interroger sur la reprise de ces îlots et leurs potentiels éclatements en cas de vente ou leur enrichissement pour les parcelles qui ne trouveraient pas preneur. Le portage du foncier pourrait permettre de temporiser et chercher des repreneurs pour ces îlots tout en s'assurant du maintien d'un tissu foncier structuré.

Nous avons mis en exergue une problématique aiguë de transmission des exploitations dans le diagnostic. La démarche engagée et menée depuis plusieurs années par le Pays de la vallée de l'Agly (SIGAGLY, animation foncière...) doit perdurer et renforcer un accompagnement auprès de ces exploitants et aider à la reprise des exploitations.

Les repreneurs étant localement peu nombreux, la mise en place d'un plan de communication ambitieux pour attirer localement et hors département des jeunes candidats, des investisseurs et des projets innovants peut impacter positivement l'agriculture. Il faut faire savoir les opportunités dans ce terroir de qualité. Cela peut également être élargie vers de la communication de territoire agricole pour créer une dynamique positive.

Enfin une dernière piste d'action qui émerge concerne les modèles économiques des exploitations. La diversification qui a déjà commencé sur ce territoire doit se poursuivre et des études restent à mener pour trouver des cultures qui pourraient venir renforcer la situation économique des exploitations viticoles. La piste du maraichage pourrait être intéressante dans la plaine, cependant les conditions d'utilisations du réseau irrigable ne permettent que de faire des productions d'été. Les plantes aromatiques sont également porteuses de bonne valeur ajoutée. Tous ces éléments sont synthétisés sur la page suivante.

### 6.3 Schéma - Synthèse des possibilités d'agir sur le foncier



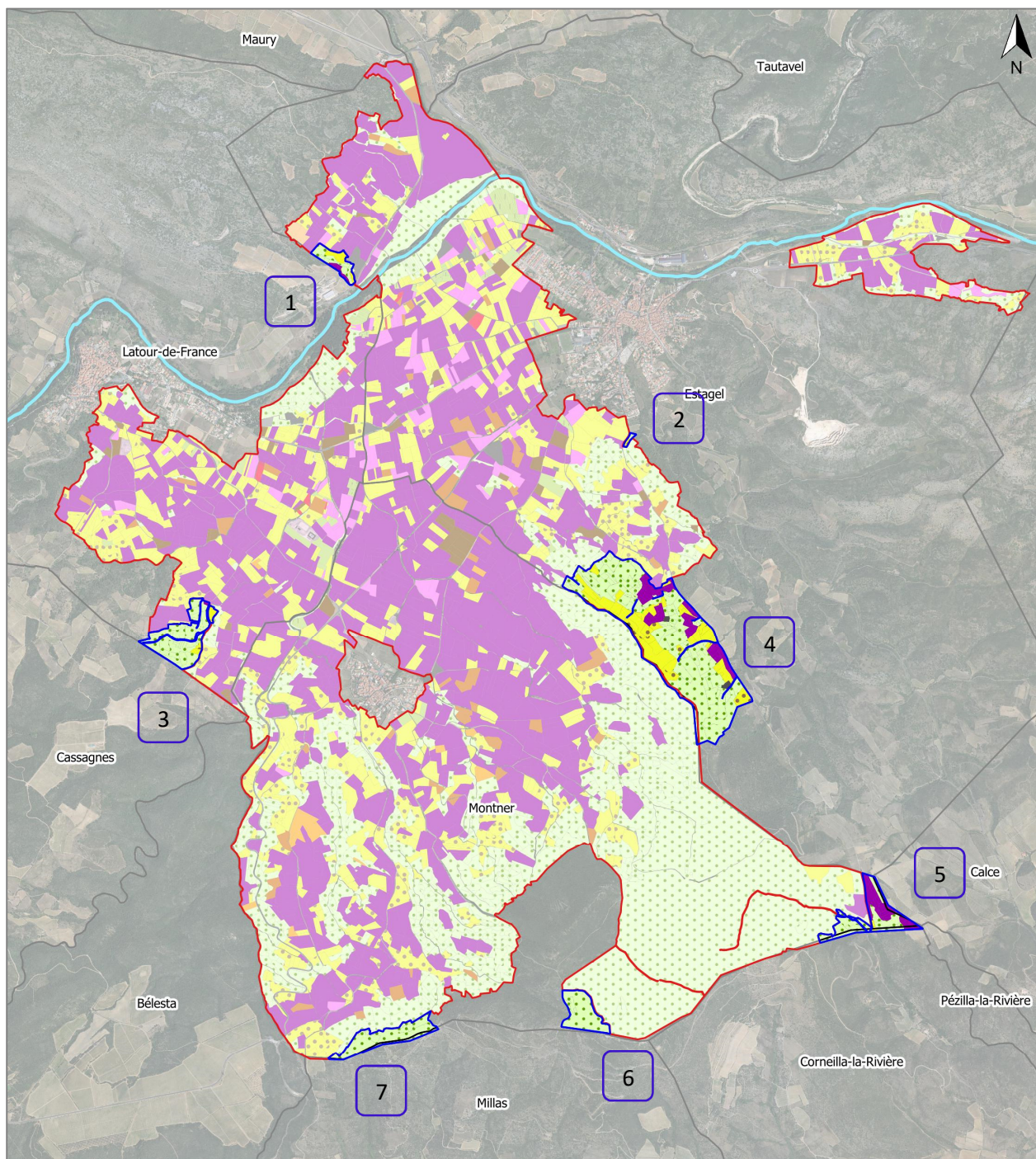
## 7. Analyse complémentaire portant sur des secteurs situés en dehors du périmètre d'étude initial

Dans le prolongement du périmètre d'étude initialement défini, il a été décidé le 22/03/2022 par la CIAF, à l'issue de l'étude d'aménagement, d'ajouter 7 secteurs, d'une superficie totale de 104 ha, au périmètre d'AFAFE proposé. L'occupation des sols a donc été complétée et un tableau de synthèse a été dressé.

**Tableau : Répartition des surfaces de l'occupation des sols des zones d'extensions du périmètre**

Secteurs	Localisation	Occupation des sols	
1	Nord de la commune d'Estagel - Lieu-dit : RUBIALS	Bois de taillis, forêts, garrigues, landes	1,99 ha
		Friches herbacées	0,95 ha
		Vignes	0,52 ha
		<b>Total :</b>	<b>3,46 ha</b>
2	Sud du village d'Estagel - Lieu-dit : COLL DE LA CREU	Bois de taillis, forêts, garrigues, landes	0,16 ha
		Friches arbustives	0,17 ha
		<b>Total :</b>	<b>0,33 ha</b>
3	Sud de la commune de Latour-de-France - Lieux-dits : LA BERNE et PICHOUVERT	Bois de taillis, forêts, garrigues, landes	12,03 ha
		Friches herbacées	0,82 ha
		Friches arbustives	0,20 ha
		Vignes	0,11 ha
<b>Total :</b>	<b>13,16 ha</b>		
4	Sud/Est de la commune d'Estagel – Lieux-dits : COMA D'EN CERET, PRATS DEL REI et ELS CARMESIS	Bâti diffus	0,40 ha
		Bois de taillis, forêts, garrigues, landes	39,04 ha
		Friches herbacées	12,27 ha
		Friches arbustives	4,61 ha
		Vignes	6,81 ha
<b>Total :</b>	<b>63,13 ha</b>		
5	Sud/Est de la commune de Montner - Lieu-dit : LA BERNE	Bois de taillis, forêts, garrigues, landes	5,77 ha
		Friches herbacées	0,21 ha
		Vignes	3,91 ha
		<b>Total :</b>	<b>9,89 ha</b>
6	Sud de la commune de Montner - Lieu-dit : LAS PICHADOUSSES	Bâti diffus	0,01 ha
		Bois de taillis, forêts, garrigues, landes	6,08 ha
		<b>Total :</b>	<b>6,09 ha</b>
7	Sud/Ouest de la commune de Montner - Lieux-dits : LO COLL DAL BAU, LA BATAILLE, LO BACH	Bois de taillis, forêts, garrigues, landes	7,74 ha
		<b>Total :</b>	<b>7,74 ha</b>
Toutes les zones d'extensions cumulées		Bâti diffus	0,41 ha
		Bois de taillis, forêts, garrigues, landes	72,81 ha
		Friches herbacées	14,25 ha
		Friches arbustives	4,98 ha
		Vignes	11,35 ha
<b>Total :</b>	<b>104 ha</b>		

## Carte de l'occupation des sols des extensions du périmètre



Communes	Vignes	Friches arbustives
Périmètre d'étude	Céréales	Jardins
Extensions du périmètre	Prairies	Bois de taillis, forêts, garrigues, landes
Occupation des sols		
Vergers	Truffière	Bati diffus
Serres et tunnels	Terres	Surfaces artificialisées
Maraîchage	Jachères	Urbanisation
	Friches herbacées	Cours d'eau

Source : IGN BD ORTHO 2018, CA66  
 Réalisation : Antoine.D, Chambre d'agriculture des PO  
 Date : 10/2022

**Tableau mise à jour de l'occupation de sols – Totalité du périmètre**

<b>Culture</b>	<b>Surface en ha</b>	<b>En pourcentage</b>
Vignes	699,35	39,11
Vergers	41,02	2,29
Urbanisation	0,76	0,04
Truffières	1,69	0,09
Terres nues	18,56	1,04
Surfaces artificialisées	3,75	0,21
Serres et tunnels	0,33	0,02
Prairies	8,49	0,47
Maraîchage	1,95	0,11
Jardins	10,8	0,60
Jachère	28,2	1,58
Friches herbacées	227,8	12,74
Friches arbustives	124,82	6,98
Céréales	6,71	0,38
Bois de taillis, forêts, garrigues et landes	606,31	33,90
Bâti diffus	7,84	0,44
Total :	1788,38	100,00
<b>SAU*</b>	1169,72	65%
<b>SAUée**</b>	806,3	45%

\*SAU : Surface agricole utile  
 \*\*SAUée : Surface agricole utilisée



# ANNEXES



## Questionnaire d'enquêtes

Trame d'entretien – AFAFE Estagel – Montner – Latour de France :

Date du RDV :

Personne réalisant le RDV :

<b>L'agriculteur et l'exploitation</b>	
<b>Nom</b>	
<b>Prénom</b>	
<b>Date de naissance</b>	
<b>SIRET</b>	
<b>Localisation du siège d'exploitation</b>	
<b>Statut</b> (individuel ou type de société)	
<b>Nom de l'entreprise si société</b>	
<b>Si plus de 57 ans, état de la transmission</b> (transmission familiale, par de repreneur identifié, reprise partielle...)	
<b>Coopérateur ? identifier la coopérative</b>	
<b>Type de production de l'exploitation</b>	
<b>Nombre de salarié</b>	
<b>Projet éventuel de construction, si oui quoi (type surface) et où ?</b>	
<b>Besoin en restructuration ?</b> (agrandissement...)	
<b>Projet sur l'exploitation ?</b> (conversion en bio, diversification)	
<b>Freins rencontrés par l'exploitation</b> (accès au foncier, déplacement, rétention du foncier...)	

<b>Le parcellaire</b>	
<b>Localisation de la parcelle</b> (commune)	
<b>Section</b>	
<b>Numéro</b> (cadastre)	
<b>Surface de la parcelle</b> (m2)	
<b>Surface plantée</b> (m2)	
<b>Année de plantation</b>	
<b>Culture</b> (si friche préciser le type de friche arbustive, herbacée...)	
<b>Parcelle apportée ?</b> (cave coopérative d'Estagel, indépendant...)	
<b>Si friche volonté de conserver ou abandonner la parcelle ?</b>	
<b>Cépage ou variété</b>	
<b>Appellation revendiquée</b> (IGP, AOC côte du Roussillon)	
<b>Equipement de la parcelle</b> (vigne palissée, gobelet...)	
<b>Parcelle irrigable ?</b>	
<b>Arrosage à partir de ressource individuelle ou collective (ASA)</b>	
<b>Type d'irrigation</b> (goutte à goutte...)	
<b>Présence de forage ?</b>	
<b>Type de faire valoir</b> (fermage, propriétaire...)	
<b>Label de la parcelle</b> (Bio, HVE, GLOBALGAP, MAE...)	
<b>Bâtiment sur la parcelle ?</b>	

# Charte d'engagements des actions agricoles en faveur de la reconquête de l'eau des Captages de Latour de France « P1 et P2 » D'Estagel « P1 et F2 Bis Château d'eau »



# Sommaire

## Contenu

<a href="#">Le glossaire</a>	85
<a href="#">Les sources</a>	86
<a href="#">Contexte</a>	87
<a href="#">1. Présentation de l'AAC</a>	88
<a href="#">2. Vulnérabilité du milieu</a>	90
<a href="#">3. Diagnostic des pratiques agricoles</a>	92
<a href="#">3.1 Occupation des sols</a>	92
<a href="#">3.2 Les modes de conduites suite aux diagnostics réalisés pour la souscription de MAEC</a>	93
<a href="#">3.2.1 La typologie du mode conduite</a>	93
<a href="#">3.2.2 Les Mesures Agro-Environnementales climatiques</a>	94
<a href="#">3.2.3 Les pratiques du rinçage et du lavage</a>	97
<a href="#">4. Résumé du Plan d'actions agricole de 2013 et état d'avancement</a>	101
<a href="#">5. Animation de la Charte</a>	103
<a href="#">6. Indicateurs de suivi de la Charte</a>	104

## Illustrations

<a href="#">Schéma 1 : Démarche captages prioritaires</a>	21
<a href="#">Cartes 1 et 2 : Positionnement des captages d'Estagel et Latour de France et présentation des l'AAC</a>	89
<a href="#">Carte 3 : Positionnement de la ZP-AAC des deux captages</a>	89
<a href="#">Carte 4 : Occupation des sols au droit de bassin d'alimentation</a>	92
<a href="#">Carte 5 : Mode de conduite du vignoble dans les AAC</a>	93
<a href="#">Cartes 6 et 7 : Surfaces contractualisées en MAEC sur Estagel et Latour de France</a>	94
<a href="#">Carte 8 : Surfaces contractualisées MAEC en totalité sur Estagel et Latour de France</a>	94
<a href="#">Graphique 1 : Suivi qualité de l'eau brute des captages d'Estagel</a>	90
<a href="#">Graphique 2 : Suivi qualité de l'eau brute des captages de Latour de France</a>	91
<a href="#">Graphique 3 : Modalités d'entretien des vignes</a>	94
<a href="#">Graphique 4 : Surface des itinéraires techniques de 40 exploitations de la zone prioritaire</a>	95
<a href="#">Graphique 5 : Visualisation des mesures contractualisées par 40 exploitations dans le périmètre vulnérable</a>	96
<a href="#">Graphique 6 : Visualisation des mesures contractualisées par 40 exploitations dans le périmètre vulnérable</a>	96
<a href="#">Graphique 7 : Comparatif des non-conformités réglementaires pour 40 exploitations dans le périmètre vulnérable</a>	98
<a href="#">Tableau 1 : Répartition de l'occupation des sols sur les deux bassins d'alimentation de captage</a>	93

## Le glossaire

### Sigles et acronymes

AAC : Aire d’Alimentation de Captage  
BAC : Bassin d’Alimentation de Captage  
CSP : Captages Stratégiques Prioritaires  
COFIL : Comité de Pilotage  
CUMA : Coopérative d’Utilisation de Matériel Agricole  
DCE : Directive Cadre sur l’Eau  
DEDIA : Atrazine déséthyl déisopropyl  
DRAAF : Direction Régionale de l’Alimentation, de l’Agriculture et de la Forêt  
IFT : Indice de Fréquence de Traitement  
ITK : Itinéraire Technique  
MAEC : Mesure Agro-Environnementale Climatique  
PDR : Plan de Développement Rural  
PMMCU : Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine  
PVE : Plan Végétal pour l’Environnement  
SAU : Surface Agricole Utile  
SUPAGRO : L’Institut National d’Etudes Supérieures Agronomiques  
ZSCE : Zones Soumises à Contrainte Environnementale

### Les sources

Diagnostiques des pressions et élaboration d’un programme d’actions pour reconquérir la qualité de l’eau des captages P1 et P2 à Latour de France et Puits P1 et Forage F2 bis à Estagel par Envilys et Idées EAUX.

Captages prioritaires de Latour de France – Montner – Estagel, Rapport phase 4 : programme d’actions de reconquête de la qualité des captages AEP par Envilys et Idées EAUX.

Les diagnostics et bilans réalisés dans le cadre de la souscription de MAEC des exploitants par la Chambre d’agriculture des Pyrénées-Orientales.

Diagnostiques des aires de remplissage et de lavage à usage agricole et élaboration d’un programme de mise en conformité par AZUR environnement.

Les comptes rendus des COFIL réalisés par La Communauté de communes Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine ou par Envilys

## Contexte

Dans le cadre de l'élaboration d'une politique communautaire pour la protection et la gestion de l'eau, l'Union Européenne a mis en place la Directive Cadre Européenne 2000/60/CE (DCE). Elle impose à l'ensemble des pays membres, l'atteinte à un bon état de l'eau destinée à la consommation humaine d'ici à 2015, ainsi que le respect des normes sanitaires issues de la Directive Eau Potable. Pour répondre aux exigences de cette directive, la France a complété son corpus législatif par la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006 qui, selon l'article 21, précisé par le décret du 15 mai 2007 relatif « aux zones soumises à certaines contraintes environnementales », renforce les dispositifs de gestion de la ressource par la création de zones de protection des aires d'alimentation des captages (AAC) d'eau potable, pour lutter en partie contre les pollutions diffuses d'origine agricole et non agricole.

Dans le but de respecter les objectifs ambitieux de la **Directive Cadre sur l'Eau** (DCE), le Grenelle de l'Environnement a intégré dans son programme des actions portant sur la reconquête de la qualité des masses d'eau utilisées pour produire de l'eau potable. La DCE prévoyant d'atteindre le « bon état » pour 2015, 512 captages ont été listés au niveau national comme **Captages Stratégiques Prioritaires** (CSP). Des actions doivent être menées sur ces captages afin d'améliorer l'état de la ressource.

Les captages de Latour de France (P1 et P2) et d'Estagel (P1 et F2 Bis Château d'eau) font partie des 11 captages prioritaires des Pyrénées-Orientales. Les acteurs et partenaires de la ressource ont donc travaillé ensemble afin de définir un plan d'actions à conduire sur l'aire de captage, au préalable définie. La Communauté de communes Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine s'est chargée de l'animation de ce plan.

Le maintien d'une **activité agricole durable** et la **préservation de la qualité de l'eau** sur un bassin d'alimentation de captage sont deux objectifs complémentaires. Les institutions et les exploitants agricoles ont souhaité s'engager dans une démarche commune de **Charte d'engagement** préconisant le respect du plan d'actions agricoles élaboré en 2014.

La présente Charte traduit donc leur engagement local dans une **démarche durable** qui doit permettre à terme de limiter au mieux l'impact de l'activité agricole eau au sein de l'AAC. Elle reprend le volet agricole du plan d'actions et concerne ainsi l'ensemble des exploitants et des institutions.

*Cette Charte a aussi pour vocation de mettre l'accent sur des points de vigilance et de progrès qui ne font pas partie du plan d'actions.*

*Pour tenir compte du contexte, cette Charte sera revue et réécrite tous les 5 ans.*

Les signataires de la Charte s'engagent à respecter les prescriptions signifiées.

# 1. Présentation de l'AAC

L'animateur des captages Latour de France (P1 et P2) et d'Estagel (P1 et F2 Bis Château d'eau) est La Communauté de communes Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine.

Les captages de Latour de France et Estagel sont situés dans la vallée de l'Agly. Les eaux captées proviennent essentiellement de l'aquifère alimenté par le canal de la Plaine d'Estagel. 67 % pour Latour de France et 78 % pour Estagel. Le canal principal long de 13 km est alimenté par l'eau de l'Agly.

Ils ont été classés captages prioritaires au titre du SDAGE.

Depuis 2015 PMMCU a lancé une démarche et des études afin de restaurer et préserver la qualité des eaux. Le résultat de ces études a permis de délimiter l'Aire d'Alimentation (AAC), qualifier et hiérarchiser la vulnérabilité, faire un diagnostic des pollutions diffuses et établir un programme d'actions sur 5 ans visant à rétablir la qualité de la ressource.

AAC : 760 ha pour Latour de France et 287 ha pour Estagel étendus sur 7 communes des Pyrénées-Orientales. Les 2 BAC primaires sont reliés entre eux par une bande le long du canal.

ZP-AAC totale est de 1 006 ha.

Vulnérabilité élevée sur l'ensemble des 2 AAC.

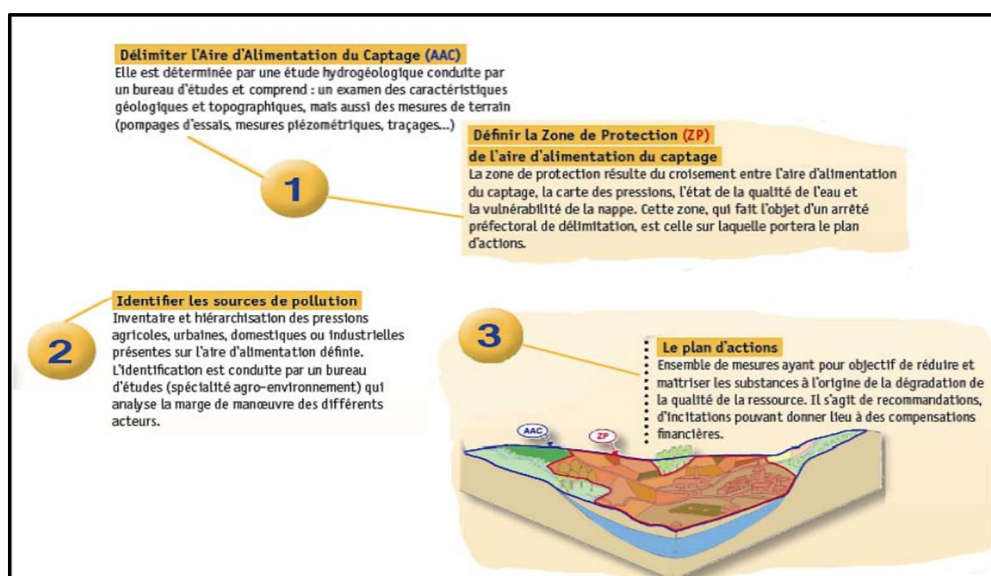
SAU : 387 ha de vignes Latour de France et 184 ha de vigne Estagel.

3 coopératives et 21 caves particulières sur l'ensemble de l'AAC.

## Actions agricoles :

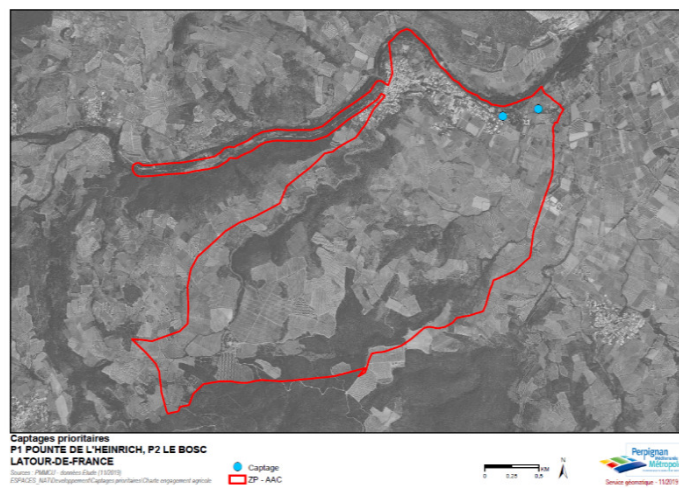
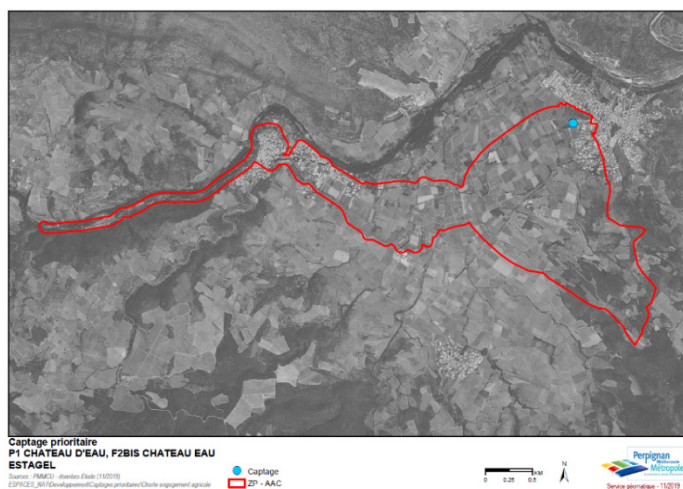
- Limitation durable des risques de pollutions ponctuelles : mise aux normes des ARR
- Accompagnement individuel et collectif dans le changement de pratiques et la réduction des intrants et les démarches qualité
- Stratégie foncière et aménagement parcellaire

## Schéma 2 : Démarche captages prioritaires

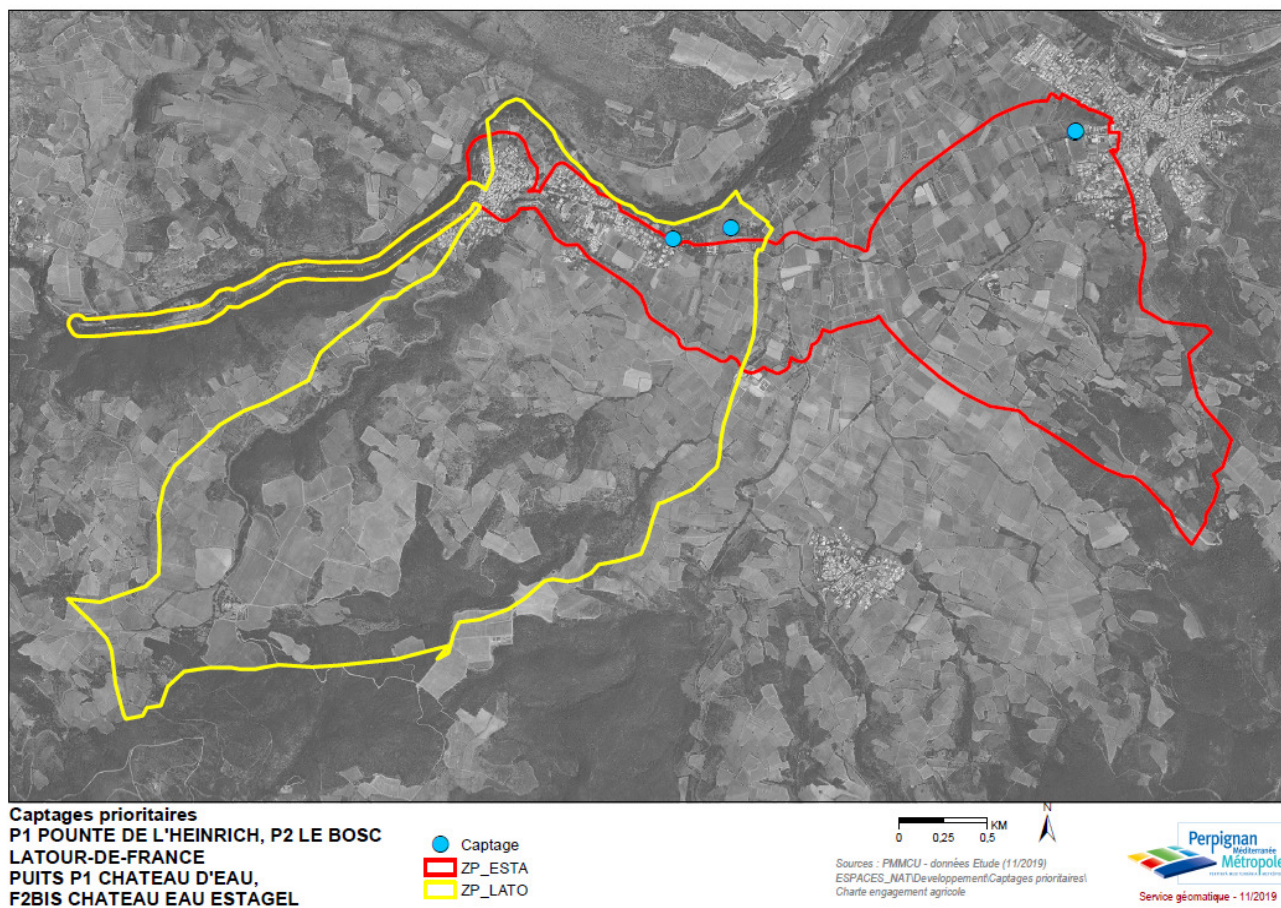




Cartes 32 et 2 : Positionnement des captages d'Estagel et Latour de France et présentation des l'AAC



Carte 33 : Positionnement de la ZP-AAC des deux captages



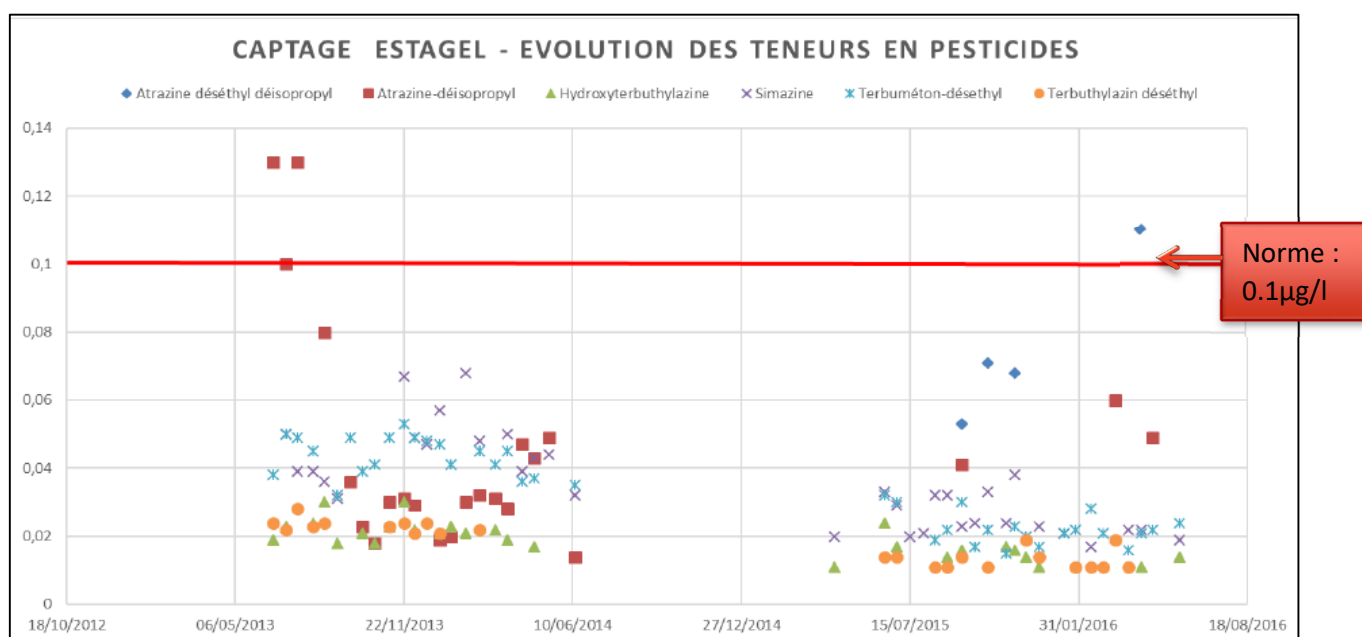
## 2. Vulnérabilité du milieu

L'eau captée par Les captages de Latour de France (P1 et P2) et d'Estagel (P1 et F2 Bis Château d'eau) montre la présence régulière de pesticides à des concentrations parfois élevées (cf. graphique 1).

Rappel des normes légales qui actent les dépassements et occasionnent le classement du captage :

- lorsqu'il est trouvé une molécule au-delà de 0.1 µg/l,
- ou si l'addition de plusieurs molécules est supérieure à 0.5 µg/l.

*Graphique 9 : Suivi qualité de l'eau brute des captages d'Estagel*

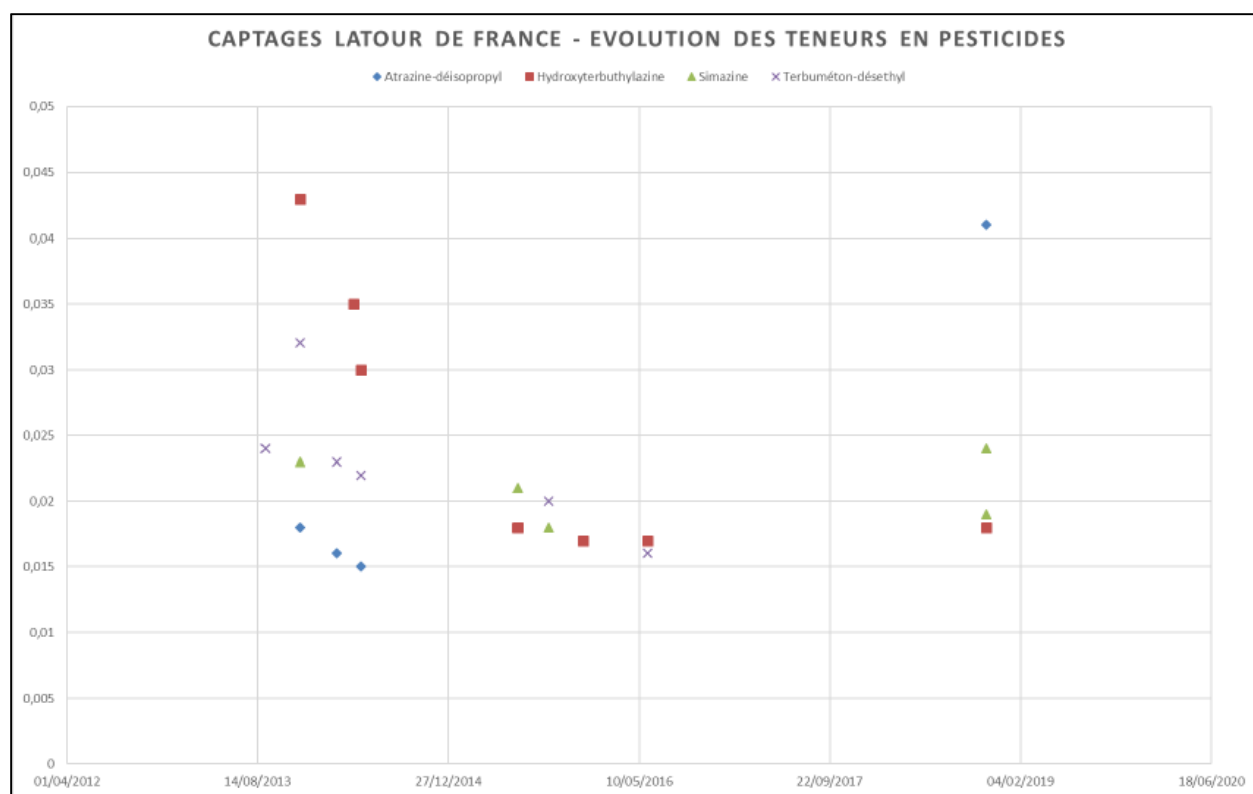


Du point de vue qualité, les résultats des analyses des contrôles sanitaires du captage d'Estagel (P1 et F2 Bis Château d'eau) sur eau brute attestent des détections des Triazines (graphique 1) avec des teneurs inférieures à la norme de potabilité de 0,1 µg/l depuis 2012, sauf en 2013 on observe des détections au-dessus de la norme pour d'Atrazine-déisopropyl et un pic de DEDIA au-dessus des 0,1 µg/l en 2016.

D'après le graphique, on note que la molécule mère à savoir la Simazine est détectée entre 0,04 et 0,06 µg/l en 2013/2014 puis 0,02 et 0,04 µg/l en 2015/2016.

Néanmoins, les quantités détectées, même si elles sont dessous de la norme, sont assez élevées car pour la simazine, la DEDIA, le Terbuméton-déséthyl et l'Atrazine-déisopropyl, il est analysé des quantités allant de 0,02 à 0,7 µg/l en 2013, 2014, 2015 et 2016. En ce qui concerne le Terbuthylazin déséthyl et Hydroxyterbuthylazine, elles sont détectées systématiquement de 2013 à 2016 à des quantités aux alentours 0,02 µg/l.

Graphique 10 : Suivi qualité de l'eau brute des captages de Latour de France



Du point de vue qualité, les résultats des analyses des contrôles sanitaires de Latour de France (P1 et P2) sur eau brute attestent des détections des Triazines (graphique 2), l’Atrazine-déisopropyl, Terbuméton-déséthyl et hydroxyterbuthylazine avec des teneurs inférieures à la norme de potabilité de 0,1 µg/l depuis 2012.

D’après le graphique ci-dessus, on note que la molécule mère à savoir la Simazine est détectée aux alentours de 0,02 µg/l sur la période 2012 à 2019.

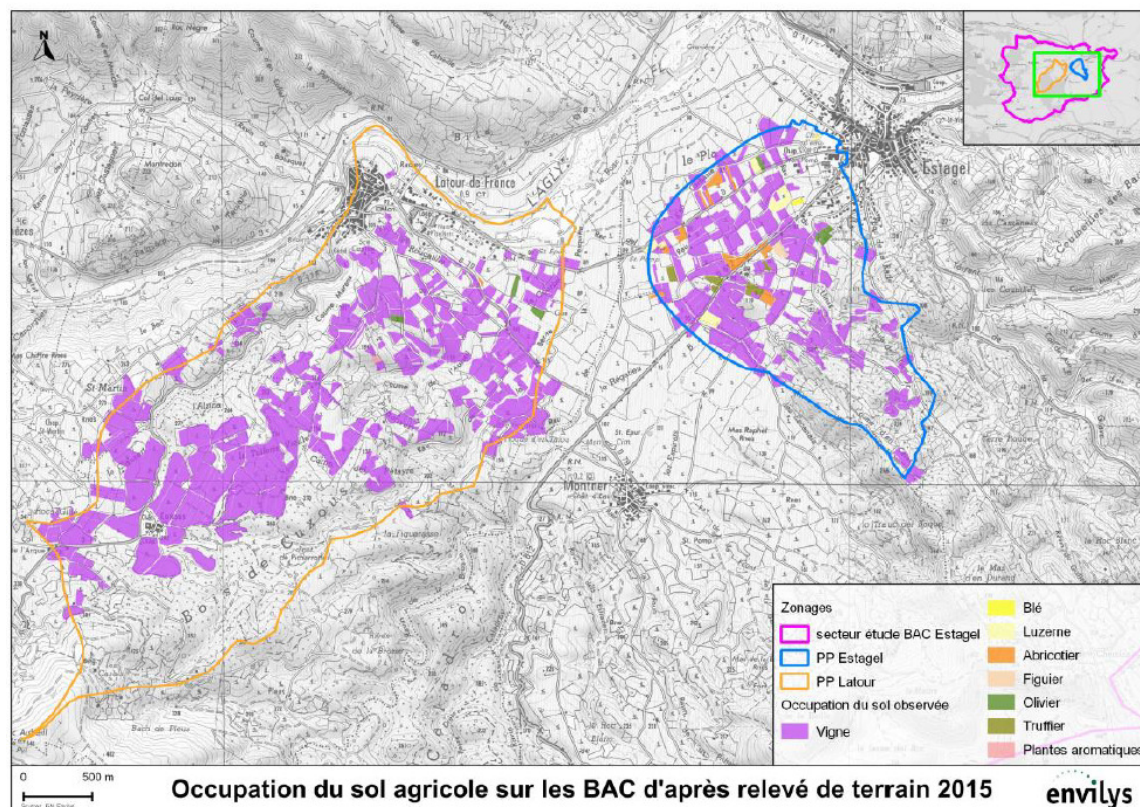
*Notons que les molécules mères sont interdites d’utilisation depuis 2003 pour la Simazine et 2004 pour l’Atrazine et Terbuthylazine.*

***Les molécules mères ou de dégradations retrouvées sont essentiellement utilisées en viticulture, elles sont dorénavant interdites depuis plusieurs années et elles ne devraient plus être utilisées, mais viennent du passé essentiellement viticole de ce secteur.***

### 3. Diagnostic des pratiques agricoles

#### 3.1 Occupation des sols

*Carte 34 : Occupation des sols au droit de bassin d'alimentation*



La surface de la ZP-AAC est de 1 006 ha.

La surface agricole comprend :

- 333 ha de vignes
- 5.40 ha d'abricotiers
- 3 ha d'oliviers
- 2.50 ha de chênes truffiers
- 0.80 ha de figuiers
- 0.30 ha de blé
- 0.30 ha de plantes aromatiques
- 225.70 ha de (prairie, terres, jardins, friches)

Les surfaces non agricoles étant le bâti, et la forêt.

Tableau 11 : Répartition de l'occupation des sols sur les deux bassins d'alimentation de captage

	<b>Bac Latour de France</b>	<b>Bac Estagel</b>
<b>Territoires artificialisés</b>	<b>48</b>	<b>21</b>
<b>Territoires agricoles</b>	<b>387</b>	<b>184</b>
<b>Forêts et milieux semi-naturels</b>	<b>320</b>	<b>70</b>
<b>Surface en eau</b>	<b>5</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>760</b>	<b>275</b>

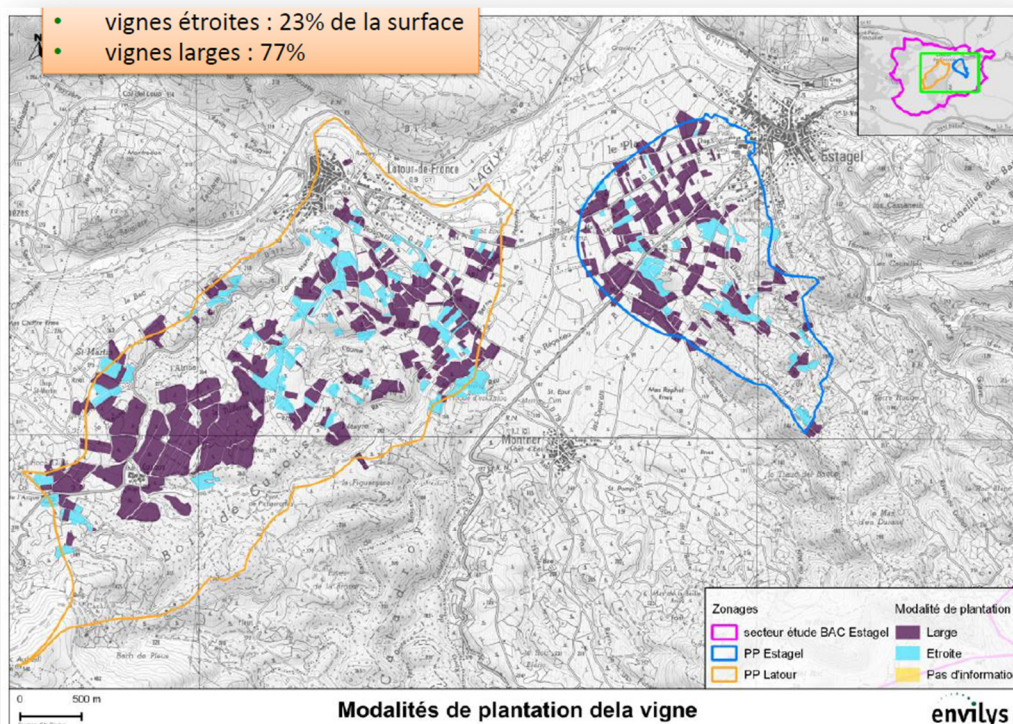
## 3.2 Les modes de conduites suite aux diagnostics réalisés pour la souscription de MAEC

### 3.2.1 La typologie du mode conduite

Le mode de conduite dans cette zone du département est caractéristique, car on trouve encore 23 % du vignoble planté au carré à 1.50 m x 1.50 m. Ce type de parcelles se situent aussi souvent dans des zones pentues (cf. carte 5), ce qui implique qu'entre l'écartement étroit voire la pente, ces parcelles sont difficilement mécanisables et désherbées en plein avec des désherbants de pré et post-levées.

Ce qui ressort aussi du diagnostic agricole et que 17 % des vignes larges dites « mécanisables » sont désherbées aussi en plein. A cela différentes raisons peuvent être émises : la trop forte pente (dangerosité de mécanisation), manque de matériel, habitude, facilité de mise en œuvre, espèces non maîtrisées par le labour (Ray-grass), etc....

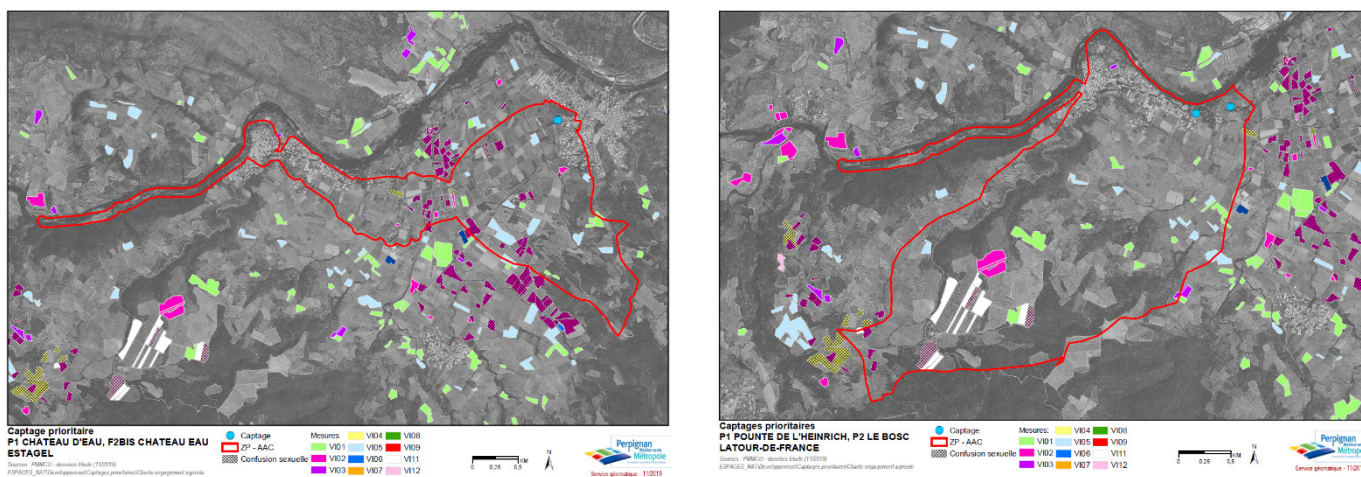
#### Carte 35 : Mode de conduite du vignoble dans les AAC



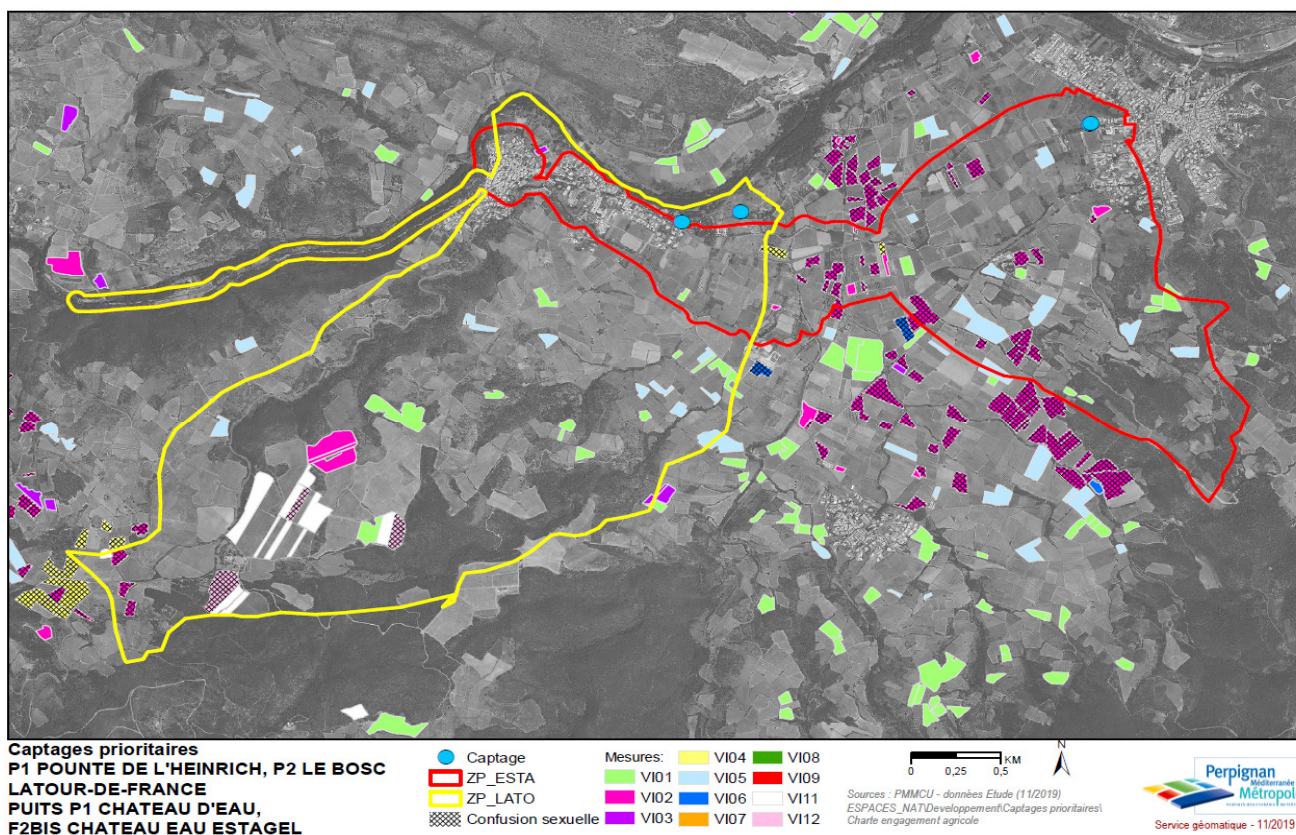
### 3.2.2 Les Mesures Agro-Environnementales climatiques

Les surfaces contractualisées entre 2015 et 2017 en MAEC représentent 47 ha dans la ZP-AAC d'Estagel et 29 ha dans celle de Latour de France, soit 76 ha au total. Pour la ZP-AAC d'Estagel la SAU souscrite représente 12 %, et pour Latour de France cela représente 16.5 % de la SAU.

Cartes 36 et 7 : Surfaces contractualisées en MAEC sur Estagel et Latour de France

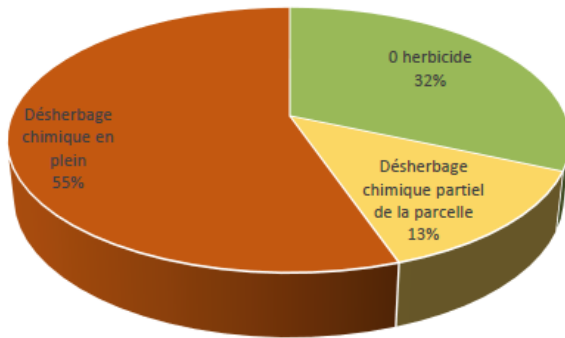


Carte 37 : Surfaces contractualisées MAEC en totalité sur Estagel et Latour de France

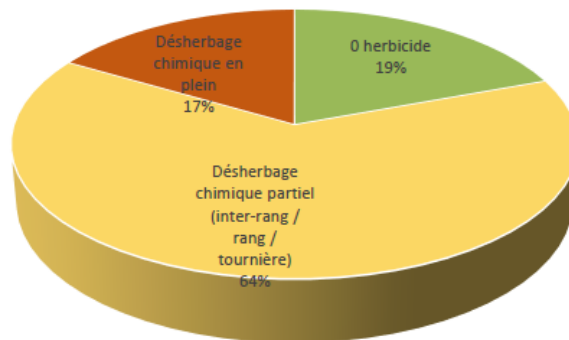


Graphique 11 : Modalités d'entretien des vignes

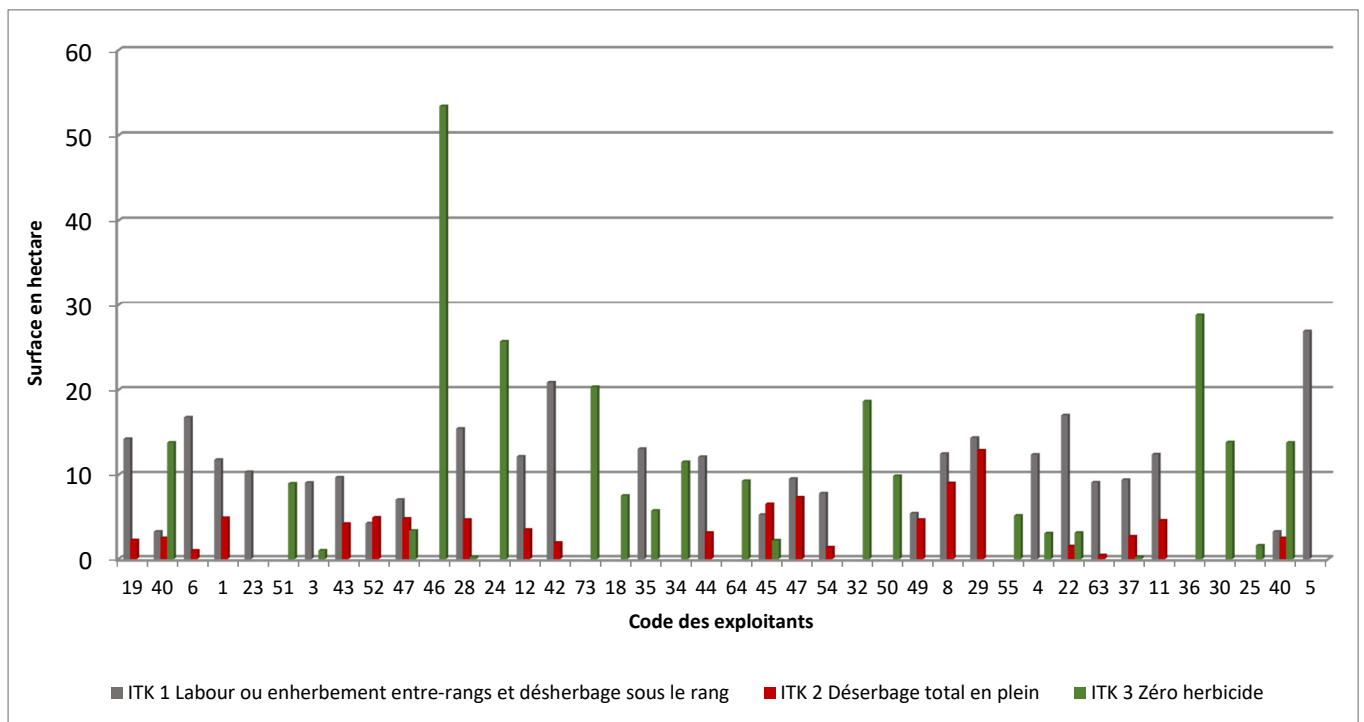
### Désherbage des vignes étroites



### Désherbage des vignes larges

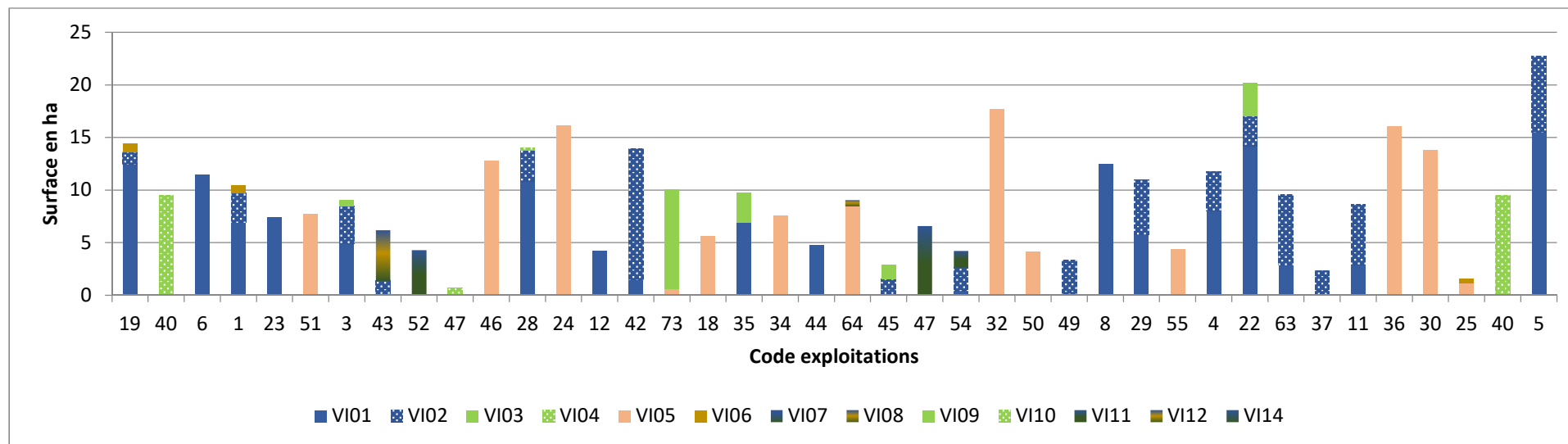


*Graphique 12 : Surface des itinéraires techniques de 40 exploitations de la zone prioritaire*



Sur les 40 exploitants, 13 pratiquent le zéro herbicide sur toute leur exploitation, soit 32 %.

Graphique 13 : Visualisation des mesures contractualisées par 40 exploitations dans le périmètre vulnérable



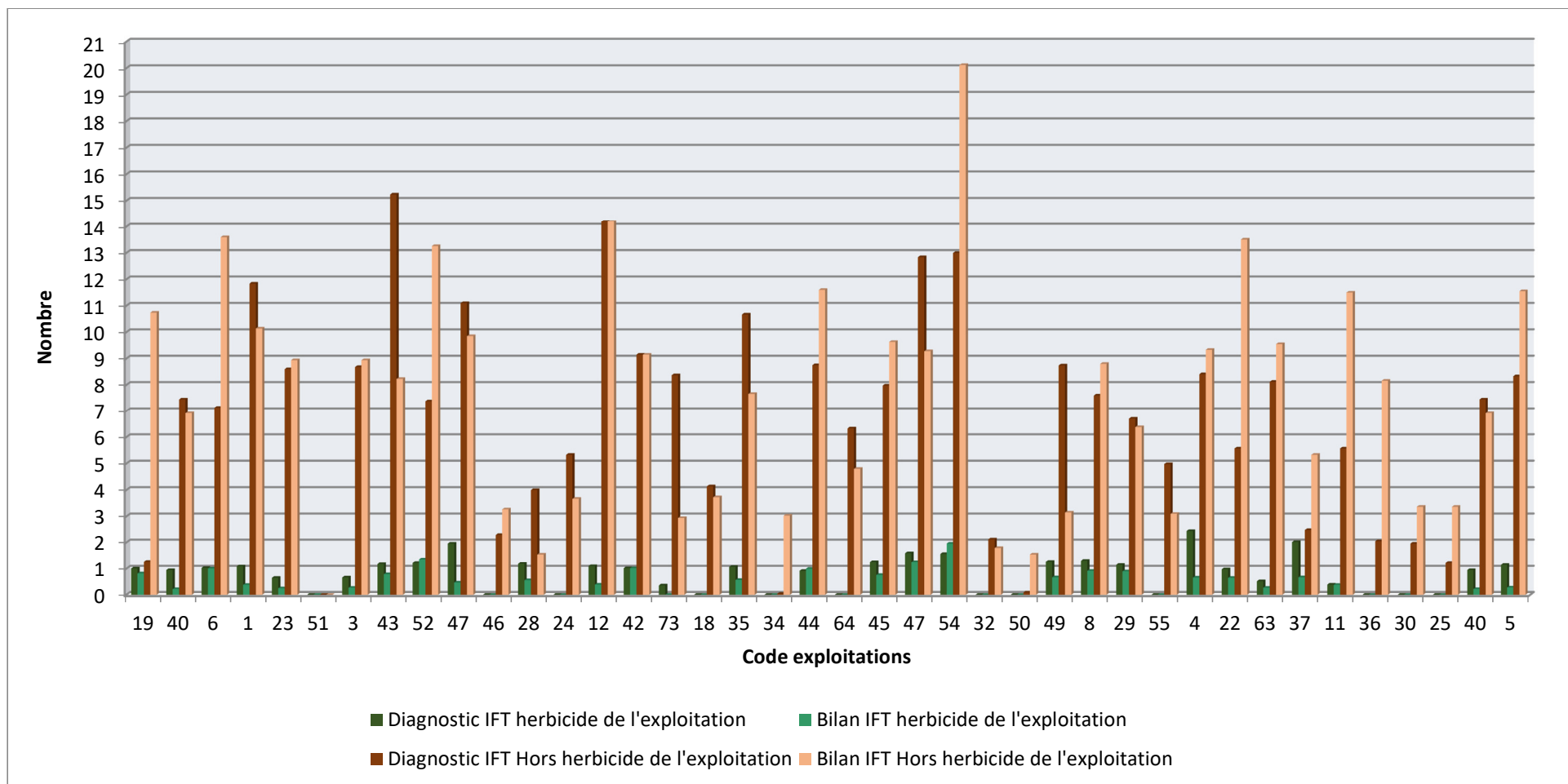
**Les MAEC :**

- VI01 : Suppression du désherbage chimique de synthèse sur l'inter-rang en viticulture
- VI02 : Suppression du désherbage chimique de synthèse sur l'inter-rang en viticulture + confusion
- VI03 : Absence de traitement herbicide
- VI04 : Absence de traitement herbicide + confusion
- VI05 : Absence de traitement herbicide un rang sur deux en viticulture et couverture végétale spontanée des autres rangs
- VI06 : confusion seule
- VI07 : **KIT VITI** Suppression du désherbage chimique de synthèse sur l'inter-rang en viticulture + enherbement 1 inter rang sur 2
- VI08 : **KIT VITI** Suppression du désherbage chimique de synthèse sur l'inter-rang en viticulture + enherbement 1 inter rang sur 2 + confusion
- VI09 : **KIT VITI** Absence de traitement herbicide
- VI10 : **KIT VITI** Absence de traitement herbicide + confusion
- VI11 : Suppression du désherbage chimique de synthèse sur l'inter-rang en viticulture + enherbement 1 inter rang sur 4
- VI12 : Suppression du désherbage chimique de synthèse sur l'inter-rang en viticulture + enherbement 1 inter rang sur 4 + confusion
- VI14 : Suppression du désherbage chimique de synthèse sur l'inter-rang en viticulture + enherbement 1 inter rang sur 3

Graphique 14 : Visualisation des mesures contractualisées par 40 exploitations dans le périmètre vulnérable

Le graphique compare les IFT entre le diagnostic (2014 – 2015) point zéro de la contractualisation des MAEC et les bilans de l'année 2018





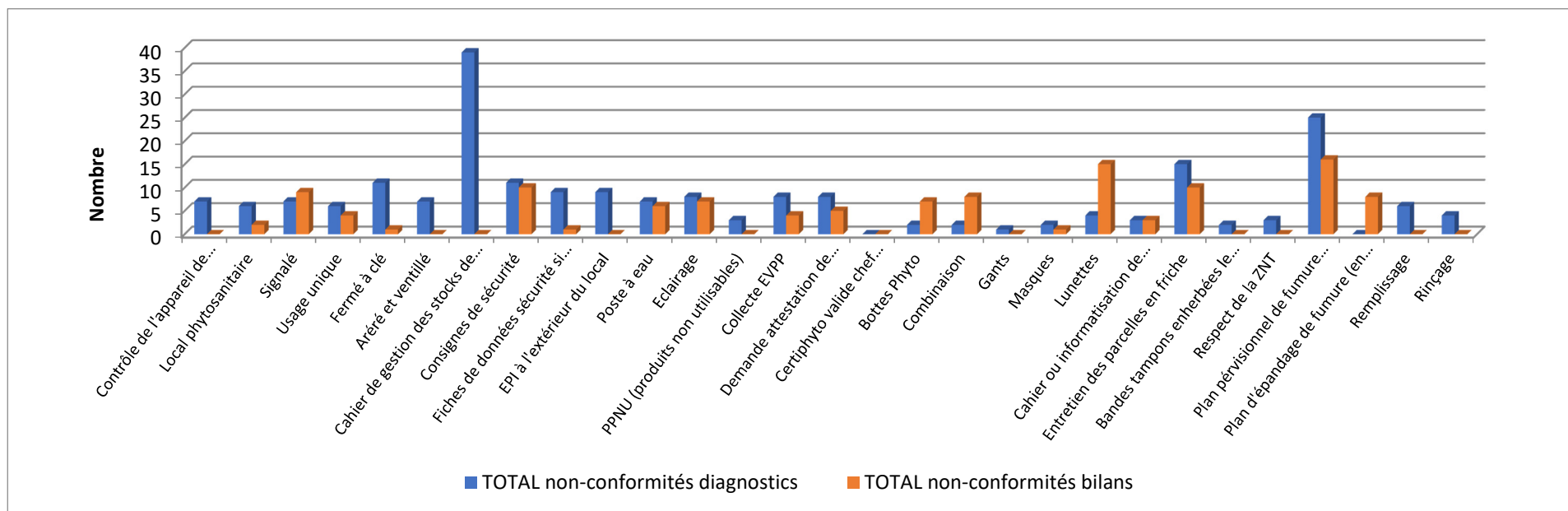
### 3.2.3 Les pratiques du rinçage et du lavage

Globalement **le rinçage intérieur se fait à la parcelle** (suivant l'arrêté du 4 mai 2017) chez les exploitants qui ont signé les MAEC. Néanmoins, le problème de pollution dû au lavage extérieur est réel et malgré les nombreuses informations sur les Bonnes Pratiques Agricoles, il reste encore un gros travail de sensibilisation.

Graphique 15 : Comparatif des non-conformités réglementaires pour 40 exploitations dans le périmètre vulnérable

Le graphique compare les non conformités entre le diagnostic (2014 – 2015) point zéro de la contractualisation des MAEC et les bilans de l'année 2018.

Seuls les 40 exploitants qui ont contractualisées des MAEC sont suivis régulièrement. Néanmoins, il reste un point d'amélioration important sur la protection des exploitants lors des remplissages et des épandages des produits ainsi que sur les plans de fumure, mais aussi sur le local phytosanitaire.





## Points de vigilance :

*Les points de vigilance et de progrès ne font pas partie du plan d'actions, toutefois ils sont à prendre en compte dans la réduction des pollutions ponctuelles et diffuses.*

### La traçabilité des produits phytosanitaires

Des accompagnements pour la conformité de la traçabilité sont à prévoir. Les exploitants qui sont engagés dans les MAEC ont l'habitude et respectent cette obligation réglementaire. En revanche, les autres exploitants n'ont pas une tenue rigoureuse de la traçabilité de l'exploitation.

### Le remplissage et rinçage du pulvérisateur

Les remplissages se font majoritairement sur l'aire collective. Celle de l'ASA pour les exploitants de Latour de France, Estagel et Montner est aux normes et elle est globalement utilisée. Néanmoins, il est constaté des problèmes débordements, bidons vides laissés...).

Le risque de pollution du réseau ou du milieu persiste pour les exploitants qui ajoutent les produits et font un complément d'eau chez eux.

Il est aussi important de gérer le fond de cuve qui est encore trop souvent épandu sur le lieu de lavage du pulvérisateur (c'est à dire sur l'aire de remplissage collective ou sur le siège de l'exploitation) avec le risque de pollution directe vers les cours d'eau, le canal d'arrosage ou les avaloirs d'eau pluviale.

Il a été construit une aire de remplissage et lavage sur la commune de Cassagnes. Les exploitants de cette commune, sur laquelle se trouve aussi la ZPAAC vont dorénavant remplir et laver sur une aire aux normes.

### Le lavage

Les agriculteurs de ce secteur utilisent essentiellement l'aire collective de remplissage ou font le nettoyage chez eux avec le risque de pollution directe vers les cours d'eau ou les avaloirs d'eau pluviale.

Il a été construit une aire de remplissage et lavage sur la commune de Cassagnes. Les exploitants de cette commune, sur laquelle se trouve aussi la ZPAAC vont dorénavant remplir et laver sur une aire aux normes.

Il faut étudier s'il est nécessaire de construire une autre aire de lavage ailleurs pour les exploitants de la plaine, ou si l'aire de Cassagnes pourrait être mutualisée (convention, capacité,...).

Suite aux diagnostics des aires de remplissage et de lavage à usage agricole et de l'élaboration d'un programme de mise en conformité, il a été constaté que ces aires pouvaient occasionner des pollutions vers le milieu lors des remplissages, des rinçages ou des lavages des pulvérisateurs, du fait du ruissellement de l'eau souillée vers des fossés ou des avaloirs d'eau pluviale.

Les pratiques de lavage sont souvent faites par habitude ou par praticité de mise en œuvre.

Les informations qui ont été recueillies montrent que les lavages sont souvent effectués au domaine, au garage, dans le jardin, voire à l'aire de remplissage. Les eaux souillées se déversent alors dans le réseau d'eau pluviale (avaloirs, fossés, etc...).

## La restructuration du vignoble

Encore trop de parcelles de vignes sont plantées avec un écartement étroit et ne permettent pas de mécaniser facilement sans trop de surcoût de production.

Il est donc nécessaire de restructurer et bénéficier des aides, voire adhérer au plan collectif qui permet une majoration des aides. Il existe aussi la possibilité de planter par anticipation afin de garder son volume de production.

## L'évolution des pratiques

On constate qu'il n'y a pas vraiment de progression au niveau de la limitation de l'emploi des intrants phytosanitaires par les exploitants. Les exploitants subissent les effets millésimes, et traitent plus par habitude et en augmentant les intrants les années à forte pression. Un suivi phytosanitaire individuel fait par un technicien serait à envisager afin de mieux accompagner les exploitants vers la réduction des intrants phytosanitaires et pour accroître l'utilisation de produits biocontrôlés.

#### 4. Résumé du Plan d'actions agricole de 2013 et état d'avancement

Ce plan d'actions a été validé par le comité de pilotage du projet. Les actions planifiées sont les suivantes :

- Limitation durable des risques de pollutions ponctuelles : mise aux normes des ARR
- Accompagnement individuel et collectif dans le changement de pratiques et la réduction des intrants et les démarches qualité
- Stratégie foncière et aménagement parcellaire

(Quelques modifications dans la description ont été apportées pour prendre en compte la programmation FEADER 2014/2020)

Descriptif de l'action	Objectif	Indicateur de suivi	Objectif de résultat de l'action	Code actions	Les résultats de l'action
<b>S'assurer de la qualité des eaux captées dans l'Agly</b>	Suivre la qualité des eaux : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Captées</li> <li>• Du canal</li> <li>• De l'aquifère</li> </ul>	faibles des analyses d'eau	10 points de prélèvement à raison de 4 analyses/an	<b>1</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi de la qualité des cours d'eau par le Conseil Départemental jusqu'en 2017.</li> <li>• Analyse d'eau du canal (ASA) : pas d'information</li> <li>• PMM 2016/2017 : suivi renforcé 4 points 2 fois</li> <li>• Suivi annuel pesticide ARS</li> <li>• Suivi pesticide Agence de l'eau sur eau brute</li> </ul>
<b>Foncier et aménagements parcellaires</b>	Installer des zones tampons aux bords du réseau principal du canal  Maîtriser les parcelles les plus sensibles	Acquisitions foncières	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Au niveau du PPR Latour de France acquisition de 11 ha de friches ou terres et 1 ha de vignes.</li> <li>• Au niveau du PPR d'Estagel acquisition de 8 ha de friches ou terres et 2.5 ha de vignes.</li> <li>• Aux abords du Canal acquisition d'une douzaine d'ha de vignes correspondant à des parcelles de moins de 1 ha ou des bandes de 5 à 10 mètres de large le long du canal</li> </ul>	<b>2</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 dossier : bail rural sur 0 ha 21 ares 85 ca</li> <li>• Réserve foncier de la SAFER de 1 ha hors ZP</li> </ul>
<b>Gestion du canal : Préserver la qualité des eaux du canal</b>	Respecter des ZNT au niveau des agouilles Eviter toute entrée d'eau par ruissellement	Etude de recensement des points d'eau de ruissellement + délimitation des sous bassins versant réalisée Nombre de signataire de la Charte	Encadrement et financement d'un stage pour réaliser une étude de recensement des points d'entrée des eaux de ruissellement et la délimitation des sous-bassins versant	<b>3</b>	Pas de retour d'information de la part de l'ASA
<b>Matériel et équipements</b>	Diminuer la consommation de produits phytosanitaires. Améliorer la qualité des applications Supprimer les pollutions ponctuelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'investissements (PCAE)</li> <li>• Nombre de viticulteurs concernés</li> <li>• Surfaces couvertes par l'utilisation des outils</li> <li>• Aire de lavage créée</li> <li>• Nombre d'utilisateur de l'aire de lavage</li> </ul>	60 viticulteurs concernés <ul style="list-style-type: none"> <li>• 5 outils de travail du sol</li> <li>• 10 outils intercepts</li> <li>• 5 outils d'entretien de l'herbe sur l'inter-rang</li> <li>• 3 tracteurs chenillards</li> <li>• 5 appareils à désherber avec dispositifs antidérive, dont 1 équipé de capteur infrarouge.</li> </ul> Création de deux aires de lavage des pulvérisateurs à 2 quais + lavage machine à vendanger. - Sécurisation d'une seconde aire de remplissage à Cassagnes.	<b>4</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>4 agriculteurs ont demandé des subventions pour des investissements en matériel à destination environnementale (8 outils : 1 gyrobroyeur – 3 intercepts - 1 cultivateurs - 1 épampreuse mécanique) pour un montant de 53 000 € d'investissement et 34 000 € de subvention obtenue)</b></li> <li>• <b>Les aires de remplissage sur Estagel et Cuxous (Cassagnes) sont aux normes.</b></li> <li>• <b>Une aire de lavage pulvérisateurs et machine à vendanger a été créée sur Cassagnes</b></li> </ul>

<b>Apports de connaissances techniques collectives et individuelles</b>	Diminuer la consommation de produits phytosanitaires - Améliorer la qualité des applications - Améliorer la capacité auto-épuratoire des sols	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de journées de formation</li> <li>• Nombre de participants aux formations</li> <li>• Expérimentation couvert lancée</li> <li>• Animation technique en place</li> <li>• Nombre d'exploitants accompagnés individuellement</li> </ul>	- Formation : bonnes pratiques de désherbage - Mise en place d'expérimentation sur les couverts (semences, matériel...) - Mise en place d'un poste pour animation technique - Réalisation de 15 diagnostics individuels avec suivi sur 2 ans.	<b>5</b>	5 j formation 1 j démonstration désherbage mécanique 1 journée démo panneaux récupérateurs  <b>Recrutement d'une animatrice captage prioritaire à mi-temps au SMBVA (sur le programme d'action Latour de France et l'autre mi-temps sur Cassagnes/Belesta)</b> <b>10 exploitants diagnostiqués dans le cadre de PACTERRA</b> <b>Réalisation des diagnostics Les 32 exploitants qui ont signé les MAEC</b>
<b>Dynamique socio-économique locale</b>	Outils communication valorisation produit Etude diversification Accompagnements dynamiques socioéconomiques locales	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Montage GIEE en 2017</li> <li>• Inauguration de la cave collective 2018</li> <li>• Nombre de support de communication réalisés</li> <li>• Nombre de visites organisées</li> <li>• Nombre d'hectares de vieilles vignes replantés</li> <li>• Etude diversification réalisée</li> </ul>	- Outils de communication de valorisation des initiatives locales - Etude diversification	<b>6</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 journée organisée sur les couverts végétaux</li> <li>• Rédaction et envoi aux agriculteurs de 15 agr'eau info</li> </ul>
<b>MAEC</b>	Diminuer la consommation de produits phytosanitaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Surfaces contractualisées par MAEC</li> <li>• linéaire de parcelles le long du canal faisant l'objet d'une MAEC « 0 phyto »</li> </ul>	330 ha de vignes ont été inventoriés en 2015 sur les 2 BAC primaires. D'après les bilans MAEC de 2014 et 2015 et un bilan provisoire de 2016, 78 ha de vignes ont été engagés sur des MAEC au cours de ces 3 années, soit 23 % des surfaces. Cela correspond à 24 dossiers. Sur les périmètres de protection d'Estagel et de Latour de France / Montner, 5 à 10 dossiers peuvent être envisagés pour la dernière année de contractualisation.	<b>8</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 40 exploitants qui ont souscrits des MAEC pour une surface de 373 ha dont 76 ha dans la ZP-AAC</li> </ul>

## 5. Animation de la Charte

Pour que la Charte puisse vivre, il est nécessaire de prévoir du temps de présentation et d'animation aux institutionnels et aux agriculteurs mais aussi promouvoir la démarche par de la communication. Ces différentes étapes peuvent être réalisées par la Chambre d'agriculture et/ou la Communauté de Communes Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine en fonction de la répartition des missions de chacune et des accords à mettre en place.

Il est proposé :

- ☞ que lors du COPIL 2021 de l'AAC organisé par la Communauté de Communes Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine soit présenté aux membres du COPIL l'inventaire des signataires de la Charte.
- ☞ de délivrer un certificat d'engagement à chaque exploitant qui signe la Charte.
- ☞ de délivrer un certificat d'engagement à chaque organisation de producteurs qui signe la Charte.
- ☞ de prendre contact chaque année avec les agriculteurs signataires de la Charte afin de faire un point sur les évolutions de leurs pratiques en lien avec la Charte.
- ☞ Organiser chaque année une réunion avec les signataires de la Charte afin d'échanger sur les pratiques les perspectives et leur évolution.

Il est proposé de tenir et mettre à jour un tableau de bord sur l'avancée en termes de résultats des signataires de la Charte.

## 6. Indicateurs de suivi de la Charte

Les objectifs visés	Les indicateurs de suivi	Les outils de suivi	Les résultats attendus
<b>1- Appropriation des acteurs locaux de la démarche</b>	<p>Nombre de réunions d'informations ou COPIL</p> <p>Nombre de participants en réunions</p> <p>Nombre d'exploitants vus en entretien individuel</p>	<p>Courriers d'invitation</p> <p>Feuilles de présence</p>	<p>Comptes rendus de réunions</p> <p>Comptes rendus d'entretiens</p>
<b>2 - Signataires de la Charte</b>	<p>Nombre d'agriculteurs signataires</p> <p>Nombre d'organisations de producteurs signataires</p> <p>Nombre d'organismes institutionnels signataires</p> <p>Nombre de collectivités territoriales signataires</p>	<p>Tableau récapitulatif des signataires</p>	<p>100 % des exploitants ayant contractualisé des MAEC</p> <p>100 % des organisations de producteurs, des organismes institutionnels et des collectivités territoriales signataires</p> <p>20 % des agriculteurs n'ayant pas souscrit de MAEC et ayant des parcelles dans le périmètre de l'AAC</p>
<b>3 - Réalisation d'une cartographie du parcellaire des exploitants signataires</b>	<p>Rendu de la cartographie</p>	<p>Comparatif de l'évolution du parcellaire des exploitants signataires</p>	<p>Comptes rendus de réunions et cartographie</p>







# Lettre d'engagement des institutionnels du territoire



Compte-tenu de l'impact des activités humaines et agricoles sur le milieu et les pollutions par les produits phytosanitaires des captages de Latour de France (P1 et P2) et d'Estagel (P1 et F2 Bis Château d'eau).

- ✎ En fonction de leur domaine de compétences, les signataires de cette Charte s'engagent à soutenir techniquement et/ou financièrement les actions du programme d'actions agricoles résumées dans les tableaux pages 17 et 18.
- ✎ Les signataires, de cette Charte, s'engagent à faciliter la mise en œuvre des mesures, du programme d'actions agricoles résumées dans les tableaux pages 17 et 18, qui visent la reconquête de la qualité de l'eau sur l'aire d'alimentation du captage précité.

## Les signataires

LOGO	Dénomination	Nom du représentant	Signature
<i>L'animateur du Captage et Communauté de communes</i>			
	Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine	Jean Marc PUJOL	
<i>Les organismes d'accompagnement technique et/ou financier</i>			
	Préfecture des Pyrénées-Orientales	Le Préfet ou son représentant	
	Agence de l'eau RMC	Laurent ROY	
	Chambre d'agriculture des Pyrénées-Orientales	Fabienne BONET	
<i>Les communes couvertes par l'AAC</i>			

	Commune d'Estagel	Roger FERRER	
	Commune de Montner	Daniel BARBARO	
	Commune de Latour de France	Michel PIGEON	
	Commune de Cassagnes	Francis IZART	
<i>Les organismes d'accompagnement technique et/ou financier</i>			
	Vigneron Indépendant	Guy JAUBERT	
	Coop de France	Guillaume RIBES	
	Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Agly	François TOULET- BLANQUET	
	Région Occitanie Pyrénées- Méditerranée	Carole DELGA	
	Le Conseil Départemental	Hermeline MALHERBE	
<i>Les institutions déjà impliquées d'un point de vue réglementaire et technique</i>			
	Direction Départementale des Territoires et de la Mer	Séverine CATHALA	

	Préfecture de la Région Occitanie	Etienne GUYOT	
	Agence Régionale de Santé Occitanie	Guillaume DUBOIS	
<i>Les structures économiques</i>			
	SCV les Vignerons des Côtes d'Agly	Francis BONET	
	SCV les Vignerons de Trémoine	Thierry FEUERSTEIN	
	SCV les Vignerons de Tautavel Vingrau, Latour de France, Terres Romanes	Régis OUGUERES	
<i>Groupes techniques agro-écologiques locaux</i>			
GDA	Moyen Agly	Didier FABRESSE	
GIEE Côtes d'Agly	13 exploitations	Galdric MANCHON	



# Lettre d'engagement des agriculteurs

Je soussigné, Nom, prénom, ou raison sociale.

.....

Atteste :

- ↪ avoir pris connaissance des mesures inscrites dans le programme d'actions de la présente Charte,
- ↪ avoir pris connaissance des obligations liées à l'arrêté du 4 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et de leurs adjuvants visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime,
- ↪ m'engager à prendre en compte les actions agricoles du plan d'actions et des points de vigilances sur mon exploitation.

 <b>Les actions qui concernent directement les agriculteurs</b>	<b>Déjà respectées</b>	<b>Respectées court terme (-de 2 ans)</b>	<b>à</b>	<b>Respectées long terme (+de 2 ans)</b>	<b>à</b>	<b>Sans objet</b>
<b>Réduction des pollutions Diffuses et Ponctuelles</b>						
Fiche 2 : Respect de la Charte environnementale si exploitation de parcelles achetées par PMMCU						
Fiche 3 : Préserver la qualité des eaux du canal : respecter la ZNT et limiter la dérive (buses, implantations de haies)						
Fiche 4 : Matériel et équipements, investir dans du matériel de réduction des intrants, faire le lavage sur les aires aménagées						
Fiche 8 : contractualiser des MAEC						
<b>Actions collectives</b>						
Fiche 5 : Apports de connaissances techniques Participer à l'animation collective : démonstrations, réunions, formations, etc....						
Fiche 6 : Dynamique socio-économique Locale participation à des groupes type GIEE, 30 000 F, restructuration du vignoble plus mécanisable, etc...						
<b>Entretien des infrastructures agro-écologiques</b>						
Recensement						
Création						
Respect des bonnes pratiques agroenvironnementales						
 <b>points de vigilances</b>						
Réaliser la traçabilité des produits phytosanitaires						
Respecter les normes pour le remplissage et rinçage du pulvérisateur						
Respecter les normes pour le lavage						
Continuer la restructuration du vignoble afin d'adapter le vignoble à la limitation des intrants						
S'informer et modifier les pratiques phytosanitaires						

Fait à .....le.....

Signature de l'exploitant ou du gérant en cas de forme sociétaire ou de tous les associés en cas de GAEC

# Lettre d'engagement de la structure économique

# ***Intitulé de la structure: SCV Les Vignerons des Côtes d'Agly***

**Je soussigné, Nom, prénom, représentant de la structure.**

.....

Atteste :

- ✎ avoir pris connaissance des mesures inscrites dans le programme d'actions de la présente Charte,
- ✎ avoir pris connaissance des obligations liées à l'arrêté du 4 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et de leurs adjuvants visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime,
- ✎ m'engager à prendre en compte les actions agricoles du plan d'actions et des points de vigilances,
- ✎ m'engager à informer les adhérents de ma structure de la démarche,
- ✎ Inciter les adhérents de ma structure à signer la Charte.

Fait à .....le.....

Signature du représentant de la structure

# ***Lettre d'engagement de la structure économique***

## ***Intitulé de la structure: SCV Les Vignerons de Tremoine***

**Je soussigné, Nom, prénom, représentant de la structure.**

.....

Atteste :

- ✎ avoir pris connaissance des mesures inscrites dans le programme d'actions de la présente Charte,
- ✎ avoir pris connaissance des obligations liées à l'arrêté du 4 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et de leurs adjuvants visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime,
- ✎ m'engager à prendre en compte les actions agricoles du plan d'actions et des points de vigilances,
- ✎ m'engager à informer les adhérents de ma structure de la démarche,
- ✎ Inciter les adhérents de ma structure à signer la Charte.

Fait à .....le.....

Signature du représentant de la structure

# ***Lettre d'engagement de la structure économique***

## ***Intitulé de la structure: SCV les Vignerons de Tautavel – Vingrau – Latour de France – Terres Romanes***

**Je soussigné, Nom, prénom, représentant de la structure.**

.....

Atteste :

- ✍ avoir pris connaissance des mesures inscrites dans le programme d'actions de la présente Charte,
- ✍ avoir pris connaissance des obligations liées à l'arrêté du 4 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et de leurs adjuvants visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime,
- ✍ m'engager à prendre en compte les actions agricoles du plan d'actions et des points de vigilances,
- ✍ m'engager à informer les adhérents de ma structure de la démarche,
- ✍ Inciter les adhérents de ma structure à signer la Charte.

Fait à .....le.....

Signature du représentant de la structure

# Annexe 1

## Valeurs régionales de références pour l'ancienne région Languedoc-Roussillon

<b>VITICULTURE</b>			
<b>Languedoc Roussillon Hors PO</b>		IFT herbicides	<b>0.6</b>
		IFT hors herbicides	<b>13.3</b>
<b>Pyrénées-Orientales</b>		IFT herbicides	<b>0.5</b>
		IFT hors herbicides	<b>9.6</b>
<b>ARBORICULTURE</b>			
<b>Abricot</b>		IFT herbicides	<b>0,8</b>
		IFT hors herbicides	<b>13</b>
<b>Cerise</b>		IFT herbicides	<b>0,4</b>
		IFT hors herbicides	<b>8,6</b>
<b>Pêche</b>		IFT herbicides	<b>1,5</b>
		IFT hors herbicides	<b>16,8</b>
<b>Pomme</b>		IFT herbicides	<b>1,1</b>
		IFT hors herbicides	<b>27.2</b>
<b>CULTURES LÉGUMIÈRES</b>			
<b>Melon</b>	Sous abri	IFT herbicides	<b>0</b>
		IFT hors herbicides	<b>5,5</b>
	Sans abri	IFT herbicides	<b>0</b>
		IFT hors herbicides	<b>6,4</b>
<b>Salade</b>	Sous abri	IFT herbicides	<b>0</b>
		IFT hors herbicides	<b>8,9</b>
	Sans abri	IFT herbicides	<b>0,6</b>
		IFT hors herbicides	<b>8,3</b>
<b>Tomate</b>	Sous abri	IFT herbicides	<b>0</b>
		IFT hors herbicides	<b>6,2</b>
	Sans abri	IFT herbicides	<b>0</b>
		IFT hors herbicides	<b>13,5</b>



# Annexe 2

## Les accompagnements financiers dans le cadre du PDR

Sont décrits ci-dessous succinctement les types d'opérations du PDR Languedoc-Roussillon qui pourront être mobilisés pour le financement par du FEADER (programme 2014/2020) des actions du programme d'action.

### *Animation :*

- 7.6.2 Animation des documents de gestion des sites NATURA 2000
- 7.6.5 Animation des MAEC

### *Conseil et formation :*

- 1.1 Formation professionnelle et acquisition de connaissances
- 1.2 Projets de démonstration et actions d'information

### *Investissements individuels :*

- 4.1.1 Investissements dans les exploitations
- 4.1.3 Investissements en faveur d'une gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau

### *Investissements collectifs :*

- 4.1.2 Investissements dans les CUMA
- 4.1.3 Investissements en faveur d'une gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau
- 4.3.1 Investissements des collectivités pour la reconquête du foncier agricole et forestier
- 4.3.5 Infrastructures en faveur d'une gestion qualitative de la ressource en eau

### *Mesures de soutien à l'Agriculture Biologique :*

- Conversion à l'agriculture biologique, sous-mesure conversion à l'agriculture biologique
- Maintien de l'agriculture biologique

## Table des illustrations :

Carte 1 : Localisation du périmètre d'étude.....	7
Carte 2 : L'occupation des sols du périmètre d'étude.....	9
Carte 3 : Focus sur les friches du secteur d'étude.....	11
Carte 4 : Les déclarations PAC 2020 .....	12
Carte 5 : Géologie des sols.....	13
Carte 6 : Lithologie des sols .....	15
Carte 7 : Lithologie des sols .....	16
Carte 8 : Localisation du périmètre irrigable .....	17
Carte 9 : Répartition des types d'irrigation .....	18
Carte 10 : Localisation des canalisations et du réseau gravitaire.....	19
Carte 11 : Localisation des forages proches de la zone d'étude .....	20
Carte 12 : Captages prioritaires .....	22
Carte 13 : Le zonage des appellations d'origine protégée et contrôlée viticoles du département des PO, AOP vins secs .....	23
Carte 14 : Le zonage des appellations d'origine protégée et contrôlée viticoles du département des PO, AOP Vins Doux Naturels .....	23
Carte 15 : zonage AOC/AOP viticole de la zone d'étude .....	24
Carte 16 : Détails sur les AOC/AOP viticoles dans la zone d'étude .....	25
Carte 17 : Les sièges d'exploitation dans le périmètre d'étude .....	27
Carte 18 : Etat des documents d'urbanisme .....	28
Carte 19 : Localisation du projet de la Tourèze .....	29
Carte 20 : La desserte agricole dans la zone d'étude .....	30
Carte 21 : la desserte agricole répartition par type de route.....	31
Carte 22 : la desserte par type d'accessibilité des routes .....	32
Carte 23 : Répartition des exploitations par structure.....	36
Carte 24 : Répartition des exploitations en démarche Bio, HVE3 ou conventionnelles .....	37
Carte 25 : L'emprise foncière en fonction de l'âge des exploitants .....	38
Carte 26 : répartition spatiale du foncier des plus de 50 ans dans la zone d'étude .....	39
Carte 27 : Etat des transmissions des exploitations .....	40
Carte 28 : Synthèse de l'emprise foncière des exploitations .....	58
Carte 29 : localisation de l'emprise foncière des exploitations déclarant souhaiter s'agrandir .....	60
Carte 30 : localisation de l'emprise foncière des exploitations déclarant souhaiter diminuer leur parcellaire .....	61
Carte 31 : enjeux agricoles de la zone d'étude.....	64

Graphique 1 : Répartition en pourcentage de l'occupation des sols .....	10
Graphique 2 : Répartition des surfaces déclarées à la PAC.....	12
Graphique 3 : Répartition des surfaces AOC et hors AOC viticole .....	24
Graphique 4 : Répartition des appellations viticoles.....	25
Graphique 5 : Répartition en pourcentage des zonages des documents d'urbanisme .....	28
Graphique 6 : Répartition en pourcentage des surfaces par structure.....	36
Graphique 7 : Répartition des surfaces en démarche bio, HVE3 et conventionnelle .....	37
Graphique 8 : Répartition en % des intentions de transmission.....	40
Tableau 1 : Répartition de l'occupation des sols et des surfaces.....	10
Tableau 2 : Détail des surfaces irriguées dans la zone d'étude (ZE).....	18
Tableau 3 : Répartition de surfaces potentiellement irrigables par culture .....	19
Tableau 4 : Répartition des natures des routes .....	31
Tableau 5 : Nombre de producteurs par structure, caves coopératives.....	33
Tableau 6 : Nombre de producteurs par structure, vigneron indépendants .....	33
Tableau 7 : La transmission des exploitations en surface .....	40
Tableau 8 : Détails sur les exploitations enquêtées .....	41
Tableau 9 : Synthèse des dynamiques des exploitations et des volontés d'échange .....	59
Tableau 10 : Grille AFOM.....	72